



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mars 2014
Français
Original : anglais

Note de la Présidente du Conseil de sécurité

Au paragraphe 29 de sa résolution [2094 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts créé en application de la résolution [1874 \(2009\)](#) de lui présenter ses conclusions et recommandations dans un rapport final.

En conséquence, la Présidente communique ci-après le rapport que le Groupe d'experts lui a transmis (voir annexe).



Annexe

Lettre datée du 3 mars 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Coordonnateur du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)

[Original : français]

Au nom du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 29 de la résolution 2094 (2013) et du document S/2013/186, le rapport final sur les travaux du Groupe.

Le rapport a été présenté le 7 février 2014 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), qui l'a examiné le 24 février 2014.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts créé
en application de la résolution 1874 (2009)
du Conseil de sécurité
(*Signé*) Martin **Uden**

Pièce jointe

Lettre datée du 7 février 2014, adressée à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) par le Groupe d'experts créé en application de la résolution [1874 \(2009\)](#)

[Original: français]

Le Groupe d'experts créé en application de la résolution [1874 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité a l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 29 of de la résolution [2094 \(2013\)](#) du Conseil et du document [S/2013/186](#), le rapport final sur ses travaux.

Le Groupe vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#).

Le Coordonnateur du Groupe d'experts créé
en application de la résolution [1874 \(2009\)](#)
du Conseil de sécurité
(*Signé*) Martin **Uden**

(*Signé*) Katsuhisa **Furukawa**
Expert

(*Signé*) Chang **Guo**
Expert

(*Signé*) Jang-keun **Lee**
Expert

(*Signé*) Erik **Marzolf**
Expert

(*Signé*) William J. **Newcomb**
Expert

Signé) Alexander **Vilnin**
Expert

(*Signé*) Neil **Watts**
Expert

Rapport du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009)

Résumé

Rien n'indique que la République populaire démocratique de Corée entend donner suite aux appels que lui a lancés le Conseil de sécurité pour qu'elle abandonne ses programmes nucléaires, de missiles balistiques et d'autres armes de destruction massive. Au contraire, elle poursuit son commerce d'armes et ses autres activités interdites au mépris des résolutions du Conseil, ainsi que les activités liées à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques.

À l'heure actuelle, le Groupe d'experts ne juge pas nécessaire de prendre d'autres mesures pour freiner davantage les programmes interdits de la République populaire démocratique de Corée, pour la dissuader de se livrer à des activités de prolifération ou pour mettre fin à son commerce d'armes et de matériel connexe. Le Groupe estime plutôt que les États Membres disposent déjà d'outils appropriés.

L'exemple du Panama, avec l'incident du *Chong Chon Gang*, montre qu'on peut, par une action déterminée, empêcher les activités interdites en appliquant les mesures existantes. Néanmoins, le Groupe est fermement d'avis qu'il faudrait considérablement améliorer la mise en œuvre générale des sanctions existantes. Dans le présent rapport, ainsi que dans ses précédents rapports au Conseil, le Groupe a fait des recommandations en vue de remédier aux insuffisances relevées.

La République populaire démocratique de Corée pose un défi tenace aux États Membres. Elle a de l'expérience pour ce qui est de contourner les sanctions. Le Groupe a constaté, à partir des incidents analysés au cours de la période considérée, que le pays a de plus en plus recours à de multiples techniques de contournement à plusieurs niveaux. L'accès au *Chong Chon Gang* a permis au Groupe d'avoir une connaissance profonde et sans précédent de certains des moyens utilisés pour contourner les sanctions. Par ailleurs, cet incident vient rappeler aux États Membres qu'outre le commerce des armes et de matériel connexe, il est interdit à la République populaire démocratique de Corée de fournir des services ou une aide en vue de la fabrication, de l'entretien et de l'utilisation d'armes.

D'autres incidents montrent que la République populaire démocratique de Corée est toujours tributaire d'achats à l'étranger de certains articles, en particulier pour les programmes nucléaires et de missiles balistiques. Ainsi, elle n'a pas de capacités internes suffisantes pour fabriquer des machines-outils de précision et achète des articles en vente libre pour ses programmes liés aux missiles balistiques. Le Groupe estime également qu'elle pourrait rechercher des fournisseurs étrangers pour se procurer les composants dont elle aura besoin pour fabriquer les barres de combustible de ses réacteurs.

Une étude commandée par le Groupe a permis de bien mesurer sa présence dans les circuits commerciaux à l'étranger, qui lui permet notamment de trouver des fournisseurs parallèles bien disposés et d'acquérir des technologies et des produits dont elle a besoin pour ses programmes interdits. L'étude montre également que des personnes et entités opérant à l'étranger, en particulier celles qui y sont identifiées comme travaillant dans le secteur des transports maritimes, pourraient appartenir à des réseaux interconnectés, utiles pour le commerce licite ou illicite.

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et glossaire	8
I. Introduction	9
II. Situation générale et contexte politique	9
III. Méthodes utilisées par le Groupe d'experts	10
IV. Rapports des États Membres	11
A. Rapports nationaux de mise en œuvre	11
B. Rapports de non-conformité	12
V. Poursuite des violations par la République populaire démocratique de Corée de l'obligation qui lui est faite d'abandonner ses programmes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques	13
A. Activités récentes dans le domaine nucléaire	13
B. Activités récentes liées aux programmes de missiles balistiques et aux programmes connexes	15
C. Autres programmes d'armes de destruction massive	18
VI. Mesures relatives aux exportations et importations	18
A. Application de l'embargo sur les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et articles associés aux missiles balistiques	19
B. Application de l'embargo sur les armes	28
C. Application de l'interdiction relative aux articles de luxe	44
VII. Interception	46
A. Techniques de contournement des sanctions utilisées par le <i>Chong Chon Gang</i>	46
B. Moyens de transport appartenant à la République populaire démocratique de Corée ou sous son contrôle	49
VIII. Interdiction de voyager et gel des avoirs	57
IX. Mesures financières	61
A. Recherche sur les organisations commerciales étrangères : structure, pratiques et finances	61
B. Groupe d'action financière (GAFI)	62
C. Contre-mesures éventuelles aux sanctions financières	64
D. Secret bancaire	65
X. Effets non voulus de l'application des sanctions	66
A. Population civile	66
B. Missions diplomatiques	67
XI. Recommandations	67

Annexes*

I.	Correspondence with Member States	70
II.	Imagery of the Yongbyon nuclear complex	71
III.	Imagery of the light water reactor and the 5 MWe reactor	72
IV.	Imagery of the fuel fabrication plant	73
V.	Imagery of suspected nuclear test site in the Democratic People’s Republic of Korea (Punggye-ri)	74
VI.	<i>Chong Chon Gang</i> confidential annex**	75
VII.	List of arms and related materiel reported by Panama found onboard the <i>Chong Chon Gang</i>	76
VIII.	Cargo found on-board the <i>Chong Chon Gang</i>	77
IX.	“Secret” instructions given to the captain concerning the arms and related material consignment	90
X.	Unofficial translation of the “secret” instructions	91
XI.	Communications from the <i>Chong Chon Gang</i> to OMM referencing “26 boxes” and loading of containers and trailers and their unofficial translation	92
XII.	Message from OMM regarding the transportation fee for an “additional cargo of 200 tons”	93
XIII.	Application for payment submitted by Chinpo Shipping Company on behalf of OMM Russia	94
XIV.	Communication between Ocean Maritime Management Company Russia (OCRU) and the shipping agent in Panama falsely stating that the ship was only carrying sugar and showing that OCRU knew of the need to declare all containers	95
XV.	False declaration submitted to the Panama Canal authority via the local shipping agent	96
XVI.	Cargo manifest submitted to Panamanian authorities falsely stating that the <i>Chong Chon Gang’s</i> only cargo was sugar	97
XVII.	Bills of lading for the sugar consignments	98
XVIII.	Communication conveying letter of protest from OMM for Panamanian authorities stating that the <i>Chong Chon Gang</i> was only carrying sugar	99
XIX.	Correspondence from OMM to the Panel dated 12 December 2013	100
XX.	Documents showing financial transactions conducted by Democratic People’s Republic of Korea embassy personnel in Cuba, and their unofficial translation	103
XXI.	Captain’s list of contacts referencing “26 boxes”, embassy and Cuban military personnel	104
XXII.	Link between Tonghae Shipping Agency Pte. Ltd, Chinpo Shipping Co. Ltd, and the Democratic People’s Republic of Korea embassy in Singapore	105

* Les annexes, publiées dans la langue d’origine uniquement, n’ont pas été revues par les services d’édition.

** Cette annexe n’est pas reproduite dans le présent document en raison de son caractère confidentiel.

XXIII.	Official registrations of businesses co-located with the Democratic People's Republic of Korea embassy in Singapore	106
XXIV.	Key management personnel and shareholders shared by Chinpo Shipping, Tonghae Shipping Agency and Great Best Trading	107
XXV.	Stowage plan, which does not reflect the presence of containers and trailers	108
XXVI.	Letter from the captain requesting that contact be made with the owner and the owner's operating company	109
XXVII.	Loading check sheet possessed by the captain identifying holds where containers and trailers would be placed, size of containers and labelling trailers belonging to surface-to-air missile systems (Volga and Pechora)	110
XXVIII.	Patterns of sanctions evasion	111
XXIX.	Definition of terms of beneficial owner, registered owner and commercial owner	115
XXX.	Re-registering or re-flagging of Democratic People's Republic of Korea-owned or flagged vessels which took place after the adoption of resolution 2094 (2013)	116
XXXI.	Democratic People's Republic of Korea registered shipping companies	117
XXXII.	Pamphlet of the Second China-Democratic People's Republic of Korea Economic, Trade, Culture and Tourism Expo, 11-14 October 2013, showing an alias of Ryonha Machinery Corporation	123
XXXIII.	Financial Action Task Force public statement dated 18 October 2013 regarding high-risk and non-cooperative jurisdictions	124
XXXIV.	List of banks known or believed to be operating in the Democratic People's Republic of Korea	125
XXXV.	Note Verbale from the Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations dated 18 February 2014.	129

Abréviations et glossaire

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
GAFI	Groupe d'action financière
KCNA	Korea Central News Agency
OMI	Organisation maritime internationale
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Définition des termes utilisés dans le rapport

« Le Comité »	Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité
« Les résolutions »	Les résolutions 1718 (2006) , 1874 (2009) , 2087 (2013) et 2094 (2013)
« Le Groupe »	Le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)
« Les sanctions »	Les mesures énoncées dans les résolutions
« Interception »	L'inspection, la saisie et la destruction des cargaisons, telles que définies aux paragraphes 11 à 14 de la résolution 1874 (2009) , au paragraphe 8 de la résolution 2087 (2013) et au paragraphe 16 de la résolution 2094 (2013)
« Inscrire/inscription sur les listes »	Mesures prises par le Conseil de sécurité ou le Comité en vertu des dispositions énoncées aux alinéas d) et e) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) [telles que modifiées dans les résolutions ultérieures, notamment au paragraphe 27 de la résolution 2094 (2013)] contre des personnes ou des entités (gel des avoirs et/ou interdiction de voyager)

I. Introduction

1. Par sa résolution 2094 (2013), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 7 avril 2014. Le présent rapport porte sur la période de neuf mois allant du 12 mai 2013 au 7 février 2014.

2. Le rapport passe en revue les éléments de preuve disponibles indiquant que la République populaire démocratique de Corée poursuit ses efforts pour mettre en œuvre des programmes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques. Tirant parti de rapports présentés par les États Membres, d'informations du domaine public et d'images satellitaires, il examine les violations des sanctions signalées au Comité pendant la période considérée et fournit des informations concernant les enquêtes menées par le Groupe sur d'autres cas de violation et les conclusions auxquelles celui-ci est parvenu.

3. Dans le rapport, le Groupe analyse l'évolution de la capacité de la République populaire démocratique de Corée à expédier des cargaisons, notamment en ayant recours à ses flottes aérienne et maritime et au fret conteneurisé, et examine les techniques et les stratégies employées pour contourner les sanctions. Il examine l'efficacité de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés aux entités et personnes inscrites sur la liste ainsi que les différentes mesures financières que le Conseil a adoptées pour accroître l'efficacité des sanctions. Le rapport présente les résultats d'une étude sur les entreprises dont la République populaire démocratique de Corée dispose à l'étranger et traite des conséquences non voulues des sanctions sur la population civile et les missions diplomatiques étrangères.

4. Enfin, le Groupe formule des recommandations en vue d'améliorer l'application des résolutions. On trouvera dans les annexes des éléments de preuve et d'autres informations à l'appui du rapport principal.

II. Situation générale et contexte politique

5. Il est trop tôt pour savoir quelle importance l'éviction, en décembre 2013, de Jang Song-Taek, Vice-Président de la Commission de la défense nationale, aura sur la direction politique générale de Kim Jong-Un et les politiques stratégique et étrangère de la République populaire démocratique de Corée. Il se pose, en particulier, la question de savoir si les militaires ont encore accru leur influence et leur contrôle. La République populaire démocratique de Corée a tenu des propos moins provocateurs qu'au début de 2013 et a mis davantage l'accent sur le développement économique. Vu son isolement, son déficit commercial, son insolvabilité et ses besoins économiques pressants, elle doit accroître ses recettes en vendant davantage d'articles interdits ou améliorer ses relations économiques avec la communauté internationale.

6. Au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée continue de revendiquer son « statut légitime d'État détenteur d'armes nucléaires, que les autres le reconnaissent ou non », et a sans cesse déclaré qu'elle renforcera sa « capacité de dissuasion nucléaire »¹. La « nouvelle ligne stratégique » de croissance parallèle de l'économie et des capacités en matière

¹ « NDC spokesman of DPRK issues crucial statement », *RodongSinmun*, 18 juin 2013.

d'armes nucléaires, adoptée à la séance plénière du Comité central du Parti des travailleurs de Corée en mars 2013², a été sans cesse mentionnée et réaffirmée.

7. Les participants aux pourparlers à six ont maintenu le contact avec la République populaire démocratique de Corée et les uns avec les autres en vue de la reprise des pourparlers mais n'ont guère fait de progrès significatifs. Il est peu probable que les efforts faits par la République populaire démocratique de Corée pour améliorer ses relations politiques et économiques avec les autres participants portent des fruits s'il n'y a pas d'évolution notable du contexte intérieur et régional, y compris l'acceptation des mesures demandées dans les résolutions. On n'a observé qu'un rapprochement limité entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, qui a surtout permis la réouverture du complexe industriel de Gaesong et au cours duquel ont eu lieu des discussions préliminaires visant à élargir la participation d'entreprises internationales.

III. Méthodes utilisées par le Groupe d'experts

8. En application de la résolution 2094 (2013), le mandat du Groupe d'experts a été prorogé jusqu'au 7 avril 2014 et le nombre des experts est passé de sept à huit.

9. Le Groupe s'acquitte de son mandat, qui est de réunir, examiner et analyser des informations provenant des États, d'organismes des Nations Unies compétents et d'autres parties intéressées concernant l'application des mesures édictées dans les résolutions, en particulier les violations de leurs dispositions, et de faire des recommandations sur les décisions que le Conseil, le Comité ou les États Membres pourraient envisager de prendre pour améliorer l'application des mesures édictées par les résolutions.

10. Le Groupe mène ses travaux conformément aux normes méthodologiques énoncées dans le rapport du Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997). Il s'efforce de maintenir à un haut niveau les normes applicables en matière de preuves, bien qu'il ne soit pas investi des capacités d'enquête, de police scientifique et de convocation d'un organe judiciaire. Ses travaux se fondent sur trois types d'informations : a) les observations directes faites sur place par les experts; b) les renseignements fournis par les États, les organisations internationales, les autorités, les journalistes ou les particuliers; et c) les informations disponibles dans le domaine public. Le Groupe tient compte de l'identité et du rôle des sources, s'efforce de les confirmer quand cela est possible et veille à ce que les informations fournies à titre restreint ou confidentiel soient traitées en conséquence, sans pour autant que le Groupe soit empêché d'exercer les responsabilités qui lui ont été confiées.

11. Durant la période considérée, le Groupe a présenté neuf rapports d'incident au Comité et a tenu compte de ces incidents dans le présent rapport final, et il a fourni des renseignements concernant les cas qui font toujours l'objet d'enquête. Le Groupe a tenu des consultations avec 13 États Membres, trois organismes des Nations Unies et d'autres parties intéressées. Ces consultations ont eu lieu notamment lors de sept visites organisées en vue de réunir des informations concernant divers incidents liés au non-respect des résolutions, dont deux en rapport

² Rapport de la séance plénière du Comité central du Parti des travailleurs de Corée, KCNA, 31 mars 2013.

avec l'inspection de cargaisons et sept avec l'application des sanctions; 11 autres déplacements ont été motivés par la tenue de conférences et de séminaires de sensibilisation au rôle important des résolutions.

12. Le Groupe a adressé 64 demandes d'informations liées à ses enquêtes à des États Membres, des entités privées et des particuliers, et a reçu 32 réponses à ce jour. On trouvera à l'annexe I un tableau récapitulatif de la correspondance adressée aux États Membres ou reçue d'eux. S'il est vrai que des États Membres n'ont pas encore répondu à certaines demandes d'informations qui leur ont été adressées de longue date, le Groupe a reçu plus rapidement les réponses à ses demandes au cours de la période considérée.

13. Conformément au paragraphe 11 de la résolution [2087 \(2013\)](#), plusieurs organisations internationales ont sollicité l'avis du Comité au sujet de leurs activités en rapport avec la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe a aidé le Comité à faire en sorte que ces activités ne contribuent pas à des programmes ou activités interdits. En outre, le Groupe a poursuivi sa coopération avec d'autres groupes de surveillance des sanctions des Nations Unies, y compris la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, sur des questions d'intérêt commun.

IV. Rapports des États Membres

A. Rapports nationaux de mise en œuvre

14. Au paragraphe 25 de sa résolution [2094 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité invite tous les États à lui faire rapport sur les mesures concrètes qu'ils auront prises pour appliquer effectivement ses dispositions. Au 1^{er} février 2014, 31 États Membres avaient soumis des rapports nationaux de mise en œuvre³. Ce nombre peu élevé de pays présentant des rapports s'observe également dans le cas d'autres résolutions du Conseil qui réclament des rapports du même genre, notamment les résolutions [1718 \(2006\)](#) et [1874 \(2009\)](#).

15. Parmi les 31 États Membres, plusieurs ont présenté des rapports combinés afin de remplir leurs obligations au titre de résolutions précédentes, ce qui relève légèrement le nombre total d'États Membres ayant présenté des rapports à 97. Ce total se rapproche également du nombre d'États Membres ayant présenté des rapports au titre d'autres résolutions du Conseil⁴.

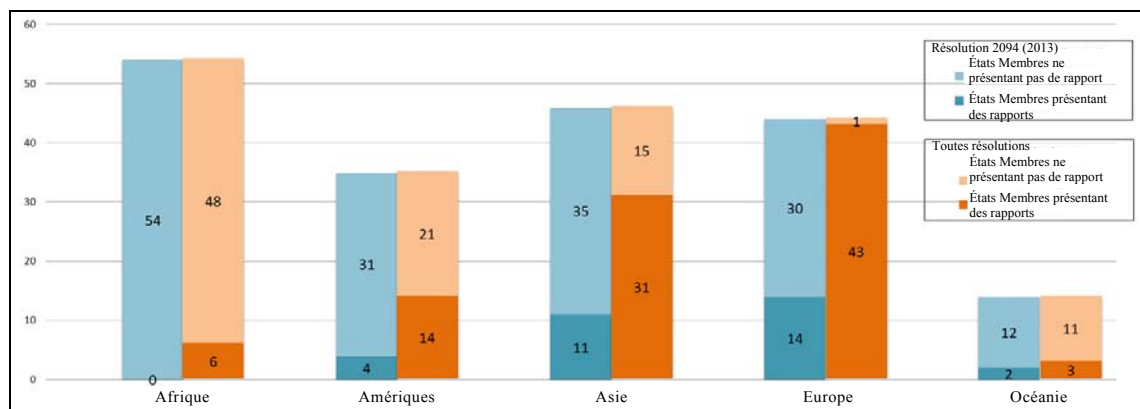
16. La teneur des rapports nationaux continue de varier considérablement. Si plusieurs présentent les mesures concrètes prises, d'autres ne fournissent guère de détails. Le Groupe invite les États Membres qui ne présentent pas leur rapport ou le font en retard à se référer aux Directives sur l'élaboration et la présentation des rapports nationaux, que le Comité a mises à jour le 22 octobre 2013⁵.

³ Tous les rapports nationaux sont disponibles à l'adresse www.un.org/sc/committees/1718/mstatesreports.shtml.

⁴ En juin 2013, plus de la moitié des États Membres n'avait pas encore présenté de rapport sur l'application de la résolution [1929 \(2010\)](#). Voir [S/2013/331](#), par. 14.

⁵ Voir www.un.org/sc/committees/1718/pdf/implementation_assistance_notice_2.pdf.

Figure 1
Présentation de rapports par région



17. Il ressort de l'analyse des rapports nationaux de mise en œuvre que certaines mesures imposées par la résolution 2094 (2013) ne suscitent pas la même attention que d'autres. Le Groupe note que les mesures comme l'inspection des cargaisons, le refus de l'entrée dans les ports ou du survol, du décollage et de l'atterrissage d'avions, ainsi que la vigilance à l'égard du personnel diplomatique, ne sont souvent pas mentionnées.

18. Les raisons pour lesquelles des États Membres ne présentent pas de rapport ou le font en retard comprennent notamment la non-sensibilisation aux résolutions et la méconnaissance de celles-ci⁶. Comme il est indiqué au paragraphe 67 du présent rapport, la République populaire démocratique de Corée profite souvent de cette situation. Par ailleurs, le Groupe note que la proportion d'États Membres non répondants ou retardataires est plus élevée dans les régions qui ont une longue histoire de coopération avec la République populaire démocratique de Corée.

B. Rapports de non-conformité

19. Le Groupe sait que certaines inspections et saisies de cargaisons n'ont pas été signalées au Comité, bien que le paragraphe 15 de la résolution 1874 (2009) demande à chaque État Membre de présenter rapidement au Comité « un rapport contenant des informations détaillées sur ses opérations ». Le fait de ne pas signaler les opérations d'inspection et de saisie compromet l'aptitude du Comité à s'acquitter du mandat qui lui a été confié de répondre efficacement aux violations des résolutions et d'inscrire de nouvelles personnes et entités sur la liste. En outre, cela limite l'aptitude du Groupe à réunir, examiner et analyser les informations concernant l'application des résolutions, en particulier les cas de non-respect des dispositions, ainsi que son aptitude à faire des recommandations fondées sur des éléments de preuve détaillés à l'intention du Conseil, du Comité ou des États Membres.

20. Au cas où les États Membres s'inquiètent des conséquences diplomatiques ou autres que pourrait avoir le fait de présenter des rapports sur les opérations d'inspection et de saisie, ils peuvent transmettre leurs communications de manière

⁶ Voir S/2010/571, par. 36.

confidentielle au Comité. Si les considérations juridiques internes peuvent empêcher les États Membres de faire part des détails d'une inspection, ils n'en sont pas moins tenus de signaler que celle-ci a eu lieu. Cette obligation s'applique même si l'inspection ne révèle pas d'infractions aux sanctions.

21. Le Groupe recommande que les États Membres signalent rapidement au Comité toutes les opérations d'inspection de cargaisons à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée ou négociées par elle, conformément au paragraphe 15 de la résolution 1874 (2009), même si aucun article interdit n'a été trouvé.

22. Au paragraphe 26 de la résolution 2094 (2013), le Conseil de sécurité demande à tous les États de communiquer toutes informations en leur possession concernant le non-respect des mesures imposées par les résolutions. Le Groupe note que les récentes inscriptions unilatérales d'entités et de personnes sur la liste par des États Membres semblent indiquer qu'il existe des informations ayant trait à des violations des mesures de sanction. Aucune information de ce type n'a cependant été communiquée au Comité ou au Groupe.

23. Le Groupe recommande que, conformément au paragraphe 26 de la résolution 2094 (2013), tous les États Membres communiquent au Comité et au Groupe toutes informations en leur possession concernant le non-respect des mesures imposées par les résolutions.

V. Poursuite des violations par la République populaire démocratique de Corée de l'obligation qui lui est faite d'abandonner ses programmes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques

24. Par sa résolution 2094 (2013), le Conseil de sécurité a réaffirmé sa décision selon laquelle la République populaire démocratique de Corée doit abandonner toutes armes nucléaires, tous programmes nucléaires existants et tous autres programmes existants d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, de façon complète, vérifiable et irréversible. Rien n'indique à ce jour qu'elle est disposée à abandonner ces programmes conformément aux résolutions. Au contraire, ses récentes déclarations, les avancées techniques et les observations faites indiquent qu'elle les poursuit activement.

A. Activités récentes dans le domaine nucléaire

25. Pendant la période à l'examen, la République populaire démocratique de Corée a continué de se présenter comme un « État détenteur d'armes nucléaires » et n'a cessé de manifester sa volonté de renforcer sa « capacité de dissuasion nucléaire »⁷. Lors d'une réunion tenue le 21 avril 2013, le Gouvernement aurait examiné plusieurs questions liées au domaine nucléaire, y compris l'objectif qu'il s'est fixé d'accroître les activités d'extraction du minerai d'uranium et de production de combustible et de matériel nucléaires. Il s'est également penché sur la nécessité de

⁷ « NDC spokesman of DPRK issues crucial statement », *RodongSinmun*, 18 juin 2013.

relever le niveau de l'enseignement et de la formation des scientifiques et des techniciens du nucléaire⁸.

26. Le 2 avril 2013, la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle remettrait en marche toutes les installations nucléaires de Yongbyon, y compris l'atelier d'enrichissement d'uranium et le réacteur de 5 mégawatts⁹. Le 28 août 2013, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a indiqué qu'elle continuait d'observer des activités de rénovation et de construction de nouveaux bâtiments en différents lieux dans l'enceinte du complexe nucléaire de Yongbyon, ce qui va largement dans le sens des déclarations faites par le pays, selon lesquelles il poursuivait le développement de ses capacités nucléaires¹⁰. Le Groupe a confirmé, au moyen de l'imagerie satellitaire commerciale, que ses activités se sont poursuivies durant la période considérée.

27. L'imagerie satellitaire datée du 31 août 2013 montre de la fumée qui s'échappe du bâtiment adjacent au réacteur de 5 mégawatts, lequel abriterait un groupe électrogène. Elle laisse penser que des parties du système du réacteur ont pu fonctionner en même temps (voir annexe III), ce qui confirmerait l'analyse de l'AIEA selon laquelle les tranchées creusées récemment à proximité pourraient avoir pour but de reconfigurer le système de refroidissement afin qu'il puisse fonctionner sans qu'on ait à reconstruire la tour de refroidissement détruite en juin 2008. L'imagerie satellitaire montre également qu'un autre bâtiment adjacent au réacteur a été remis en état pendant la deuxième moitié de 2013.

28. L'extension d'un bâtiment qui abriterait l'atelier d'enrichissement d'uranium, entamée en mars 2013 selon l'AIEA, semble avoir progressé au cours de l'année. Elle devrait permettre quasiment de doubler la taille du bâtiment initial (voir annexe IV). On a pu également observer sur ce site, pendant la deuxième moitié de 2013, d'autres travaux de construction et de rénovation de bâtiment situés à proximité et le réaménagement d'une zone adjacente.

29. D'autres activités ont été observées dans le complexe nucléaire de Yongbyon, en particulier la transformation de vieux bâtiments situés au nord de l'usine pilote de fabrication de combustible en un bâtiment neuf plus grand et la poursuite de travaux de construction au nord de l'atelier d'enrichissement d'uranium susmentionné (voir annexe II).

30. On n'a pas observé d'aménagements majeurs à l'extérieur du réacteur à eau ordinaire depuis le rapport de l'AIEA. Selon l'Agence, il semble que les travaux extérieurs effectués sur le bâtiment se sont achevés en juin 2013 et que les travaux de construction effectués sur le bâtiment et alentours, notamment l'installation d'un système de ventilation, la construction d'un commutateur électrique et le creusement de tranchées devant accueillir les tuyaux d'eau destinés au refroidissement du réacteur.

⁸ « Let us thoroughly implement party's line on simultaneously pushing forward economic construction and the building of nuclear armed force-an expanded meeting of the cabinet plenum was held », *MinjuJoson*, 21 avril 2013.

⁹ « DPRK to adjust uses of existing nuclear facilities », *KCNA*, 2 avril 2013.

¹⁰ AIEA, Rapport du Directeur général sur l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée, Conférence générale de l'AIEA, 28 août 2013, disponible en anglais à www.iaea.org/About/Policy/GC/GC57/GC57Documents/English/gc57-22_en.pdf.

31. Le Groupe a également observé, au moyen de l'imagerie satellitaire, diverses activités sur le site d'essais nucléaires de Punggye-ri (voir annexe V), notamment des travaux d'excavation, de démolition et de rénovation de bâtiments ainsi que de nouvelles constructions. S'il est vrai que l'imagerie satellitaire ne peut seule permettre de déterminer l'objectif de ces activités, certains analystes estimaient qu'elles pourraient être liées au scellement du tunnel utilisé pour le dernier essai nucléaire, à l'entretien d'autres tunnels disponibles ou au creusement de nouveaux tunnels¹¹.

32. Pour fonctionner, le réacteur à eau ordinaire nécessiterait une large quantité de barres de combustible, ce qui pourrait amener la République populaire démocratique de Corée à accroître ses capacités de production de combustible nucléaire¹². Des experts nucléaires ont informé le Groupe qu'ils pensaient que le pays n'avait pas encore de moyens internes et qu'il pourrait avoir à acquérir le matériel et la technologie nécessaires à l'étranger. De manière générale, ce matériel comprendrait des laminoirs à pas de pèlerin et leurs mandrins, les galets et lubrifiants pour la production de tubes en alliage de zirconium ainsi que du matériel d'essai ultrasonique pour l'inspection. **Le Groupe recommande que les États Membres fassent preuve de la vigilance voulue concernant les exportations des articles susmentionnés à destination de la République populaire démocratique de Corée.**

B. Activités récentes liées aux programmes de missiles balistiques et aux programmes connexes

33. La République populaire démocratique de Corée n'a pas effectué de lancement au moyen de la technologie des missiles balistiques depuis qu'elle a lancé la fusée Unha-3 à partir de son site de la côte ouest le 12 décembre 2012¹³. Toutefois, elle n'a pas mis fin à toutes les activités liées aux missiles balistiques ni renouvelé ses engagements précédents en faveur d'un moratoire sur le lancement de missiles.

34. Plusieurs missiles balistiques ont été exhibés lors du défilé militaire du 27 juillet 2013 marquant le soixantième anniversaire de la fin de la guerre de Corée (voir fig. II). On a ainsi observé des missiles balistiques à ergols liquides, communément appelés Hwasong, Nodong, Musudan et KN-08. Six unités de chaque ont été présentées.

¹¹ « North Korea's Punggye-ri nuclear test site: no indication of nuclear test preparations », *38 North*, 20 décembre 2013. Disponible à <http://38north.org/2013/12/punggye122013/>.

¹² Voir « Let us thoroughly implement party's line on simultaneously pushing forward economic construction and the building of nuclear armed force – an expanded meeting of the cabinet plenum was held », *MinjuJoson*, 21 avril 2013.

¹³ La République populaire démocratique de Corée a tiré plusieurs missiles de courte portée à partir de sa côte est à la mi-mai 2013. On ignore s'il s'agit de missiles balistiques de courte portée (appelés KN-02) ou de missiles antinavires et surface-air.

Figure II
Défilé militaire du 27 juillet 2013



Source : Kyodo via AP Images.

35. La République populaire démocratique de Corée a effectué d'autres essais de gros moteurs à propergol liquide dans ses installations situées sur sa côte ouest. Les images satellitaires montrent que plusieurs essais ont été effectués au cours de l'année écoulée¹⁴. À l'instar des précédents, il pourrait s'agir d'essais concernant le premier étage d'une fusée Unha-3 ou des missiles mobiles KN-08 (qui n'ont toujours pas fait l'objet d'essais en vol), ou encore d'essais liés à la conception de nouvelles fusées plus puissantes.

36. La République populaire démocratique de Corée a poursuivi les travaux d'amélioration de ses installations liées aux missiles. Les images satellitaires montrent que les travaux de construction se sont poursuivis depuis la mi-2013 dans son complexe situé sur la côte ouest. Selon les analystes, ces projets visent à agrandir la tour à portique et la table de lancement mobile et à construire une nouvelle plateforme de lancement et une nouvelle station de poursuite radar¹⁵.

¹⁴ Au moins trois essais ont été effectués. Voir *38 North*, « New long-range rocket engine tests at North Korean launch facility: development continues », 10 juillet 2013, « Probable rocket engine test conducted at Sohae », 23 septembre 2013, et « Significant development at North Korea's Sohae test facility », 29 janvier 2014. Disponible à <http://38north.org/2013/07/sohae071013/>, <http://38north.org/2013/09/sohae092313/> et <http://38north.org/2014/01/sohae012914/>.

¹⁵ « Major construction at Sohae rocket test site », *38 North*, 30 août 2013, et « Significant development at North Korea's Sohae test facility », 29 janvier 2014. Disponible à <http://38north.org/2013/08/sohae083013/> et <http://38north.org/2014/01/sohae012914/>.

Les images satellitaires montrent également que les nouvelles constructions dans le complexe situé sur la côte est, en cours depuis l'été 2011, ont été arrêtées pendant une grande partie de 2013 mais ont repris vers la fin de l'année. Des progrès ont été observés en ce qui concerne les nouveaux bâtiments de montage et de contrôle des lancements mais pas dans le cas de la nouvelle plateforme de lancement¹⁶.

37. En janvier 2013, en réaction à l'adoption de la résolution [2087 \(2013\)](#) condamnant le lancement qu'elle a effectué en décembre, la République populaire démocratique de Corée a adressé au Conseil de sécurité une réponse de défiance dans laquelle elle déclarait qu'elle « effectuera régulièrement des tirs de satellite à des fins pacifiques afin de conquérir l'espace et de devenir une puissance spatiale mondiale »¹⁷. Toutefois, depuis cette date, elle n'a pas procédé à d'autres lancements ni fait d'autres annonces concernant ses présumés programmes liés aux satellites et à leurs vecteurs¹⁸.

Figure III
Signature du plan relatif à la Force des engins stratégiques



Source : AFP Photo/KCNA via KCNS.

38. Deux mois plus tard, dans une autre lettre adressée au Conseil, la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle « dispose de moyens puissants et précis pour mener une attaque nucléaire et mettre en œuvre des méthodes de guerre nucléaire »¹⁹. Dans la même veine, la KCNA a rapporté le 29 mars 2013 que Kim Jong-Un avait « examiné et ratifié le plan relatif à la Force des engins

¹⁶ 38 North, « Construction at Tonghae resumes: no tests likely in 2013 », 29 novembre 2013. Disponible à <http://38north.org/2013/11/tonghae112913/>.

¹⁷ Lettre datée du 24 janvier 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2013/50](#)).

¹⁸ Le seul fait nouveau a été l'adhésion du pays à la Convention de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite. Voir IMSO, « Democratic People's Republic of Korea accedes to the IMSO Convention », *IMSO News*, n° 092, 16 octobre 2013. Disponible à <http://www.imso.org/ReadNews.asp?FileID=956>.

¹⁹ Lettre datée du 27 mars 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2013/194](#)).

stratégiques en vue de frappes puissantes » (voir fig. III), qui incluraient des frappes sur des bases militaires situées sur le territoire des États-Unis d'Amérique ainsi qu'à Hawaï et à Guam²⁰. La République populaire démocratique de Corée n'a cependant jamais effectué avec succès un essai de missiles balistiques de longue portée. Le dernier lancement déclaré en 2006 a échoué lorsque le missile a explosé 40 secondes après le lancement. Ces déclarations officielles ne peuvent donc tirer leur crédibilité que du lancement réussi de Unha-3 et, de l'avis du Groupe, témoignent du chevauchement des programmes de missiles balistiques du pays avec ses programmes de lancement d'engins spatiaux.

C. Autres programmes d'armes de destruction massive

39. Bien que l'on dispose de peu d'informations les concernant dans le domaine public, les autres programmes d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée demeurent une source de préoccupation. Celle-ci, qui n'a pas indiqué qu'elle était disposée à les abandonner complètement et de manière vérifiable et irréversible comme l'a réaffirmé la résolution 2094 (2013), est l'un des quatre États qui n'ont pas signé la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ou qui n'y ont pas adhéré²¹. Elle est partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, mais n'a communiqué qu'un formulaire sur les mesures de confiance volontaires en 1990²².

40. Plusieurs articles publiés par les médias pendant l'année écoulée ont fait état de l'assistance militaire opérationnelle que la République populaire démocratique de Corée apportait à la République arabe syrienne, notamment dans le domaine des armes chimiques²³. En novembre 2013, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a publié un démenti quant à la participation militaire du pays au conflit syrien²⁴. Le Groupe ne peut confirmer ou infirmer ces informations.

VI. Mesures relatives aux exportations et importations

41. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a enquêté sur deux nouveaux signalements de saisie et d'inspection d'articles interdits ainsi que sur des incidents qui lui avaient été signalés précédemment et d'autres cas de violation dont il avait été informé et qui sont autant de preuves que la République populaire démocratique de Corée poursuit son commerce d'articles interdits.

²⁰ « Kim Jong-Un convenes operation meeting, finally examines and ratifies plan for firepower strike », *KCNA*, 29 mars 2013.

²¹ Les autres États non signataires sont l'Angola, l'Égypte et le Soudan du Sud. La République arabe syrienne et la Somalie ont adhéré à la Convention en 2013.

²² Voir www.un.org/disarmament/WMD/Bio/.

²³ Voir NKNews, « North Korea and Syrian chemical and missile programs », 19 juin 2013. Disponible à www.nknews.org/2013/06/north-korea-and-syrian-chemical-and-missile-programs/ et Robin Hughes, « SSRC: spectre at the table », *Jane's Defence Weekly*, 22 janvier 2014.

²⁴ « DPRK refutes false rumour about its involvement in military operations in Syria », *KCNA*, 14 novembre 2013.

42. Le Groupe d'experts n'est toutefois pas en mesure de déterminer si le niveau des activités interdites a diminué ou augmenté pendant la période considérée, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'expérience montre que les saisies et inspections d'articles interdits ne sont pas toutes notifiées immédiatement au Comité malgré les prescriptions figurant dans les résolutions (les conséquences du défaut de notification sont examinées à la section IV);
- Le Groupe d'experts continue de réunir des informations sur des activités de coopération passées, en cours ou nouvelles, concernant des armes. Il en ressort que la République populaire démocratique de Corée est activement impliquée dans des prestations ou services d'assistance liés à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation d'armes. Le Groupe d'experts doute que toutes les activités illicites de coopération aient été recensées et que tous les clients soient connus;
- Les derniers cas de saisie et d'inspection montrent que la République populaire démocratique de Corée recourt de plus en plus à des techniques de contournement multiples et à plusieurs niveaux, d'où peut-être des interdictions moins nombreuses;
- Il est encore trop tôt pour que les nouvelles mesures renforcées imposées par la résolution 2094 (2013), aient eu des effets significatifs sur les activités interdites. À titre d'exemple, le Groupe d'experts n'a pas connaissance de cas d'application de la disposition générale (au paragraphe 22 de la résolution) pour empêcher le transfert d'articles susceptibles de contribuer à des programmes ou activités interdits.

A. Application de l'embargo sur les articles associés au nucléaire, aux autres armes de destruction massive et aux missiles balistiques

43. Pendant la période considérée, un État Membre a signalé au Comité l'inspection d'une cargaison aérienne dans laquelle le Groupe d'experts a découvert des articles associés aux missiles balistiques. Le Groupe a poursuivi l'inspection des cargaisons d'articles nucléaires ou associés aux missiles balistiques antérieurement saisies et signalées par le Japon et la République de Corée. Ces affaires montrent les difficultés que rencontrent les États Membres pour ce qui est de déterminer si les articles inspectés (surtout s'ils sont en pièces détachées plutôt qu'assemblés) sont interdits. La détermination de la nature et des caractéristiques précises des articles nécessite souvent des compétences et des moyens techniques qui dépassent les ressources de certains États Membres.

44. Le Groupe d'experts a également examiné les pièces de fabrication étrangère trouvées dans les débris de l'Unah-3, qui ont révélé que des articles d'usage courant ou situés juste au-dessous du seuil d'interdiction avaient été assemblés ou intégrés à des systèmes ou des sous-systèmes. Les informations concernant à l'acquisition de nouvelles machines-outils à commande numérique informatisée et de leurs composants indiquent également que l'industrie de précision de la République populaire démocratique de Corée reste tributaire des importations.

Cargaison d'articles associés aux missiles balistiques inspectée par un État Membre

45. En septembre 2013, un État Membre a informé le Comité qu'il avait inspecté en mai 2013 une cargaison aérienne contenant officiellement des « pièces de rechange de machines » et des « relais » devant être utilisés dans des « navires frigorifiques », des « navires-mères », des « machines de transformation de produits halieutiques » et des « vieux navires ». Il soupçonnait la République populaire démocratique de Corée d'en avoir été le pays d'origine ou le courtier. L'État Membre a demandé au Groupe d'experts de l'aider à déterminer si les articles trouvés dans la cargaison étaient interdits en vertu des résolutions.

46. Le Groupe d'experts a constaté qu'aucun des articles trouvés dans la cargaison ne correspondait aux critères définis dans les listes d'articles, matières, matériel, marchandises et technologies nucléaires, de missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Tous étaient cependant des pièces de rechange ou d'autres articles associés aux systèmes de missiles balistiques Scud. De l'avis du Groupe d'experts, ce sont des armes et éléments connexes dont l'exportation ou le courtage par la République populaire démocratique de Corée sont interdits aux termes de l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution [1718 \(2006\)](#), tel que modifié par le paragraphe 9 de la résolution [1874 \(2009\)](#), et le paragraphe 7 de la résolution [2094 \(2013\)](#).

47. Le Groupe d'experts a également conclu que la cargaison était originaire de la République populaire démocratique de Corée et que l'activité déclarée du destinataire, une entité spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de produits de pointe ayant des applications militaires et commerciales, ne cadrait pas avec la description officielle des articles. Il poursuit ses investigations.

Articles associés au nucléaire saisis par le Japon

48. En mars 2013, le Japon a informé le Comité qu'il avait saisi cinq tubes en alliage d'aluminium trouvés à bord du porte-conteneurs *Wan Hai 313* (OMI n° 9248708) en août 2012²⁵. Les autorités japonaises ont établi que les tubes (voir fig. IV) provenaient de la République populaire démocratique de Corée et répondaient aux critères fixés dans le document [INFCIRC/254/Rev.7/Part 2](#) de l'AIEA. Selon les informations publiées par le Japon, les tubes étaient en partance pour un pays tiers, via Dalian (Chine).

²⁵ Voir [S/2013/337](#), par. 66.

Figure IV
Tubes en aluminium trouvés à bord du *Wan Hai 313*



Source : Groupe d'experts.

49. Le Groupe a examiné les articles saisis par le Japon et obtenu des informations sur le fabricant éventuel et les entités concernées. Le transporteur, Wan Hai Lines Ltd, et les autorités japonaises ont donné des informations à titre confidentiel.

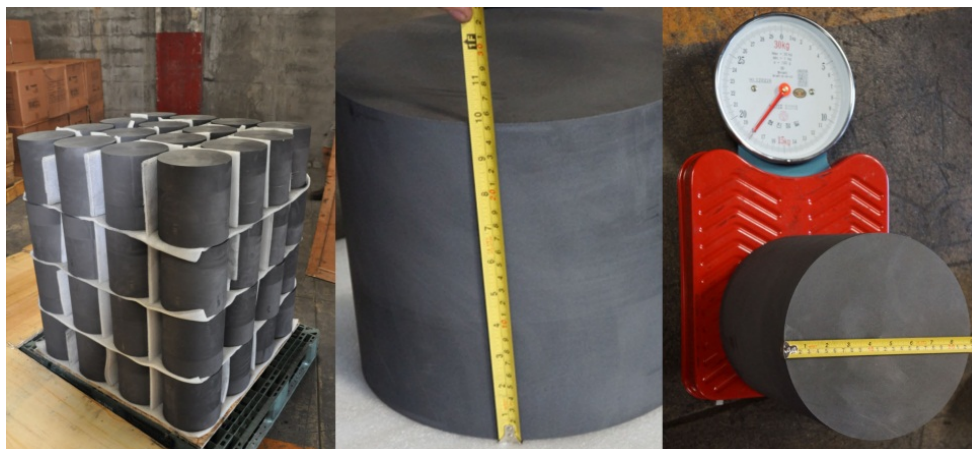
50. En janvier 2014, en réponse à une question du Groupe d'experts, les autorités chinoises ont confirmé que la cargaison provenait du port de Nampo et ont dit que le port d'arrivée déclaré se trouvait au Myanmar. Elles ont également indiqué que l'expéditeur officiel était une entité dénommée Korea Kumpyo Trading. Le Groupe d'experts poursuit son enquête et a demandé des précisions au Myanmar.

Cargaison d'articles associés aux missiles balistiques saisie par la République de Corée

51. Le Groupe d'experts a mené à bien son enquête sur la cargaison d'articles associés aux missiles balistiques saisie par la République de Corée en mai 2012 (voir fig. V) et en a fait rapport au Comité²⁶. Il a conclu que le chargement constituait une violation de l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006), qui interdit à la République populaire démocratique de Corée d'exporter les articles figurant sur la liste des articles associés aux missiles balistiques (S/2012/235).

²⁶ Un résumé des faits figure dans le précédent rapport final du Groupe d'experts (S/2013/337, par. 44 à 46).

Figure V
Cylindres de graphite saisis par la République de Corée



Source : Groupe d'experts.

52. Le Groupe d'experts a établi que le véritable expéditeur était la Dalian Liaosin Trading Company Ltd (voir tableau 1) et le destinataire Electric Parts Com. Selon des informations fournies par la République de Corée, les deux sociétés agissaient au nom de la Korea Tangun Trading Corporation, entité désignée par le Comité en juillet 2009²⁷ et déjà impliquée dans une autre affaire de cargaison d'articles associés aux missiles balistiques saisie en octobre 2007 alors qu'elle faisait route vers la Syrie²⁸. La Dalian Liaosin Trading Company Ltd fait savoir qu'elle entretient de longue date des relations commerciales étroites avec de nombreuses entités en République populaire démocratique de Corée²⁹. C'est également une des quatre filiales du Liaosin Group.

Tableau 1
Renseignements sur la Dalian Liaosin Trading Company Ltd

Adresse : 22 # 14-1 Dalian Tsinghua Park, Zhongshan District,
Dalian, Liaoning, Chine

Téléphone et télécopie : Téléphone : 86 411 8278 9796/8946
Télécopie : 86 411 8278 8901

Adresse électronique : fuzh1991@yahoo.com, fuzh@liaosin.com

Représentant : Fu Zhenhai³⁰

Source : Groupe d'experts, à partir de registres publics

²⁷ Voir S/2009/364.

²⁸ Voir S/2012/422, par. 57.

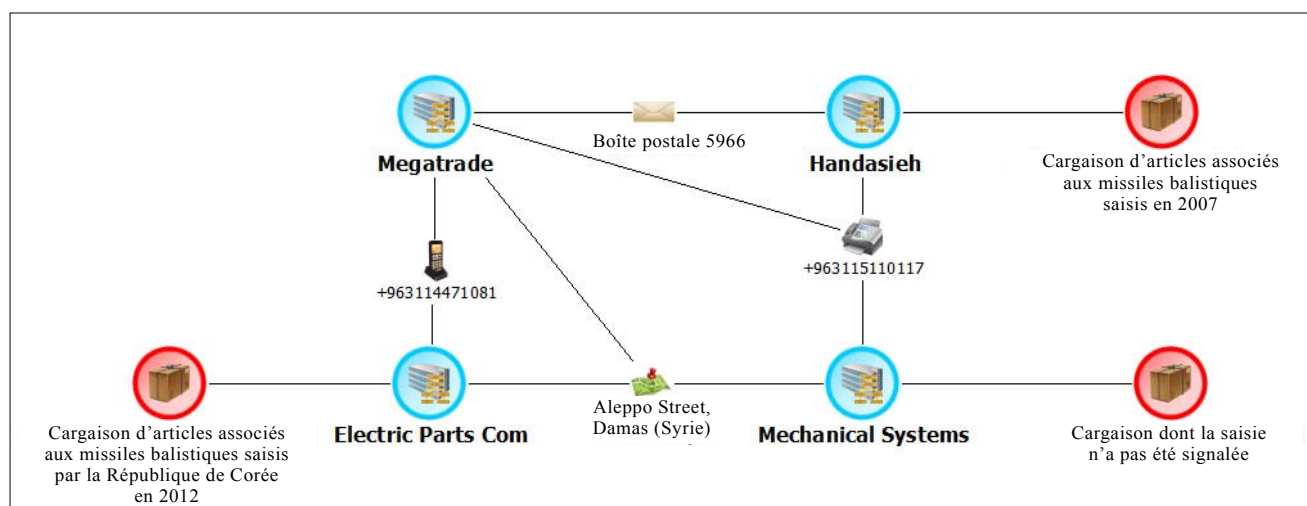
²⁹ La Dalian Liaosin Trading Co. Ltd fait le commerce de divers articles (y compris minéraux, produits chimiques, produits électroniques, machine-outils et textiles) et a un bureau à Pyongyang et une usine de traitement de minerai de molybdène à Hamhung. Elle figure sur le site Web institutionnel du Liaosin Group (www.liaosin.com), consulté à partir de *Wayback Machine*.

³⁰ Une entité portant une dénomination similaire, la Liaosin Trading Company, est également enregistrée au nom de Fu Zhenhai (富振海) à Hong Kong.

53. L'enquête du Groupe d'experts a également révélé qu'Electric Parts Com. avait la même adresse et les mêmes numéros de téléphone et de télécopie que d'autres entités impliquées dans des faits de violation sur lesquels le Groupe d'experts enquêtait ou qui étaient soupçonnées d'être des sociétés écrans du Centre syrien d'études et recherches scientifiques (voir fig. VI). Certains États Membres ont établi que le Centre syrien d'études et recherches scientifiques était mêlé à l'acquisition d'articles sensibles associés aux programmes syriens d'armes de destruction massive et de missiles balistiques³¹.

Figure VI

Réseau syrien de sociétés impliquées dans les incidents



Source : Groupe d'experts, sources diverses.

54. Le Groupe d'experts présentera au Comité un rapport contenant toutes les recommandations qu'il jugera utiles, une fois qu'il aura examiné les nouvelles informations communiquées par les États Membres concernés³².

Éléments de fabrication étrangère de la fusée Unha-3

55. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son précédent rapport final, les débris de la fusée Unha-3 récupérés par la République de Corée en décembre 2012 contenaient des éléments de fabrication étrangère (voir fig. VII)³³. Le Groupe d'experts a examiné les moyens par lesquels la République populaire démocratique de Corée se les était procurés. Les 14 types d'articles ont livré suffisamment d'informations pour que leurs fabricants puissent être identifiés, mais seuls

³¹ Département américain du Trésor, communiqué de presse intitulé « Three entities targeted by treasury for supporting Syria's WMD proliferation », 4 janvier 2007, disponible à l'adresse : www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/hp216.aspx. Les autorités japonaises considèrent également que le Centre syrien d'études et recherches scientifiques est une entité favorisant la prolifération des armes de destruction massive.

³² Les autorités chinoises ont récemment déclaré qu'elles ne disposaient pas de nouvelles informations à l'heure actuelle mais qu'elles poursuivraient leur enquête sur la base des nouvelles informations communiquées par le Groupe d'experts.

³³ Voir S/2013/337, par. 33.

quelques-uns portaient des numéros de série déchiffrables. Les autres ne portaient pas de numéro de série ou étaient trop endommagés pour pouvoir être identifiés.

Figure VII
Débris de la fusée Unha-3 récupérés



Source : Groupe d'experts.

56. Les analyses du Groupe d'experts montrent que les articles ont été fabriqués par des sociétés se trouvant dans divers pays (voir tableau 2). En vue d'établir et de réunir des preuves, le Groupe a demandé des renseignements aux six États Membres concernés. Quatre ont fourni des informations détaillées et la Suisse a dit qu'elle communiquerait de nouveaux éléments après la conclusion de ses propres investigations. Les États-Unis n'ont pas encore répondu.

Tableau 2
Composants de fabrication étrangère trouvés dans les débris de la fusée Unha-3

<i>Composant</i>	<i>Quantité</i>	<i>Pays de fabrication</i>	<i>Observations</i>
1. Roulements radiaux à billes	4	Ancienne URSS	Ont peut-être été fabriqués dans les années 80.
2. Émetteurs de température	2	Royaume-Uni	Vendus par le fabricant en 2011
3. Émetteurs de pression	5	Royaume-Uni	Vendus par le fabricant en novembre 2006 et avril 2010
4. Manocontacts	4	Ancienne URSS	Éléments de Scud réutilisés
5. Câbles électriques	s.o.	Chine	
6. Résistor	1	Royaume-Uni	N'a pas pu être identifié, faute d'éléments suffisants.
7. Convertisseurs DC/DC (courant continu/courant continu)	4	Suisse	

<i>Composant</i>	<i>Quantité</i>	<i>Pays de fabrication</i>	<i>Observations</i>
8. Filtres anti-interférence électromagnétique	4	Chine	
9. Amplificateurs opérationnels	Environ 30	États-Unis	
10. Matrice prédiffusée programmable par l'utilisateur	1	États-Unis	
11. Mémoire dynamique synchrone à accès aléatoire	2	États-Unis et République de Corée	Articles fabriqués par des sociétés de la République de Corée, entre 2003 et 2010. N'ont pas pu être identifiés, faute d'éléments suffisants
12. Caméra DTC ³⁴	1	Chine	Fabriquées en 2008
13. Décodeur vidéo	1	États-Unis	
14. Connecteurs intermédiaires	1	Ancienne URSS	Éléments de Scud réutilisés

Source : Groupe d'experts.

57. Presque tous les éléments récupérés sont des articles d'usage courant qui ne correspondent à aucune des spécifications des listes d'articles interdits, en particulier celle des articles associés aux missiles balistiques³⁵, ou autres spécifications militaires. Un seul article, à savoir les roulements radiaux à billes trouvés à l'intérieur des turbopompes des quatre moteurs de la fusée (voir fig. VIII), répondait à certains des critères, mais pas tous définis dans cette liste³⁶. L'acquisition de composants fabriqués à l'étranger pour les programmes interdits, contraire à l'idéologie du *djoutché* (l'autosuffisance), montre les limites des capacités de production industrielle du pays, mais aussi sa capacité à assembler des systèmes complexes en utilisant des composants de fabrication étrangère.

³⁴ DTC : dispositif à transfert de charge

³⁵ La dernière version de la liste des articles, matériels, équipements, biens et technologies liés aux programmes de missiles balistiques figure dans le document [S/2012/947](#).

³⁶ L'article 3.A.7 (roulements radiaux à billes) tel que décrit dans le document [S/2012/947](#) réunit quatre caractéristiques relatives à la tolérance, aux diamètres intérieur et extérieur et à la largeur. Un autre article trouvé dans les débris pourrait entrer dans l'une des catégories établies dans la dernière version de la liste, certains connecteurs électriques ombilicaux intermédiaires étant désormais visés par une interdiction d'importation et d'exportation [voir article 11.A.5 (document [S/2012/947](#))].

Figure VIII
Turbopompe et roulements radiaux à billes



Source : Groupe d'experts.

58. Deux des articles étaient des pièces de Scud réutilisées (voir fig. IX). La filière d'approvisionnement de la plupart des autres articles a été difficile à établir du fait de la grande disponibilité des articles en question, de leur absence de marquage spécifique et de leurs nombreuses utilisations. Elle n'a pu être remontée que pour les cinq émetteurs de pression. Selon leur fabricant, ils ont été achetés en 2006 et en 2010 par une entité enregistrée dans la province chinoise de Taiwan, déjà connue pour ses exportations illicites vers la République populaire démocratique de Corée.

59. Toutefois, tous les fabricants contactés ont affirmé au Groupe qu'ils ne vendaient pas de tels articles à des entités de la République populaire démocratique de Corée. Ces informations montrent que ces entités évitent les achats directs et privilégient les acquisitions réalisées de gré à gré ou par des intermédiaires établis dans un pays tiers.

Figure IX
Éléments de Scud réutilisés (manocontacts et connecteurs de séparation)



Source : Groupe d'experts.

Acquisition de machines-outils à commandes numériques et de la technologie correspondante

60. Le 10 mai 2013, les États-Unis ont désigné une entité et un individu de la province chinoise de Taiwan au titre du décret 13382³⁷. Selon les informations publiées, Chang Wen-Fu, administrateur de la Trans Multi Mechanics Co. Ltd, a activement participé à l'acquisition de matériel à double usage pour la République populaire démocratique de Corée. Par ailleurs, Hsien Tai Tsai (également connu sous le nom d'Alex Tsai) a utilisé Trans Multi Mechanics pour acheter et expédier des centaines de milliers de dollars de matériel à destination de la République populaire démocratique de Corée et négocier des contrats au nom d'entités ou de ressortissants de ce pays.

61. Comme le Groupe l'a dit dans un précédent rapport, Alex Tsai et son fils, Yueh-Hsun Tsai (également connu sous le nom de Gary Tsai), ont été mis en examen en mai 2013 par les États-Unis, notamment pour avoir exporté ou tenté d'exporter en 2009 et 2010 une machine-outil pouvant servir à fabriquer des armes de destruction massive³⁸. Selon l'accusation, la machine-outil a été expédiée des États-Unis vers la province chinoise de Taiwan³⁹. Le Groupe d'experts considère que la destination finale de la machine-outil était très probablement la République populaire démocratique de Corée, compte tenu des antécédents d'Alex Tsai en matière d'achats illicites.

62. En 2008, Alex Tsai et l'une de ses sociétés, Trans Merits, ont été condamnés dans la province chinoise de Taiwan pour fausses factures et expédition de matériel interdit en République populaire démocratique de Corée. En 2009, les États-Unis ont désigné Alex Tsai, son épouse, Trans Merits et une autre de ses sociétés, Global Interface Company, en vertu du décret 13382 pour avoir apporté leur appui à la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID)⁴⁰ et d'autres entités de la République populaire démocratique de Corée⁴¹.

63. Le Groupe d'experts examinera les nouvelles informations sur le non-respect des résolutions résultant du procès et enquêtera sur les activités des individus et entités susnommés.

³⁷ Département américain du Trésor, « Treasury sanctions taiwan proliferators linked to North Korea », 10 mai 2013, disponible à l'adresse : www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/jl1935.aspx. Le décret 13382 vise à geler les avoirs de personnes ou entités responsables ou complices de la prolifération d'armes de destruction massive.

³⁸ Voir S/2013/337, par. 61.

³⁹ Voir États-Unis, United States District Court, Northern District of Illinois, Eastern Division, « *United States of America v. Hsien Tai Tsai*, also known as "Alex Tsai" », Criminal Complaint (23 octobre 2012), disponible à l'adresse : www.ice.gov/doclib/news/releases/2013/130506chicago1.pdf, et « *United States of America v. Yueh-Hsuan Tsai*, also known as "Gary Tsai" », Criminal Complaint (19 avril 2013), disponible à l'adresse : www.ice.gov/doclib/news/releases/2013/130506chicago2.pdf.

⁴⁰ Le Comité a établi plusieurs mois plus tard que la KOMID était le principal trafiquant d'armes en République populaire démocratique de Corée et le plus gros exportateur de biens et équipements liés aux missiles balistiques et aux armes classiques (S/2009/222).

⁴¹ Département du Trésor des États-Unis, « Treasury designation of Taiwan entities and individuals », 16 janvier 2009, disponible à l'adresse : <http://2001-2009.state.gov/r/pa/prs/ps/2009/01/115019.htm>.

B. Application de l'embargo sur les armes

64. Les incidents portés à la connaissance du Comité et les renseignements recueillis par le Groupe montrent que la République populaire démocratique de Corée continue, en violation des résolutions, de se livrer activement au commerce des armes et de matériel connexe. Le montant exact des sommes que génère ce commerce est sujet à débat, mais il est hors de doute qu'il constitue l'une des principales sources de revenus du pays.

65. La République populaire démocratique de Corée non seulement exporte des armes et des munitions, mais fournit également des services ou une assistance liés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de matériel connexe. Les éléments rassemblés par le Groupe depuis 2009 montrent que le pays remet en état des armes fabriquées dans l'ancienne Union soviétique dans les années 60 et 70, comme des avions de chasse, des systèmes de missiles sol-air ou des canons antiaériens, des sous-marins, des chars de combat, des véhicules blindés de transport de troupe, des obusiers, des lance-roquettes multiples et des mortiers. Quand la remise en état des armes et du matériel connexe ne nécessite pas de technologies ou d'équipements sophistiqués, la République populaire démocratique de Corée effectue l'opération à l'étranger⁴². Les pièces détachées et les autres articles nécessaires sont alors transportés depuis son territoire, ou acquis à l'étranger, et transportés directement chez le client. Quand elle nécessite des technologies et des équipements sophistiqués, la remise en état se fait sur le territoire de la République populaire démocratique de Corée.

66. La République populaire démocratique de Corée semble occuper sur ce marché une position favorable pour plusieurs raisons :

- Ses concurrents sont de moins en moins nombreux. À l'heure actuelle, rares sont les entreprises qui proposent de remettre en état du matériel ancien, par perte de savoir-faire ou parce que cette activité n'est pas intéressante économiquement (l'entretien des équipements de remise en état n'est pas jugé rentable). Deux pays ayant passé contrat avec la République populaire démocratique de Corée ont indiqué au Groupe qu'ils n'avaient pas eu beaucoup d'autres choix que de s'adresser à elle, si ce n'est pas de choix du tout;
- Ses tarifs sont beaucoup plus bas que ceux de ses rares concurrents restants. La hausse des prix dans les pays de l'ancienne Union soviétique lui procure un avantage concurrentiel.

67. Le Groupe a également constaté que, huit ans après le début de l'imposition des sanctions, la République populaire démocratique de Corée continue de tirer parti du fait que, notamment chez ses partenaires de longue date, l'on connaît mal la portée de l'embargo sur les armes. Les États Membres n'ont toujours pas tous pris conscience que l'embargo englobe aussi les services et l'assistance liés à la fourniture, la fabrication, l'entretien et l'utilisation d'armes ou de matériel connexe.

68. Le Groupe recommande au Comité d'établir, avec son concours, une notice d'aide à l'application des résolutions rappelant aux États Membres que l'embargo sur les armes et le matériel connexe englobe les services et l'assistance

⁴² Voir S/2012/422, par. 71.

liés à la fourniture, la fabrication, l'entretien et l'utilisation de ces armes ou de ce matériel.

Cargaison d'armes saisie au Panama

69. En juillet 2013, les autorités panaméennes ont intercepté le *Chong Chon Gang*, navire de marchandises de la République populaire démocratique de Corée battant pavillon du pays (voir fig. X), du côté Atlantique du canal de Panama. Au cours de leur inspection, elles ont découvert, dissimulés sous plus de 200 000 sacs de sucre, des articles qu'elles ont supposés être des armes et du matériel connexe.

Figure X

Le *Chong Chon Gang*



Source : Groupe d'experts.

70. Dans le rapport d'incident qu'il a présenté au Comité, le Groupe a indiqué que tant la cargaison elle-même que la transaction conclue entre Cuba et la République populaire démocratique de Corée constituaient une violation des sanctions. On trouvera ci-après un résumé de l'affaire; les aspects relatifs aux techniques de dissimulation utilisées sont traités au paragraphe 124 du présent rapport, et ceux relatifs aux opérations financières au paragraphe 179. On trouvera également une description de la cargaison saisie à bord du navire aux annexes VII et VIII et les documents relatifs à l'incident figurent aux annexes IX à XXVII et XXXV. Par ailleurs, le Groupe a inclus une annexe confidentielle sur l'incident à l'attention du Conseil de sécurité et du Comité (annexe VI).

71. Le Groupe s'est rendu au Panama pour établir les circonstances du transport de la cargaison en procédant à l'inspection physique de la cargaison, en examinant les documents trouvés à bord du navire et en menant des entretiens avec l'équipage et les autorités panaméennes.

72. Le Groupe a établi que la cargaison dissimulée (voir fig. XI, la liste complète des articles à l'annexe VII et la description détaillée à l'annexe VIII) consistait en 6 remorques pour systèmes de missiles sol-air et 25 conteneurs d'expédition renfermant 2 avions MiG-21 en pièces détachées, 15 moteurs d'avion MiG-21, des composants de systèmes de missiles sol-air, des munitions et du matériel militaire divers. Il s'agit de la plus grande quantité d'armes et de matériel connexe à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée jamais interceptée depuis l'adoption de la résolution [1718 \(2006\)](#).

Figure XI

Vue d'ensemble des armes trouvées à bord du *Chong Chon Gang*. Dans les vignettes : moteurs de MiG avec enveloppe, pièces de missile, pièces de radar et véhicule de commandement



Source : Groupe d'experts.

73. Le *Chong Chon Gang* (n° OMI : 7937317) est un navire de marchandises construit en 1977, conçu non pas pour embarquer des conteneurs maritimes ordinaires mais pour transporter des marchandises diverses en cale, dans cinq grandes soutes. Il a toujours appartenu à la République populaire démocratique de Corée et a toujours battu pavillon de ce pays.

74. Le Groupe a établi que le *Chong Chon Gang* faisait route de Cuba vers la République populaire démocratique de Corée. Le plan de navigation et d'autres documents trouvés à bord indiquent que le navire a quitté la République populaire démocratique de Corée le 11 avril, fait escale au port russe de Vostochny du 11 au 17 avril pour faire le plein de carburant et rejoint La Havane par le canal de Panama. Rien n'indique que le navire ait fait escale ailleurs qu'à Cuba entre sa sortie du canal le 1^{er} juin et le moment où il y est retourné le 11 juillet.

Figure XII
Escales du *Chong Chon Gang* à Cuba entre le 1^{er} juin et le 11 juillet



75. Les registres du navire et les documents portuaires trouvés à bord ont permis au Groupe de reconstituer l'itinéraire du navire après sa sortie du canal de Panama et d'établir la liste de tous les ports où il avait fait escale avant d'appareiller pour Nampo (voir fig. XII). Le *Chong Chon Gang* a contourné Cuba par l'ouest puis, du 4 au 9 juin, a fait escale à La Havane, où il a débarqué sa cargaison de départ (tôles en acier laminé et roues de locomotive). Après son départ de La Havane, le navire a navigué en dérive un long moment au nord de Cuba, avant de faire escale le 20 juin au port de Mariel, où ont été embarqués les armes et le matériel connexe. Il est parti le 22 juin pour Puerto Padre, où il a fait escale le 24 pour embarquer le sucre. Le 5 juillet, il débutait son voyage de retour vers Nampo.

76. Dans une déclaration publiée le 16 juillet, le Ministère cubain des affaires étrangères a revendiqué la propriété des armes et du matériel connexe et affirmé que ceux-ci avaient été expédiés pour être réparés et qu'ils seraient réexpédiés à Cuba. Par la suite, Cuba a soutenu, devant le Groupe et dans un rapport adressé au Comité, qu'il n'y avait pas eu « fourniture, vente ou transfert » d'armes [au sens du paragraphe 8 a) de la résolution 1718 (2006)], dans la mesure où Cuba conservait la « propriété » de la cargaison, et qu'il fallait en outre, distinguer l'« entretien », visé au paragraphe 8 c) de la résolution 1718 (2006), de la « réparation », qui faisait, selon Cuba, l'objet du contrat entre elle et la République populaire démocratique de Corée. Cuba a également invité le Groupe à se rendre à La Havane pour des entretiens, déclarant que les armes et le matériel connexe avaient été expédiés à des fins « d'évaluation, d'examen et de réparation ».

77. Le 17 juillet, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que les armes étaient d'origine cubaine et avaient été expédiés pour subir une révision complète dans le cadre d'un contrat passé entre les deux pays.

78. L'enquête a permis au Groupe d'établir que la cargaison dissimulée à bord du *Chong Chon Gang* était composée d'armes et de matériel connexe à destination de la République populaire démocratique de Corée en provenance de Cuba et que :

- La cargaison contrevenait au paragraphe 8, alinéa a) i), de la résolution [1718 \(2006\)](#), modifié par le paragraphe 10 de la résolution [1874 \(2009\)](#), interdisant la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, vers la République populaire démocratique de Corée, de toutes armes et matériels connexes;
- La transaction conclue entre la République populaire démocratique de Corée et Cuba contrevenait au paragraphe 8 c) de la résolution [1718 \(2006\)](#) et au paragraphe 9 de la résolution [1874 \(2009\)](#), tels qu'explicités au paragraphe 7 de la résolution [2094 \(2013\)](#), visant à empêcher la fourniture de formation, de conseils, de services ou d'assistance techniques liés à la fourniture, à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation de ces armes ou ces matériels par la République populaire démocratique de Corée, par ses nationaux ou depuis son territoire;
- L'argument de Cuba qui consiste à distinguer l'« entretien » de la « réparation » ne repose sur aucune base solide. Ces activités constituent toutes deux des services ou une assistance liés à la fourniture, à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation d'armes ou de matériel connexe qu'il est fait interdiction à la République populaire démocratique de Corée de fournir, conformément au paragraphe 8 c) de la résolution [1718 \(2006\)](#) et au paragraphe 9 de la résolution [1874 \(2009\)](#). De même, si la notion de « transfert » devait uniquement viser le « transfert de propriété », on autoriserait par là le prêt ou la location d'armes et de matériel connexe, ce qui serait contraire à l'embargo sur les armes et à l'embargo sur les armes de destruction massive imposé par les résolutions.

79. Les mesures prises par le Gouvernement panaméen l'ont été dans le strict respect des résolutions pertinentes et ont créé un solide précédent pour de futures interceptions. S'agissant de la cargaison, le Gouvernement panaméen est tenu de disposer des articles interdits d'une manière qui empêche tout transfert d'armes et de matériel connexe aux États d'origine ou de destination [par. 14 de la résolution [1874 \(2009\)](#) et par. 8 de la résolution [2087 \(2013\)](#)]. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe croit savoir que le navire, l'équipage et la cargaison se trouvaient toujours au Panama, le pays ayant toutefois annoncé son intention de libérer 32 membres d'équipage et de restituer éventuellement le navire après paiement d'une amende.

80. Les efforts considérables et peu communs déployés pour dissimuler la cargaison d'armes et de matériel connexe (voir fig. XIII et par. 124), ainsi que les instructions (annexes XI et XII) trouvées à bord du navire pour établir une fausse déclaration à l'entrée du canal de Panama (annexes XIV à XVIII) au cas où une telle déclaration serait nécessaire, manifestent une intention claire et délibérée de contourner les résolutions.

Figure XIII
Conteneurs dissimulés sous des sacs de sucre



Source : Photo AP/Amulfo Franco.

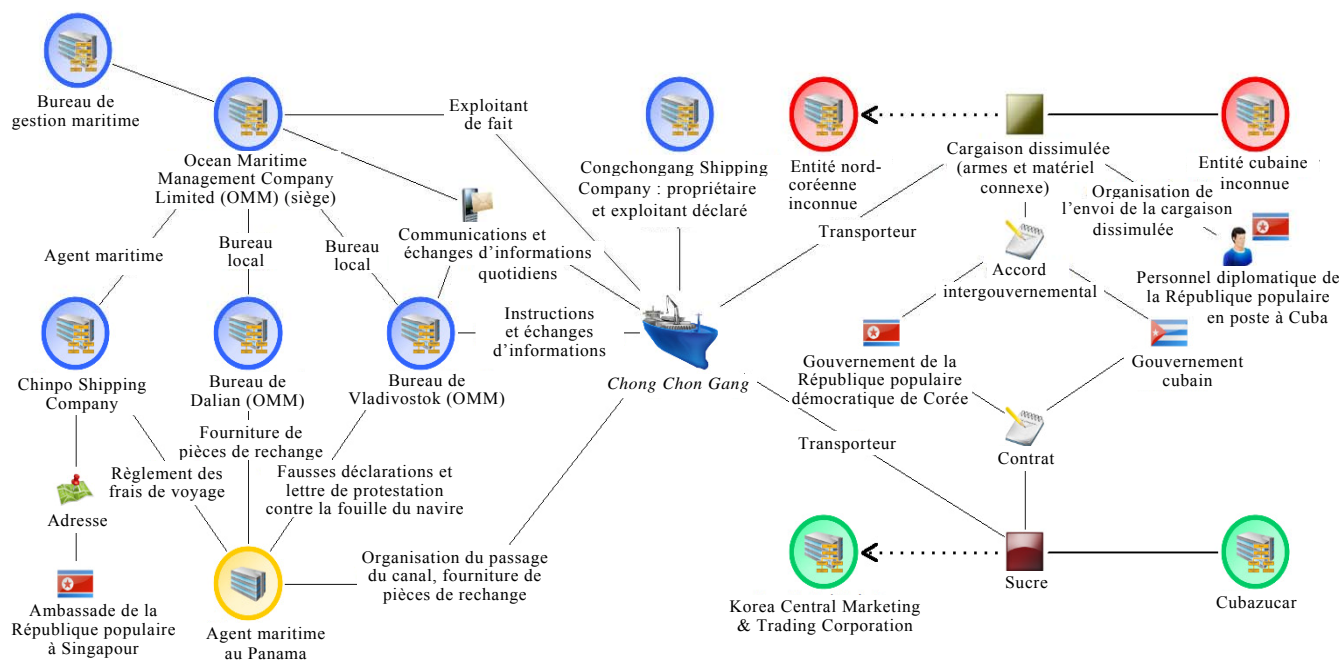
81. Les méthodes de dissimulation employées ont également violé les règles et les pratiques de sécurité internationales et le règlement du canal. Le mode de transport utilisé pour convoier des armes et des explosifs non déclarés a mis gravement en danger toutes les personnes et les infrastructures se trouvant à proximité du navire et devrait être un sujet d'inquiétude pour les chargeurs, les autorités portuaires, les institutions maritimes internationales et les sociétés d'assurance.

82. La société Chongchongang Shipping Company est enregistrée⁴³ comme propriétaire et exploitant du navire, mais le Groupe a établi que le véritable exploitant et administrateur du bâtiment était la société Ocean Maritime Management Company Ltd (OMM), qui a joué un grand rôle dans l'organisation du transport de la cargaison dissimulée d'armes et de matériel connexe (voir fig. XIV). Bien que le *Chong Chon Gang* n'appartienne pas à sa flotte⁴⁴, OMM a géré le trajet du navire depuis son siège de Pyongyang et son bureau régional de Vladivostok (Fédération de Russie), tandis que son bureau de Dalian s'est chargé des pièces de rechange. OMM est en outre passée par la société Chinpo Shipping Company Pte Ltd, dont le siège est à Singapour, pour régler les coûts afférents au voyage (voir annexe XIII). L'intervention d'un si grand nombre d'acteurs en relation avec le navire fait penser à l'existence d'un réseau d'entités, gérées de façon centralisée, agissant de concert pour détourner l'attention et dissimuler l'implication de la République populaire démocratique de Corée dans l'opération afin de contourner les sanctions.

⁴³ Voir Lloyd's List Intelligence (www.lloydslistintelligence.com/) et Equasis (www.equasis.org/).

⁴⁴ Lloyd's List Intelligence et Equasis.

Figure XIV
Organigramme représentant les entités et opérations en rapport avec le *Chong Chon Gang*



Source : Groupe d'experts.

83. Le Groupe a établi que le capitaine avait reçu et suivi des instructions « secrètes » (voir annexes IX et X) concernant l'embarquement et la dissimulation de la cargaison non déclarée et qu'il avait également eu en sa possession une liste des conteneurs et des remorques indiquant qu'une partie de ces dernières étaient des armes et du matériel connexe (voir annexe XXVII). Les communications entre le capitaine et OMM (voir annexes XI et XII), où des mots codés étaient utilisés, montrent qu'OMM connaissait de ces instructions. En outre, tout en sachant que le navire avait embarqué et transportait 25 conteneurs d'expédition et 6 remorques dissimulés sous 10 000 tonnes de sucre, OMM a faussement déclaré à plusieurs reprises aux autorités panaméennes et à l'agent local du navire que le bâtiment transportait uniquement du sucre (voir annexes XIV à XVIII).

84. En réponse à la demande de renseignements faite par le Groupe, le bureau à Vladivostok a confirmé (voir annexe XIX) qu'OMM était chargée de l'exploitation et de l'administration du navire, mais a rejeté toute responsabilité quant au transport des armes et du matériel connexe (qui était « sans lien avec le matériel militaire cubain »), nié avoir eu connaissance d'instructions « secrètes » et affirmé que ses seules instructions avaient été d'embarquer le sucre.

85. Des éléments trouvés à bord du navire (voir annexes XX et XXI) portent à croire que le personnel de l'ambassade de la République populaire démocratique de Corée à Cuba a joué un rôle. Des numéros de téléphone et des informations consignées dans les notes du capitaine ont conduit le Groupe à penser que des fonctionnaires d'ambassade en poste à La Havane avaient participé à l'organisation

de l'envoi de la cargaison d'armes et de matériel connexe, y compris à l'organisation du paiement.

86. Le Groupe a aussi appris que Chinpo Shipping Company et deux autres sociétés partageaient les mêmes locaux que l'ambassade de la République populaire démocratique de Corée à Singapour (voir annexes XXII et XXIV)⁴⁵. Chinpo a déclaré au Groupe qu'elle agissait en tant qu'agent maritime à Singapour d'Ocean Maritime Management Co. Ltd et de son représentant Ocean Russia D⁴⁶.

87. Le Groupe a cherché à identifier l'expéditeur et le destinataire de la cargaison d'armes. Selon des documents trouvés à bord, l'expéditeur de la cargaison de sucre était Cubazucar et le destinataire Korea Central Marketing & Trading Corporation (voir annexes XVI et XVII). Aucun document comparable n'a été trouvé concernant la cargaison dissimulée. Dans ses entretiens avec le Groupe, Cuba a confirmé l'identité des acteurs impliqués dans le transport du sucre et a déclaré que l'envoi d'armes s'inscrivait dans un accord intergouvernemental. Elle a toutefois refusé de fournir au Groupe copie de ces accords, invoquant des clauses de confidentialité. Le Groupe n'est donc pas en mesure d'identifier les entités ou les personnes parties auxdits accords.

88. Le Groupe a tenté de prendre contact avec les entités concernées et a reçu des réponses du bureau d'OMM à Vladivostok et de Chinpo Shipping. Dans ses réponses (voir annexe XIX), OMM se présente comme « OMM Vladivostok ». Ni le bureau de Vladivostok ni Chinpo n'ont fait suite aux demandes d'informations complémentaires sur la société Chongchongang Shipping Company faites par le Groupe. Singapour a informé le Groupe qu'elle enquêtait sur Chinpo. Le Groupe a également demandé à la Chine et à la Fédération de Russie des informations sur les bureaux d'OMM à Dalian et à Vladivostok. La Fédération de Russie a communiqué des informations dans une note verbale datée du 18 février 2014 (voir annexe XXXV).

89. Dans son rapport d'incident, le Groupe a fait les deux recommandations suivantes :

- Le Comité devrait appeler l'attention des autorités des États Membres et des acteurs du secteur du transport maritime sur les techniques de dissimulation utilisées dans le présent cas, dont la sophistication montre combien il importe de vérifier avec toute la diligence requise le contenu des cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée, la validité des documents présentés et l'identité de toutes les entités et personnes concernées;
- Le Comité devrait encourager les États Membres à revoir leurs accords avec la République populaire démocratique de Corée, notamment les accords de coopération militaire signés avant 2006, dont certaines clauses ou dispositions pourraient s'avérer incompatibles avec les mesures sur les armes et le matériel connexe que le Conseil de sécurité a imposées dans ses résolutions pertinentes.

⁴⁵ L'ambassade de la République populaire démocratique de Corée à Singapour est située à l'adresse suivante : 7500 Beach Road, Room #09-320 (www.mfa.gov.sg et <http://app1.mfa.gov.sg/pdf/dipconopen.pdf>).

⁴⁶ Ce nom a été utilisé par le bureau d'OMM à Vladivostok dans des documents trouvés à bord du navire.

Coopération signalée en matière d'armement avec le Myanmar

90. Malgré les promesses répétées faites par les autorités du Myanmar en 2012, selon lesquelles ce pays se conformera aux résolutions, y compris l'embargo sur les armes et le matériel connexe, de nouveaux éléments indiquent que ce pays pourrait entretenir des liens de coopération en matière d'armement avec la République populaire démocratique de Corée.

91. En juillet et décembre 2013, les États-Unis ont désigné deux individus et trois entités en application du décret 13619 visant les personnes qui participent au commerce d'armes entre la République populaire démocratique de Corée et le Myanmar⁴⁷. Selon les informations rendues publiques, les deux individus concernés, le général de corps d'armée Thein Htay et le lieutenant colonel Kyaw Nyunt Oo, ont personnellement participé au commerce illégal d'armes. Tous deux sont des membres importants de la Direction des industries de la défense du Myanmar, qui a été désignée en juillet 2012 en vertu du décret 13619 parce qu'elle poursuit ses achats en République populaire démocratique de Corée⁴⁸. Deux des trois entités désignées, Soe Min Htike Co., Ltd. et Excellence Minerals, œuvraient avec les autorités de la République populaire démocratique de Corée, pas plus tard qu'en juin 2013, à importer du matériel pour les programmes militaires relatifs aux armes. En décembre 2012, la troisième entité, Asia Metal, a construit des bâtiments et fourni des matériaux de construction sur le complexe d'une usine de la Direction des industries de la défense où une trentaine de ressortissants de la République populaire démocratique de Corée continuaient de travailler.

92. Comme le Groupe l'a indiqué précédemment, la Direction des industries de la défense était le destinataire de machines-outils illicitement expédiées du Japon, qui peuvent être utilisées pour fabriquer des gyroscopes pour missile. Les expéditions étaient organisées par une société-écran de la République populaire démocratique de Corée⁴⁹.

93. Le Groupe a récemment écrit aux États-Unis pour demander un complément d'information concernant les activités en question afin de déterminer si les résolutions ont été violées.

Coopération en matière d'armement avec l'Érythrée

94. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a récemment obtenu et publié de nouveaux éléments de preuve indiquant que l'expédition d'une cargaison de machines-outils en mai 2011 (voir fig. XV) s'inscrivait probablement dans le cadre d'une coopération en matière d'armement entre la République populaire démocratique de Corée et l'Érythrée.

⁴⁷ Département du Trésor des États-Unis, « Treasury Designates Burmese Lt. General Thein Htay, Chief of Directorate of Defense », communiqué de presse, 2 juillet 2013; et « Treasury Designates Burmese Companies and an Individual with Ties to the Directorate of Defense Industries », communiqué de presse, 17 décembre 2013. Disponible à <http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/jl1998.aspx> et <http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/jl2247.aspx>.

⁴⁸ Département du Trésor des États-Unis, « Joint Fact Sheet from U.S. Treasury and State Departments: Administration Eases Financial and Investment Sanctions on Burma », communiqué de presse, 11 juillet 2013. Disponible à <http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/tg1633.aspx>.

⁴⁹ Voir S/2012/422, par. 91.

95. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué précédemment, les autorités d'un pays d'Afrique de l'Est ont informé le Comité en 2012 qu'elles avaient inspecté une cargaison destinée à l'Érythrée, qu'elles soupçonnaient de provenir de la République populaire démocratique de Corée et de contenir des articles interdits⁵⁰. L'analyse initiale a montré que ces machines ne répondaient pas aux critères définis dans les listes d'articles, de matériel, d'équipements, de biens et de technologies interdits. Par ailleurs, à l'époque, aucune caractéristique de la cargaison ne laissait penser que ces machines-outils ont été expédiées dans le cadre d'une quelconque coopération en matière d'armement avec l'Érythrée.

Figure XV
Cargaison de machines-outils



Source : Groupe d'experts.

96. Le Groupe de contrôle a toutefois déterminé que le nom du destinataire déclaré de la cargaison, le Centre public de service technique, était un autre nom du Département des garages du gouvernement, entité érythréenne chargée notamment de l'entretien et de la remise en état des armements⁵¹. En outre, un militaire érythréen ayant fait défection a reconnu que les machines étaient les mêmes que celles qui se trouvaient dans les ateliers d'armement du Département des garages du gouvernement et étaient utilisées pour la remise en état des armements⁵². Enfin, le Groupe de contrôle cite diverses sources concordantes qui confirment que la Green Pine Associated Corporation, important exportateur d'armes de la République populaire démocratique de Corée désigné par le Comité le 2 mai 2012, a fourni un « appui militaire et technique » au Département des garages du gouvernement au moins jusqu'en 2010⁵³.

97. Compte tenu de ces nouvelles informations, le Groupe d'experts a rouvert ses enquêtes et a demandé des informations à l'expéditeur et au transporteur. Il attend

⁵⁰ Voir S/2013/337, par. 80 et 81.

⁵¹ Voir S/2013/440, par. 89 à 91.

⁵² Ibid., par. 89 à 91.

⁵³ Ibid., par. 92 à 95.

des autorités érythréennes une réponse à sa demande d'informations au sujet de cette cargaison et de leur coopération avec la Green Pine Associated Corporation.

Coopération éventuelle en matière d'armement avec la République-Unie de Tanzanie

98. Les médias ont rapporté en août 2013 qu'environ 18 techniciens militaires de la République populaire démocratique de Corée participaient à la remise en état des chasseurs tanzaniens F-7 et d'autres aéronefs militaires se trouvant sur la base aérienne de Mwanwa⁵⁴.

Figure XVI

F-7 stationnés à la base aérienne de Mwanza (2010) et hangars nouvellement construits (2013)



Source : HansueliKrapf (via Wikimedia Commons) et Google Earth.

99. Le Groupe d'experts a confirmé que l'escadre aérienne de la Force de défense populaire tanzanienne dispose d'une dizaine de chasseurs F-7⁵⁵ stationnés à la base aérienne de Mwanza⁵⁶ et que de nouvelles installations destinées à les abriter avaient récemment été construites (voir fig. XVI), ce qui indique clairement que ces avions font l'objet d'un entretien opérationnel. Le Groupe attend une réponse à la demande d'informations qu'il a adressée aux autorités tanzaniennes en novembre 2013.

⁵⁴ « The Dar Leader », *Africa Confidential*, 2 août 2013.

⁵⁵ Équivalent amélioré chinois du MiG-21.

⁵⁶ On ignore si les avions stationnés sur la base aérienne de Mwanza sont d'anciens F-7 ou s'il s'agit de nouvelles acquisitions. On rapporte que la Force de défense populaire tanzanienne avait reçu 14 nouveaux F-7 en 2011. « Tanzania - Air Force », *Jane's World*, 16 décembre 2013.

Fourniture éventuelle de matériel d'armement à l'Éthiopie

100. Le Groupe d'experts a identifié un lien éventuel entre un producteur de munitions éthiopien et une entité de la République populaire démocratique de Corée qui pourrait constituer une violation de l'embargo sur les armes. Une fiche signalétique officielle de la société Homicho Ammunition Engineering Industry présente une entité dénommée « Korea Mineral Trading General Corporation » (KMTGC) comme l'un de ses principaux fournisseurs (voir fig. XVII)⁵⁷. Homicho Ammunition Engineering Industry est l'une des entités composant la Metals and Engineering Corporation, institution créée en 2002 par l'Éthiopie en vue d'accélérer son industrialisation. Selon sa fiche signalétique, Homicho Ammunition Engineering Industry produit divers types de munitions, notamment des balles, des obus de char et des obus de mortier.

Figure XVII

Extraits de la fiche signalétique de la société Homicho Ammunition Engineering Industry

Homicho Ammunition Engineering Industry : fiche signalétique		
Historique de la société	Créée en 1987 en tant que projet 130, la société avait pour objet de renforcer la capacité locale de fabrication de munitions. En 2010, elle a été restructurée dans le cadre de la société Metals and Engineering Corporation et est devenue Homicho Ammunition Engineering Industry (HAEI)	
Principaux fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Anton Spare Parts Trading GMBH Hambourg (Allemagne) – Communication and Accessories Int. (Italie) – Effective Laboratory (Inde) – HMT International Limited (Inde) – Korea Mineral Trading General Corporation 	<ul style="list-style-type: none"> – North Industries Corporation (Chine) – Profilex (République tchèque) – Serind S.P.A. (Italie) – Shiv Dial Sud and Sons (Inde) – West Kemper Engineering (Allemagne) – Poly, ALIT (Chine)

Source : www.metec.gov.et.

101. Le Groupe ayant confirmé que la Korea Mineral Trading General Corporation n'est pas une entité de la République de Corée, il poursuit ses enquêtes en partant de l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une entité de la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe a récemment adressé une demande d'information aux autorités éthiopiennes.

⁵⁷ Document disponible à www.metec.gov.et/index.php/en/metec-industries/homicho-ammunition-industry.

Coopération avec l'Ouganda

102. Il a été rapporté en juillet 2013 que la République populaire démocratique de Corée dispensait une formation à la police ougandaise en vertu d'un accord gouvernemental⁵⁸. Selon le communiqué conjoint du Vice-Ministre de la sécurité populaire de la République populaire démocratique de Corée et du Ministre de l'intérieur sortant de la République d'Ouganda datée du 17 juin 2013⁵⁹, les deux pays avaient signé un accord de coopération mutuelle en juillet 2008, qui portait sur la coopération policière. Dans le cadre de cette coopération, la police ougandaise aurait bénéficié de diverses formes d'aide, notamment une formation de base en arts martiaux, une formation spécialisée à l'intention de son Unité marine ainsi que de l'expertise médicale.

Figure XVIII

Le Vice-Ministre Ri Song pendant sa visite en Ouganda en juin 2013



Source : Stringer/AFP/Getty Images.

103. Afin de déterminer si des aspects de cette coopération pourraient violer l'embargo sur les armes, le Groupe a adressé une demande d'information à l'Ouganda en novembre 2013. En décembre 2013, les autorités ougandaises ont répondu au Groupe en indiquant qu'aucun matériel n'a été acheté en République populaire

⁵⁸ « Exclusive: North Korean minister inspects Ugandan Police Force », 13 juin 2013; et « North Korea trained Ugandan marines graduate », 2 juin 2013. Disponible à <http://www.nknews.org/2013/06/exclusive-north-korean-minister-inspects-ugandan-police-force/> et <http://www.nknews.org/2013/07/north-korea-trained-ugandan-marines-graduate/>.

⁵⁹ Police ougandaise, communiqué conjoint du Vice-Ministre de la sécurité populaire de la République populaire démocratique de Corée et du Ministre de l'intérieur sortant, Hillary Onok, 17 juin 2013. Disponible à www.upf.go.ug.

démocratique de Corée ou fourni par celle-ci à la police ougandaise. Elles ont en outre indiqué que celle-ci n'a fourni une assistance que dans les domaines suivants :

- a) Formation des agents de police en arts martiaux;
- b) Formation au sauvetage en mer (gestion des catastrophes, sécurité maritime);
- c) Renforcement des capacités de l'Unité de construction de la police;
- d) Formation technique et en matière de sécurité à l'intention des forces spéciales de la police ougandaise, de l'Unité de construction de la police et du Service des enquêtes criminelles et médico-légales.

104. En janvier 2014, le Groupe a demandé un complément d'information au sujet de la nature exacte de la formation dispensée, en particulier à l'intention des forces spéciales de la police ougandaise.

Munitions découvertes en Somalie

105. En février 2013, les médias ont rapporté que des armes fabriquées en République populaire démocratique de Corée avaient été découvertes dans les entrepôts de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio, laissant ainsi entrevoir la possibilité de multiples violations de l'embargo sur les armes⁶⁰.

106. En juillet 2012, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a confirmé avoir trouvé dans les entrepôts de l'AMISOM des boîtes de munitions de mitrailleuse lourde de 14,5 mm fabriquées en République populaire démocratique de Corée⁶¹. Il a indiqué avoir déterminé avec le Groupe d'experts sur la Libye que ces boîtes faisaient partie d'une importante cargaison de 600 boîtes initialement livrées à la Libye en vertu d'un contrat conclu en 1977. Le Groupe de contrôle a également indiqué que le Groupe d'experts sur la Libye a pu avoir accès à des boîtes relevant du même contrat et qu'il a constaté que l'année de production était 1978.

107. Néanmoins, étant donné que la date d'entrée en Libye de ces boîtes était inconnue, le Groupe de contrôle a conclu qu'on ne pouvait établir s'il y a eu violation de l'embargo sur les armes imposé à la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe d'experts examinera toute nouvelle information qui pourrait résulter de la mission conjointe que le Groupe de contrôle et le Groupe d'experts sur la Libye envisagent d'effectuer.

Expédition éventuelle non détectée d'armes en République islamique d'Iran

108. Le Groupe d'experts a récemment obtenu des informations indiquant que certains articles découverts dans une importante cargaison d'armes (500 tonnes) expédiée par la République islamique d'Iran à destination de la République arabe syrienne en novembre 2009 proviennent probablement de la République populaire démocratique de Corée. Cette cargaison a été découverte par la marine israélienne dans des conteneurs à bord du *Francop* qui partait de Damiette (Égypte) à Latakieh

⁶⁰ Louis Charbonneau, « Exclusive: U.N. monitors see arms reaching Somalia from Yemen, Iran », *Reuters*, 10 février 2013.

⁶¹ Voir [S/2013/413](#), annexe 6.1, par. 74 à 76.

(République arabe syrienne)⁶². Il a été estimé que la République islamique d'Iran avait ainsi violé la résolution 1747 (2007) qui lui interdisait d'exporter des armes ou du matériel connexe.

109. Le Groupe a confirmé, à partir de preuves photographiques obtenues récemment, que :

- La forme et les marquages des dispositifs d'allumage trouvés à bord du *Francomp* sont semblables à ceux des dispositifs d'allumage saisis en août 2009 à bord du *ANL Australia* (voir fig. XIX)⁶³;
- Les marquages des roquettes de 122 mm sont semblables à celles des roquettes de 240 mm trouvées dans la cargaison d'armes saisie à Bangkok en décembre 2009 (voir fig. XX)⁶⁴;
- Les caisses de dispositifs d'allumage et les roquettes de 122 mm étaient frauduleusement étiquetées comme « pièces de bulldozer » et « matériaux de construction », pratique trompeuse habituellement utilisée par la République populaire démocratique de Corée (voir l'annexe XXVIII portant sur les modes de contournement des sanctions).

110. Le Groupe conclut par conséquent qu'il est fort probable que ces roquettes et ces dispositifs d'allumage aient été produits en République populaire démocratique de Corée. Toutefois, la date de leur transfert en République islamique d'Iran étant inconnue, il est impossible d'établir s'il y a eu violation de l'embargo sur les armes.

Figure XIX

**Dispositifs d'allumage saisis en août 2009 (en bas)
et en novembre 2009 (en haut)**

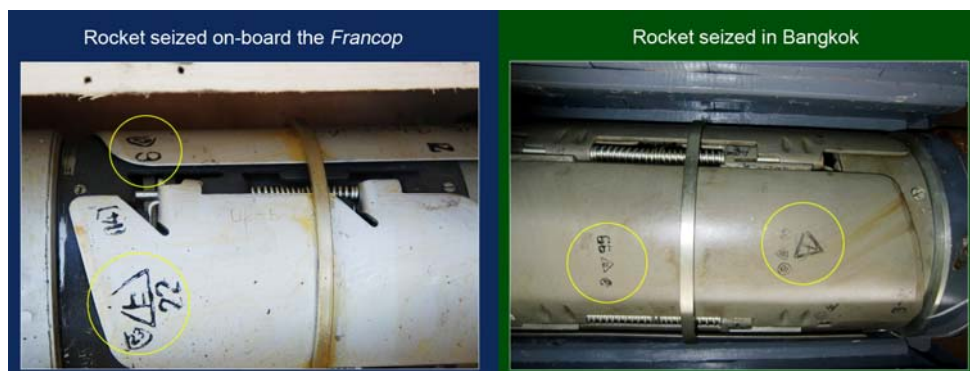


⁶² « Les forces navales israéliennes interceptent une cargaison d'armes iraniennes », Ministère israélien des affaires étrangères, 4 novembre 2009.

⁶³ Pour de plus amples informations concernant la cargaison d'armes saisie à bord du *ANL Australia*, voir S/2010/571, par. 61.

⁶⁴ Pour de plus amples informations concernant la cargaison d'armes saisie à Bangkok, voir S/2013/337, par. 75 à 79.

Figure XX
**Marquages des roquettes saisies en novembre 2009 (à gauche)
 et en décembre 2009 (à droite)**



Sources : Groupe d'experts et Ministère israélien des affaires étrangères (via Flickr).

111. Par ailleurs, le Groupe a récemment obtenu une photographie de restes d'une roquette FAJAR de 333 mm tirée sur Israël en novembre 2012. Il note que les débris du dispositif d'allumage présente des similitudes avec des dispositifs d'allumage produits en République populaire démocratique de Corée saisis précédemment⁶⁵. Là encore, la date de son transfert et la chaîne de garde étant inconnues, le Groupe ne peut déterminer s'il y a eu violation de l'embargo sur les armes.

Saisie présumée d'armes et de matériel connexe par la Turquie

112. Il a été rapporté en août 2013 que les autorités turques avaient intercepté une cargaison de fusils et de pistolets (1 400), de munitions (environ 30 000 pièces) et de masques à gaz provenant de la République populaire démocratique de Corée⁶⁶. Ces armes auraient été trouvées à bord d'un navire de pêche battant pavillon libyen, dénommé *Al Entisar* (numéro OMI 8904044), lorsque celui-ci a fait escale à Istanbul en avril 2013. Étant donné que ce navire avait déjà été impliqué dans une livraison présumée d'armes libyennes à la République arabe syrienne en septembre 2012⁶⁷, le Groupe a contacté le Groupe d'experts sur la Libye, dont les membres ont indiqué qu'ils enquêtaient sur ce nouvel incident présumé concernant *Al Entisar* et qu'ils n'avaient à ce jour pas trouvé d'éléments indiquant une participation éventuelle de la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe examinera les informations supplémentaires obtenues par le Groupe d'experts sur la Libye.

Saisie d'une cargaison d'armes par la Thaïlande

113. Dans son rapport final de 2013, le Groupe a recommandé que trois individus soient désignés en rapport avec la cargaison d'armes saisie à Bangkok à bord d'un IL-76 qui avait décollé de l'aéroport international de Pyongyang Sunan (voir [S/2013/337](#), par. 75 à 79). Le 12 juin 2013, l'un de ces individus, un ressortissant kazakh, a adressé au Président du Comité, par l'intermédiaire de son avocat, une

⁶⁵ Voir [S/2013/337](#), par. 71 à 74.

⁶⁶ Barbara Demick, « North Korea tried to ship gas masks to Syria, report says », *Los Angeles Times*, 27 août 2013.

⁶⁷ Voir [S/2013/99](#), par. 183 à 188.

lettre dans laquelle il réfutait les allégations du Groupe. Un échange de lettres entre le Groupe et l'avocat de l'intéressé s'en est suivi. Le Groupe était également en contact avec les deux autres individus, tous deux de nationalité ukrainienne, dont il avait recommandé la désignation. Le Groupe estime que les informations fournies à ce jour ne changent pas ses conclusions selon lesquelles les actes de ces trois individus ont contribué à la réalisation d'activités interdites par les résolutions. Toutefois, il continuera d'examiner soigneusement ces éléments et d'autres informations fournies à l'avenir et en rendra compte ou apportera des aménagements à ses conclusions et recommandations au Conseil de sécurité et au Comité en tant que de besoin.

Saisie signalée de pièces pour sous-marins

114. Le Groupe a poursuivi ses enquêtes concernant l'inspection en 2011 d'une cargaison de pièces pour sous-marins expédiées par voie aérienne par les soins d'une entité de la République populaire démocratique de Corée (voir [S/2013/337](#), par. 82). Selon les informations reçues, la cargaison devait être transportée d'un pays européen vers un pays d'Asie du Sud-Est, mais a été inspectée dans la province chinoise de Taiwan en février 2011. Le Groupe a en outre obtenu des informations indiquant que l'intermédiaire pourrait être la société Green Pine Associated Corporation. Il a récemment adressé une demande d'information à une compagnie qui en serait le transporteur. Le Groupe poursuivra ses enquêtes.

Tentative d'achat de pièces de chasseur à réaction en provenance de Mongolie

115. Depuis que la presse s'en était fait l'écho en avril 2013, le Groupe est en contact avec les autorités mongoles au sujet d'un contrat qu'un ancien commandant des forces aériennes mongoles avait signé en 2011 pour fournir à la République populaire démocratique de Corée des moteurs, d'autres pièces détachées et des pièces mises au rebut provenant d'une vingtaine de chasseurs MiG-21 hors service⁶⁸. Les autorités mongoles ont récemment invité le Groupe pour des consultations sur cette affaire.

C. Application de l'interdiction relative aux articles de luxe

116. Au cours de la période considérée, les États Membres n'ont signalé aucune violation de l'interdiction relative aux articles de luxe, mais le Groupe enquête sur les violations éventuelles signalées dans les médias. Si dans certains cas il s'agit clairement d'infraction à l'interdiction, le Groupe n'a pas encore déterminé si l'interdiction relative aux articles de luxe a été violée dans tous les cas.

117. Les enquêtes du Groupe ont montré qu'une application efficace de l'interdiction relative aux articles de luxe demeure difficile. Les articles de luxe ayant une définition différente d'un pays à l'autre, ce qui pourrait être une violation de l'interdiction lorsqu'un article est exporté directement d'un pays pourrait ne pas l'être lorsque cet article a été acheté auprès d'un autre. Le Gouvernement suisse a informé le Groupe qu'il a empêché une tentative de la République populaire démocratique de Corée d'acquérir des remontées mécaniques de la Suisse en

⁶⁸ Voir [S/2013/337](#), par. 83 à 85.

modifiant sa réglementation concernant les articles de luxe pour y inclure les « infrastructures et équipements des établissements sportifs de luxe (par exemple les stations de ski et les piscines). » Au 14 août, un autre fournisseur, une société chinoise dénommée ENFI Engineering Corporation, avait déjà obtenu le marché et, selon son site Web⁶⁹, livré toutes les remontées mécaniques au 12 janvier 2014. Les remontées mécaniques n'entrent pas dans les catégories d'articles de luxe définies dans la résolution 2094 (2013).

Station de ski de Masikryong

118. Les informations diffusées en janvier 2014 concernant l'ouverture de la station de ski de Masikryong comportaient des photographies de matériel provenant de diverses sociétés étrangères, notamment du matériel de damage des pistes de Prinoth et PistenBully, des souffleuses à neige d'Areco et des motoneiges de BRP⁷⁰. Vu que les définitions que le Canada et l'Union européenne donnent des articles de luxe pourraient inclure ce type de matériel⁷¹, le Groupe a contacté tous les fabricants et les gouvernements concernés.

119. En réponse à la demande d'information du Groupe, l'Italie a confirmé que les dameuses à neige Prinoth sont considérées comme des articles de luxe par les autorités italiennes. Elle a également indiqué qu'aucune n'avait été exportée en République populaire démocratique de Corée mais qu'elles ont pu être achetées auprès de distributeurs installés dans d'autres pays. PistenBully a admis avoir vendu des dameuses à neige à une entité de la République populaire démocratique de Corée, mais en 2003, c'est-à-dire avant l'adoption de l'interdiction relative aux articles de luxe. Le Groupe attend les réponses des autres gouvernements et fabricants.

Yacht de luxe

120. Le Groupe d'experts a enquêté sur l'acquisition d'un yacht de luxe présenté dans les médias en juin 2013, qui aurait été fabriqué par Princess Yachts, une société domiciliée à Plymouth (Royaume-Uni)⁷². Le Groupe a consulté le Royaume-Uni et attend un complément d'information. Le modèle exact, l'année de fabrication et la date de livraison du yacht demeurent inconnus.

Cadeaux offerts par Dennis Rodman et son groupe

121. Le Groupe d'experts a également enquêté sur les allégations selon lesquelles Dennis Rodman et son groupe ont probablement emporté avec eux des articles de luxe comme cadeaux lorsqu'ils se sont rendus à Pyongyang en septembre et décembre 2013 puis en janvier 2014. Selon les informations fournies par les médias⁷³ et corroborées par le Groupe d'experts, il s'agissait notamment d'articles

⁶⁹ « China ENFI's "Masik Pass Speed"-Korea Won San (Won Mountain) Masik Ridge/Pass Ski Cableway Project Enters into Operation », 21 janvier 2014. www.enfi.com.cn.

⁷⁰ « Equipment at N. Korean ski resort may breach UN luxury goods sanctions », *NK News*, 2 janvier 2014.

⁷¹ La définition du Canada inclut les « articles de sport » et les « automobiles et autres véhicules à moteur », et celle de l'Union européenne inclut les « articles et équipements de ski ».

⁷² « Exclusive: Fit for a princess: Kim Jong Un's \$7m yacht », 18 juin 2013. Disponible à <http://www.nknews.org/2013/06/exclusive-fit-for-a-princess-kim-jong-uns-7m-yacht/>.

⁷³ Chad O'Carroll, « Paddy Power gifts to Kim Jong-un could have broken UN sanctions », *Daily Telegraph*, 10 janvier 2014.

de sport de divers pays, de cinq bouteilles de vodka (États-Unis) emportés par Rodman, ainsi qu'une bouteille de whisky (Irlande), deux verres à whisky et un service à whisky (Irlande) et un sac à main Mulberry (États-Unis) emportés par Paddy Power, une société domiciliée en Irlande. Les boissons alcoolisées figurent sur la liste des articles de luxe des États-Unis tandis que le règlement 329/2007 du Conseil européen en date du 27 mars 2007 inclut dans sa définition des « articles de luxe » les vins (y compris les mousseux), eaux-de-vie et boissons spiritueuses de haute qualité ainsi que les articles en cristal au plomb de haute qualité et les sacs à main de haute qualité. Pour le Groupe, cette situation montre combien il importe d'informer les particuliers et les sociétés des obligations qui leur incombent en vertu des résolutions. Le Groupe poursuit ses enquêtes.

VII. Interception

122. Le fait que les cargaisons expédiées par voie maritime aient fait l'objet de plus d'interceptions signalées (12 sur 14) ne donne probablement pas une idée précise de l'ensemble des violations mais illustre les techniques utilisées pour éviter toute détection, dont un récapitulatif – tiré de toutes les affaires ayant fait l'objet d'enquêtes – figure en annexe XXVIII. La cargaison découverte sur le *Chong Chon Gang* permet de voir ces techniques sous un angle différent étant donné que les circuits normaux de transport maritime commercial n'ont pas été utilisés, quand bien même des efforts remarquables ont été déployés pour dissimuler les marchandises illicites, ce qui rappelle les précédentes cargaisons interceptées avant l'imposition des sanctions.

123. Le secteur des transports maritimes est caractérisé par des dispositifs complexes en matière de propriété et d'exploitation; ceux de la République populaire démocratique de Corée, loin d'être l'exception, s'accompagnent en outre de l'intention de masquer la participation du pays et de détourner l'attention en faisant croire à des pratiques commerciales légales. Une étude commandée par le Groupe (voir par. 165 à 168) a permis d'illustrer les dispositifs régissant la propriété et le pavillon et d'identifier certains des réseaux sur lesquels ils reposent, qui auraient des liens avec la République populaire démocratique de Corée.

A. Techniques de contournement des sanctions utilisées par le *Chong Chon Gang*

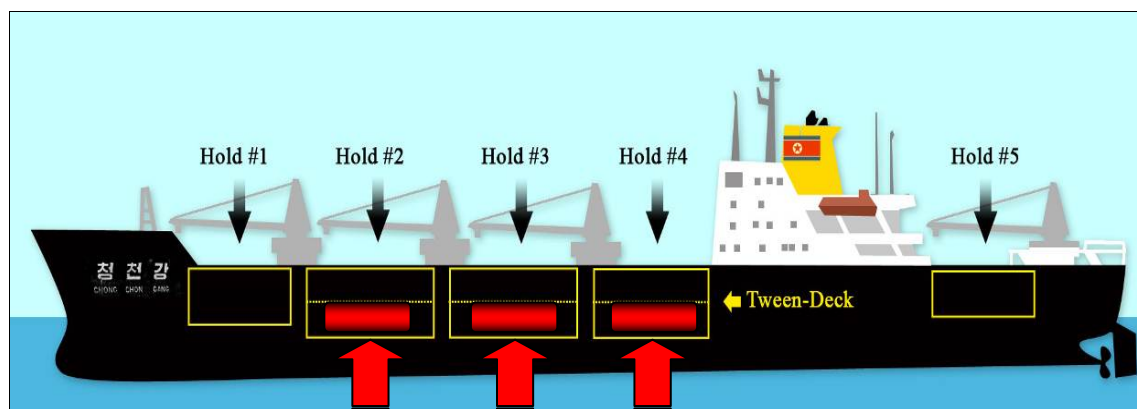
124. L'incident du *Chong Chon Gang* a révélé une stratégie globale et planifiée visant à dissimuler l'existence et la nature de la cargaison. C'était la première fois que le Groupe avait immédiatement et directement accès à un navire de la République populaire démocratique de Corée intercepté par un État Membre. Étant en transit direct, le navire n'avait pas bénéficié des avantages que procurait le pavillon étranger, le transbordement ou l'affrètement et a dû recourir à différentes techniques de contournement – ce qui n'aurait pas été découvert si la cargaison avait été considérée comme un envoi commercial légitime. On trouvera ci-après certaines des techniques utilisées :

- La pratique minutieuse du secret opérationnel au sein de l'équipage et en matière de communication, fondée sur des instructions secrètes destinées uniquement au personnel de niveau supérieur, des mots de code pour les

communications avec les exploitants du navire et des instructions d'urgence pour faire des fausses déclarations de marchandises (voir annexes IX à XII);

- La dissimulation et le camouflage de la position du navire en mettant hors circuit le système d'identification automatique⁷⁴, qui fournit en temps réel des renseignements sur la position du navire, une fois le navire sorti du canal de Panama jusqu'au moment où il y revient afin d'en dissimuler les mouvements, en particulier l'accostage à Mariel et la dérive, et en falsifiant le journal de bord;
- Le chargement effectué à Mariel⁷⁵ au lieu de La Havane ou de Puerto Padre; la cargaison a été acceptée par le navire sans les documents d'expédition, les reçus de chargement, les rapports de chargement et les rapports de contrôle des marchandises requis;
- Le fait, délibéré, de ne pas informer les agents maritimes à Cuba et à Panama des mouvements et de la cargaison réelle du navire;
- Au lieu de charger les conteneurs sur le pont supérieur (tel que recommandé pour les marchandises dangereuses), le navire a été adapté pour charger des conteneurs de 40 pieds dans des cales en profondeur afin qu'ils soient cachés sous trois niveaux : sacs de sucre/entrepont avec panneau d'écouille/sacs de sucre;

Figure XXI
Coupe indiquant l'emplacement des marchandises dissimulées



Source : Groupe d'experts.

⁷⁴ Le système d'identification automatique est utilisé pour la prévention des collisions en mer, la gestion du trafic des navires afin d'assurer la sécurité de la navigation et les opérations de recherche et sauvetage. Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, chap. V, règle 19.2 relative aux prescriptions spécifiques à l'emport des systèmes et du matériel de navigation de bord.

⁷⁵ Mariel fait l'objet de travaux d'aménagement visant à en faire un important port en eau profonde et une zone de libre-échange, entrepris par un consortium cubano-brésilien, avec la participation de Almaneces Universal S.A, société contrôlée par l'armée cubaine. L'aménagement du port, qui était précédemment une base de sous-marins, a commencé officiellement le 27 janvier 2014.

- L'établissement de faux plans d'arrimage préliminaires pour la cargaison donnant l'impression que seulement du sucre a été chargé (voir annexe XXV);
- Les fausses déclarations omettant totalement du manifeste la cargaison cachée sans connaissance pour les marchandises illicites (voir annexes XV et XVI);
- La présentation d'une liste de 10 précédents ports d'escale (pour le passage dans le canal de Panama), omettant le port de Mariel (voir annexe XV).

125. Certaines au moins de ces techniques ont déjà été utilisées dans de précédents incidents, y compris avant l'imposition des sanctions. Lors de l'interception en 2002 du *So San*⁷⁶, un navire de la République populaire démocratique de Corée qui partait de ce pays au Yémen, le manifeste indiquait que le navire ne contenait que du ciment, mais une inspection a permis de découvrir cachée sous les sacs de ciment une cargaison de 15 missiles Scud B, 15 ogives explosives classiques et 23 conteneurs d'ergol (voir fig. XXII). En 1999, les douanes indiennes (agissant sur la base d'une indication reçue) ont fouillé le *Kuwolsan*, navire battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée appartenant à la Korea Buhung Shipping Co. et exploitée par celle-ci, qui transportait du sucre. Après être venues à bout de la résistance opposée par l'équipage, elles ont découvert des caisses de pièces de missiles estampillées « matériel d'épuration d'eau » provenant de la République populaire démocratique de Corée et ayant pour destination le Pakistan voire la Libye (le manifeste avait été falsifié).

Figure XXII

Conteneurs de pièces de Scud sous les sacs de ciment à bord du *So San*



Source : Ministère espagnol de la défense.

⁷⁶ Portant le numéro OMI 8020252, il a été rebaptisé *Chang Dok* le 14 juillet 2004 et a repris le pavillon de la République populaire démocratique de Corée le 2 octobre 2002. Le propriétaire inscrit était le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, le propriétaire bénéficiaire et exploitant étant la Korea Kangsong General Trading Corporation, société créée le 2 octobre 2002.

B. Moyens de transport appartenant à la République populaire démocratique de Corée ou sous son contrôle

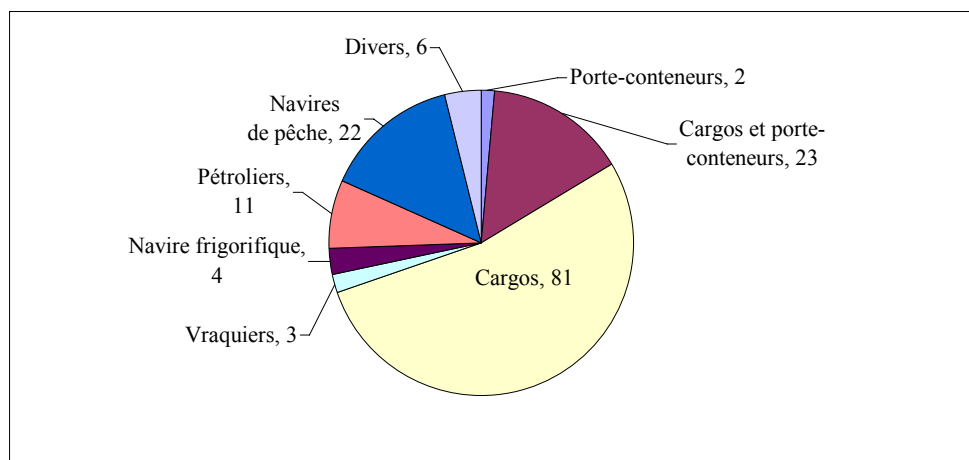
Flotte maritime

126. On estime à 240 le nombre total de navires de la flotte marchande de la République populaire démocratique de Corée en janvier 2014⁷⁷. Selon le Lloyds List Intelligence, la flotte marchande gouvernementale⁷⁸ se présente comme suit (voir l'annexe XXIX pour les définitions) :

- Propriétaire bénéficiaire : 152 navires (voir fig. XXIII);
- Propriétaire enregistré : 12 navires;
- Exploitant commercial : 30 navires.

Figure XXIII

Composition de la flotte marchande dont la République populaire démocratique de Corée est le propriétaire bénéficiaire



Source: Lloyd's List Intelligence.

127. Au paragraphe 19 de sa résolution 2094 (2013), le Conseil de sécurité demande à tous les États de communiquer au Comité toutes informations disponibles sur les transferts à d'autres compagnies d'aéronefs ou de navires de la République populaire démocratique de Corée, qui auraient pu être réalisés dans le but de contourner les sanctions résultant des résolutions ou d'enfreindre les dispositions, notamment le changement de nom ou d'immatriculation d'un aéronef, navire ou bâtiment. Bien qu'aucun État n'ait fourni de telles informations, le Groupe a constaté que des navires battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée ont changé d'immatriculation ou de pavillon après l'adoption de la

⁷⁷ NK News Vessel Tracker. www.nknews.org/north-korea-ship-tracking/.

⁷⁸ À l'exception de quatre navires, tous battent pavillon de la République populaire démocratique de Corée; 140 sont enregistrés au nom de sociétés qui y sont domiciliées. Une explication concernant les types de propriété est donnée aux paragraphes 132 à 138.

résolution (voir annexe XXX)⁷⁹. Le Groupe ignore les raisons qui ont motivé ces changements d'immatriculation ou de pavillon.

128. La République populaire démocratique de Corée utilise des pavillons de complaisance pour les cargos suivants (voir tableau 3).

Tableau 3
Pavillons de complaisance utilisés en 2013

État du pavillon	Nom du navire	Numéro OMI	Type de navire	Pavillon utilisé depuis
Belize	<i>East Wind</i>	4906525	Ravitailleur	2 novembre 1994
Mongolie	<i>Victory 2</i>	8312227	Cargo	9 janvier 2012
Mongolie	<i>Kunjari</i>	9045182	Cargo	9 juillet 2003
Mongolie	<i>Kwang Myong</i>	8856962	Cargo	10 juillet 2003
Panama	<i>Woory Star 2</i>	8717910	Cargo	13 mai 2011
Sierra Leone	<i>Global Nampo</i>	9000766	Porte-conteneurs	4 novembre 2010
Sierra Leone	<i>New Hunchun</i>	9536272	Cargo	3 juin 2010
Saint-Kitts et Nevis	<i>Rifat Macit</i>	6703812	Cargo	26 octobre 2005

Sources : Lloyd's List Intelligence et Equasis.

129. Les documents découverts sur le *Chong Chon Gang* ont offert au Groupe, pour la première fois, un exemple de la manière dont la République populaire démocratique de Corée planifie, organise et gère les envois internationaux par voie maritime effectués par ses propres navires. Ils montrent également combien il est difficile de contrôler la propriété des navires, en particulier eu égard aux pratiques suivies par le pays.

130. Chongchongang Shipping Company Ltd est le propriétaire enregistré, le propriétaire bénéficiaire et l'exploitant du *Chong Chon Gang*, mais le véritable exploitant est Ocean Maritime Management Company. Aucun navire n'est actuellement enregistré comme propriété de Ocean Maritime Management Company, alors que cette société est l'exploitant déclaré de 14 navires.

131. Selon des documents trouvés à bord, le *Chong Chon Gang* relève du Bureau de la gestion maritime (해운관리국), un service du Ministère des terres et des transports maritimes (voir annexe XX). Cette relation laisse penser qu'il est probable qu'en matière de transports maritimes, comme dans d'autres domaines de l'économie, les entités publiques utilisent d'autres noms ou appellations pour faire des affaires à l'étranger. En outre, elle remet en cause le fait de présenter des navires comme appartenant juridiquement à des sociétés « privées » en République populaire démocratique de Corée.

⁷⁹ Lloyd's List Intelligence et Equasis; pétroliers non compris.

132. À l'exclusion du Gouvernement, la plupart des propriétaires enregistrés de navires battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée sont de petites sociétés qui ne possèdent qu'un ou deux navires. Contrairement à une tendance mondiale à la concentration, peu de propriétaires en possèdent plus de cinq. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette pratique, qui a cependant l'avantage de compartimenter les effets néfastes potentiels de la saisie ou du gel des avoirs financiers. Dans de nombreux cas, il semble que les compagnies de transport maritime se forment au même moment où les navires changent de nom et de pavillon, très probablement afin de faire table rase de leur passé et de leurs liens connexes. Certaines ne sont créées qu'à des fins particulières, comme l'achat de nouveaux navires ou la vente ou la cession de navires non opérationnels. Nombreuses sont les sociétés commerciales qui possèdent leurs propres navires. Le Groupe a établi une liste de compagnies maritimes enregistrées en République populaire démocratique de Corée (voir annexe XXXI).

133. Outre les navires appartenant à la République populaire démocratique de Corée et battant son pavillon et les navires ayant des propriétaires étrangers et battant pavillon étranger, il existe une autre catégorie de navires qui préoccupent profondément le Groupe car ceux-ci sont plus à même d'aider la République populaire démocratique de Corée à contourner les sanctions. Il s'agit de navires qui, dans les registres, n'appartiennent pas à la République populaire démocratique de Corée ou ne battent pas son pavillon mais sont sous son contrôle et sont difficiles à identifier. De manière générale, ces navires sont enregistrés comme appartenant à des sociétés écrans spécialisées ou des intermédiaires qui les exploitent dans le cadre d'activités maritimes plus vastes.

134. Dans l'incident impliquant l'ancien navire marchand *Light*⁸⁰, rien dans les documents concernant la propriété ou la gestion du navire n'indiquait qu'il était encore sous le contrôle de la République populaire démocratique de Corée, avant son arraisonnement⁸¹. Le Groupe a poursuivi ses recherches sur les antécédents de navigation et les changements de propriété et de gestion d'un certain nombre de navires. Il a à ce jour identifié 19 cargos qu'il juge suspects. Outre les cinq navires qu'il a cités dans son rapport final de 2013 comme étant probablement sous le contrôle de la République populaire démocratique de Corée⁸², le Groupe estime que deux autres répondent aux critères énoncés au paragraphe 111 de 2013 comme pouvant toujours être sous son contrôle (voir tableau 4).

⁸⁰ Voir S/2013/337, par. 110.

⁸¹ L'ancien nom du *Light* était *Bu Yon I* et il a appartenu à Korea Buyon Shipping Company du 1^{er} janvier 2004 au 23 mai 2006, lorsque la propriété a été transférée à Ever Ocean Shipping Agency et la gestion de Buyon Shipping Company à Dalian Sea Glory Shipping Company.

⁸² Voir S/2013/337, par. 111.

Tableau 4
**Navires qui pourraient toujours être sous le contrôle
 de la République populaire démocratique de Corée**

Numéro OMI	Nom actuel	Nom précédent	Pavillon	Nationalité du nouvel exploitant	Période passée sous le pavillon de la République populaire de Corée
8225436	<i>Faith</i>	Kuk San	Cambodge	Hong Kong (Chine)	2009-2013
8954893	<i>Qian Li Shan 13</i>	Kum Rung 8	Cambodge	Hong Kong (Chine)	1995-2008

Source : Lloyd's List Intelligence et Equasis.

135. Outre les navires eux-mêmes, le Groupe a commencé à enquêter sur le réseau de sociétés qui « les possèdent et les gèrent » de façon à dissimuler les liens avec la République populaire démocratique de Corée. Ces navires sont cachés sous nos yeux. Au moment de l'arraisonnement du *Light*, la société gérante enregistrée était Dalian Sea Glory Shipping Company⁸³, le propriétaire enregistré était Ever Ocean Shipping Agency, dont l'adresse était s/c Sea Star Ship Company Ltd⁸⁴. Sous cette structure, il a été réimmatriculé au Belize en 2006. Après avoir été exposé comme navire contrôlé par la République populaire démocratique de Corée⁸⁵ :

- Le *Light* a changé de pavillon, passant de celui de Belize à celui de la Sierra Leone (28 juillet 2011);
- Le *Light* est devenu *Victory 3* (13 août 2011);
- L'exploitant est devenu Sea Star Ship Company Ltd au lieu de Dalian Sea Glory Shipping Company (13 août 2013).

S'il est vrai que Sea Star Ship Company Ltd a permis à Ever Ocean Shipping Agency d'utiliser son adresse, les adresses respectives fournies par chacun des trois fondateurs/administrateurs de Sea Star Ship Company Ltd sont identiques à celle fournie par Dalian Sea Glory Shipping Company.

136. Comme elle l'a fait pour Ever Ocean Shipping Agency, Sea Star Ship Company Ltd fournit une adresse sous son couvert à un autre propriétaire et exploitant de navires, Grandtex Shipping Company, Ltd⁸⁶. Grandtex utilise aussi une autre adresse, à savoir s/c Korea Kunhae Company, Ltd⁸⁷. Grandtex est le propriétaire enregistré de *SailNal 3*, navire battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée⁸⁸.

⁸³ Room M09, Chengda Building 71, Renmin Lu, Zhongshan Qu, Dalian, Liaoning, Chine; tél./fax : (86) 4118 259 7896. Aucune adresse électronique ni aucun site Web n'a été retrouvé. Le représentant identifié était Guang Feng Miao.

⁸⁴ Room 1701, 17th Floor, Henan Building, 90, Jaffe Road, Wan Chai, Hong Kong (Chine).

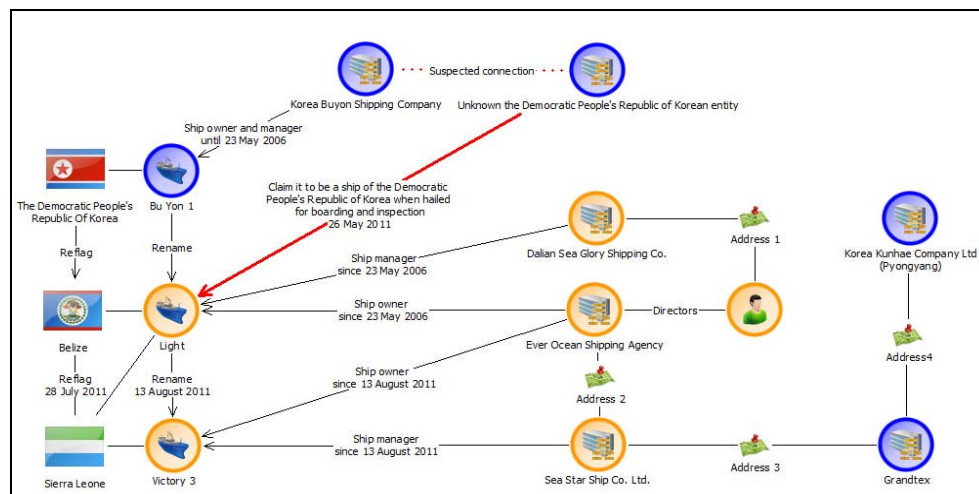
⁸⁵ Lloyd's List Intelligence.

⁸⁶ Selon le World Shipping Register (www.world-ships.com/).

⁸⁷ Tonghung-dong, Chung-gu, Pyongyang, North Korea, selon Equasis.

⁸⁸ Equasis.

Figure XXIV
Sociétés associées au navire marchand *Light*



Source : Groupe d'experts, à partir de documents publics.

137. Des entités et des individus en réseau sont liés par différents attributs. Une étude commandée par le Groupe, et présentée aux paragraphes 166 à 169 du présent rapport, expose de vastes réseaux interconnectés de transport maritime qui pourraient abriter des navires contrôlés par la République populaire démocratique de Corée. L'étude, qui utilise divers attributs, tels que les propriétaires, administrateurs et responsables communs, les adresses et numéros de téléphone et de télécopie identiques et le recours au même petit groupe d'intermédiaires, a examiné les changements de propriétaires et d'exploitants, en particulier dans le cas des navires qui font régulièrement escale dans les ports de la République populaire démocratique de Corée ou qui attirent particulièrement l'attention.

138. Un exemple de réseau mis au jour par l'étude s'organise autour d'une société domiciliée à Hong Kong (Chine). Le *Guang Hai* (OMI 8403258), navire battant pavillon panaméen, présenté dans le rapport final de 2013 du Groupe d'experts comme étant probablement contrôlé par la République populaire démocratique de Corée, illustre comment celle-ci pourrait rebaptiser des navires pour dissimuler les liens avec ses propres compagnies maritimes (le Groupe note que ni ce navire ni les sociétés de ce réseau ne seraient impliqués dans des cas de non-respect des résolutions)⁸⁹ :

- Le 16 mai 2011, le *Kwanghae*, navire battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée, a été réimmatriculé au Panama;
- Le 29 août 2011, il est devenu le *Guang Hai*; le propriétaire enregistré et le propriétaire bénéficiaire ont également changé;
- Le précédent propriétaire enregistré est la propriété du précédent propriétaire bénéficiaire du navire; l'adresse des deux sociétés à Pyongyang est la même.

⁸⁹ Informations sur le propriétaire, l'exploitant, le nom et le pavillon provenant de Lloyd's List Intelligence.

Le nouveau propriétaire enregistré et le nouveau propriétaire bénéficiaire ont également la même adresse.

Flotte aérienne

139. Le nombre de compagnies aériennes qui exploitent des vols réguliers à destination ou au départ de l'aéroport international de Pyongyang Sunan demeure très limité. Toutefois, le nombre de vols par ligne a changé depuis mai 2013. Le nombre de rotations hebdomadaires à destination de Beijing est passé de six à huit, cinq étant exploitées par Air Koryo et trois par Air China, la seule compagnie aérienne étrangère desservant régulièrement la République populaire démocratique de Corée⁹⁰. En outre, Air Koryo exploite actuellement deux rotations hebdomadaires à destination de Vladivostok. Le nombre de rotations à destination de Shenyang n'a pas changé (deux par semaine) tandis que le nombre de vols à destination de Kuala Lumpur a baissé (de deux à une fois par semaine). On ignore la situation concernant son vol hebdomadaire à destination de Bangkok. Ce vol et les autres à destination de Koweït, Moscou, Nanjing, Shanghai et Yanji (Chine) sont probablement exploités de façon ponctuelle ou saisonnière.

140. La flotte d'Air Koryo n'a guère changé. Tous les avions civils de passagers et cargos enregistrés en République populaire démocratique de Corée continuent d'être exploités par Air Koryo, la compagnie nationale. La flotte d'avions de passagers a été augmentée par l'arrivée d'un Antonov (AN) 148, avion de transport régional à réaction, en février 2013⁹¹, le premier d'une commande de deux appareils⁹². Le deuxième était prévu pour le premier trimestre de 2013 mais n'a pas encore été livré. On pense aussi qu'une commande a été passée pour un AN-158, version légèrement plus grande (99 sièges) de l'AN-148⁹³. Ces trois Antonov devaient remplacer les Tupolev 134 et 154 qui ont été interdits de vol dans l'espace aérien de plusieurs pays à cause de problèmes de sécurité et qui sont progressivement mis hors service.

141. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué précédemment, Air Koryo et tous les aéroports et aérodromes de la République populaire démocratique de Corée sont contrôlés par la Force aérienne populaire coréenne par l'intermédiaire de son Bureau de l'aviation civile. Le personnel serait constitué de membres de l'armée de l'air et tous les travaux d'entretien dans le pays sont effectués par des techniciens de la Force aérienne⁹⁴. Le défilé militaire du 27 juillet 2013, au cours duquel trois avions militaires, des Iliouchine (Il) 76, ont survolé la place Kim Il Sung (voir fig. XXV), a montré encore une fois qu'il n'existait pas de séparation entre Air Koryo et l'armée de l'air.

⁹⁰ En octobre 2013, dans le cadre de la visite du Président de la Mongolie en République populaire démocratique de Corée, Mongolian Airlines a exploité trois vols d'Oulan-Bator à Pyongyang. Il s'agissait de vols affrétés. Routes Online, « MIAT Mongolian Airlines Launches North Korean Service in October 2013 », 20 octobre 2013. Disponible à www.routesonline.com/news/29/breaking-news/222819/miat-mongolian-airlines-launches-north-korea-service-in-october-2013/.

⁹¹ Numéro d'immatriculation P-671. L'AN-148-100 B a une capacité de 68 à 85 passagers (selon la configuration) et un rayon d'action de 3 500 km (www.antonov.com/).

⁹² AeroTransport Data Bank (www.aerotrtransport.org/).

⁹³ AeroTransport Data Bank.

⁹⁴ Voir le paragraphe 114 du rapport final du Groupe de 2011 (non publié).

Figure XXV
Il-76 en vol pendant le défilé militaire du 27 juillet 2013



Source : Ed Jones/AFP/Getty images (gauche) et Ria Novosti (droite).

142. L'analyse a montré qu'il ne s'agissait pas de nouveaux aéronefs que l'armée de l'air se serait procurés en violation de l'embargo sur toutes les armes et le matériel connexe mais plutôt de ceux qu'exploite officiellement Air Koryo. Le Groupe a obtenu une photographie montrant l'un de ces IL-76 en train d'être repeint avant le défilé (voir fig. XXVI) et un autre atterrissant après le défilé à l'aéroport international Sheremetyevo de Moscou, qui portait encore des signes de peinture militaire (voir fig. XXVII). C'est la preuve que les avions officiellement achetés et exploités par Air Koryo sont non seulement mis à la disposition de l'armée de l'air mais aussi effectivement utilisés par celle-ci.

Figure XXVI
Il-76 repeint avant le défilé militaire



Source : Stefan Krasowki.

Figure XXVII
Signes visibles de peinture militaire sur un Il-76 après le défilé



Source : NK News (Dmitry Batov/Znamyatruda).

143. Vu que l'armée de l'air contrôle et utilise les avions d'Air Koryo, le Groupe estime que les États Membres devraient être conscients de ce que le fait de se livrer à des transactions financières ou de fournir une formation technique, des conseils, des services ou une aide en rapport avec la fourniture, l'entretien ou l'utilisation d'aéronefs d'Air Koryo pourrait constituer une violation de l'embargo sur les armes et le matériel connexe, conformément au paragraphe 9 de la résolution [1874 \(2009\)](#)⁹⁵.

144. La cargaison d'armes saisie à Bangkok en décembre 2009 a été découverte à bord d'un avion cargo militaire affrété⁹⁶. La récente cargaison aérienne qui s'est révélée contenir des articles liés aux missiles balistiques (voir par. 45 à 47 du présent rapport) confirme que la République populaire démocratique de Corée utilise également les services de fret ordinaires pour expédier des articles interdits. Si l'on ignore quel type de service a été utilisé de Pyongyang – que le Groupe a identifié comme étant le point de départ de la cargaison – à Beijing, le Groupe a confirmé que la cargaison devait être expédiée jusqu'à la destination finale en ayant recours aux services de fret ordinaires, qui pratiquent des tarifs moins élevés que les vols affrétés et utilisent aussi bien les vols réguliers de passagers que les vols cargo exploités à partir des aéroports-pivots. Ces aéroports-pivots faisant l'objet d'une réglementation plus stricte en matière de sécurité, les services de fret ordinaires ne sont utilisés que pour les articles interdits capables de passer outre des contrôles plus rigoureux. Comme le Groupe l'a indiqué précédemment, les manutentionnaires de fret et les compagnies aériennes qui offrent des services de fret ordinaires à partir des aéroports ayant des liaisons régulières à destination de Pyongyang devraient soigneusement surveiller tout le fret au départ et à destination de la République populaire démocratique de Corée.

⁹⁵ Un membre du Groupe d'experts estime que le fait de repeindre les avions ne constitue pas une preuve suffisante que ceux-ci sont contrôlés par l'armée de l'air.

⁹⁶ Voir [S/2013/337](#), par. 75 à 79.

Transports terrestres

145. À ce jour, aucun rapport d'inspection de marchandises transportées par voie ferroviaire ou routière à travers les frontières de la République populaire démocratique de Corée n'a été communiqué au Comité.

146. Les récents investissements réalisés dans l'infrastructure routière et ferroviaire témoignent de l'importance que revêtent pour la République populaire démocratique de Corée les échanges avec les États voisins. Ils pourraient aussi créer d'autres voies d'expédition d'articles illicites et réduire relativement la dépendance à l'égard des ports de la région. Une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse entre Shenyang et Dandong sera ouverte d'ici à 2015⁹⁷. Les récents projets, centrés sur la zone économique de Rason, comprennent une liaison ferroviaire à double voie entre Rajin et Khasan rouverte en septembre 2013⁹⁸, qui la relie au chemin de fer transsibérien et qui réduit ainsi le temps nécessaire pour expédier des marchandises en Europe de 45 à 14 jours grâce au réseau ferroviaire intégré⁹⁹.

VIII. Interdiction de voyager et gel des avoirs

147. La crainte manifestée par le Groupe d'experts de voir des entités désignées continuer à effectuer des transactions à l'étranger notamment en empruntant de nouveaux noms ou des appellations non reconnues¹⁰⁰, a été accentuée par de nouvelles informations obtenues au sujet de la Korea Ryohna Machinery Joint Venture Corporation¹⁰¹ (« Ryohna »), succursale du conglomérat de l'industrie de la défense Korea Ryonbong General Corporation qui a été désignée par le Conseil de sécurité en janvier 2013.

148. Ryohna a tenté de participer à une foire commerciale tenue à Dandong (Chine) en octobre 2013¹⁰². D'après les renseignements recueillis par le Groupe d'experts, la société s'est inscrite sur la liste des exposants à la foire en utilisant le nom « 朝鲜联合机械贸易会社 » (voir annexe XXXII). Phonétiquement traduit en anglais, cela revient à utiliser le nom « Korea Ryonhap [ou Lian'he] Machinery Trading Company ». Or, une fois dans la foire, sa banderole affichait l'une des appellations sous lesquelles elle était connue, à savoir Korea Ryohna Machinery Venture Corporation, en anglais, « 朝鲜蓬河机械公司 » en chinois et « 조선련하기계회사 » en coréen (voir fig. XXVIII). Sa bannière et les inscriptions qu'elle portait auraient disparu le deuxième jour de la foire.

⁹⁷ Adam Rose, « China to open high speed rail link to North Korean border in 2015 », Reuters, 2 janvier 2014.

⁹⁸ « Rajin-Khasan Railway Section Opens for Service », *KCNA*, 23 septembre 2013.

⁹⁹ « Down the "Iron Silk Road": Russia, North Korea open railway link », *RT*, 23 septembre 2013.

¹⁰⁰ Voir S/2013/337, par. 135 et 136.

¹⁰¹ Korea Ryonbong Machinery Joint Venture Corporation qui a été désignée par le Conseil de sécurité en janvier 2013.

¹⁰² La deuxième foire-exposition économique, commerciale, culturelle et touristique Chine/République populaire démocratique de Corée s'est déroulée du 11 au 14 octobre 2013 (www.ckect.com/index.html).

Figure XXVIII
Stand de Korea Ryohna Machinery



Source : Photos obtenues par le Groupe d'experts.

149. Suite à la demande de renseignements que leur a adressée le Groupe d'experts, les autorités chinoises ont signalé que le nom de Ryohna ne figurait ni sur la liste des exposants fournie par la République populaire démocratique de Corée ni sur aucun stand avant l'ouverture de la foire. Ayant découvert sa présence, la Chine a demandé à Ryohna de se retirer de la foire et fait en sorte que les personnes intéressées quittent le territoire chinois (selon les renseignements recueillis par le Groupe d'experts, il y avait au moins sept ressortissants de la République populaire démocratique de Corée qui travaillaient au nom ou sous la direction de Ryohna pendant la foire).

150. Le Groupe d'experts a également découvert que, bien que désignée, la société Ryohna continuait de figurer comme « société membre recommandée » sur le site Web du réseau commercial Chine-République populaire démocratique de Corée¹⁰³. S'étant enquis de la situation, le Groupe de travail s'est entendu dire par la Chine que Ryohna s'était rayé de la liste.

Figure XXIX
Des représentants de Ryohna



Source : Photos obtenues par le Groupe d'experts.

¹⁰³ L'adresse du site Web du réseau commercial Chine-République populaire démocratique de Corée est la suivante : <http://zcmw.com/cn/>.

151. En outre, le Groupe d'experts a noté qu'au moins une des machines-outils exposées par Ryohna à la foire était dotée d'une plateforme de contrôle d'origine étrangère. Les mesures imposées par les résolutions interdisant le transfert de tout article vers une entité désignée, le Groupe d'experts a pris contact avec le fabricant de la plateforme de contrôle, qui lui a répondu que ces produits n'avaient pas été vendus à la République populaire démocratique de Corée en raison des restrictions à l'exportation mais auraient pu avoir été achetés auprès d'intermédiaires. Le Groupe d'experts entend examiner la question plus avant afin de déterminer comment et quand Ryohna a obtenu ces plateformes de contrôle.

152. Le Groupe d'experts recommande au Comité d'ajouter « 朝鲜联合机械贸易会社 » à la liste des autres appellations utilisées par la Korea Ryohna Machinery Joint Venture Corporation qui figure sur la Liste récapitulative des individus et entités faisant l'objet de sanctions.

153. Le Comité a donné suite à deux recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final de 2013. Il a affiché sur son site Web un lien à une liste récapitulative officielle de noms en coréen habituellement utilisés par des entités et personnes désignées, et sur laquelle figurait un certain nombre d'autres appellations et informations nouvelles que le Groupe d'experts a découvertes concernant Ryohna sur la Liste récapitulative des entités et personnes désignées¹⁰⁴.

154. La République tchèque a indiqué au Comité en décembre 2013 que ces nouveaux éléments d'information l'avaient aidée à déceler un autre nom d'emprunt de Ryohna. Elle a proposé au Comité d'ajouter à la Liste récapitulative le nom de « Millim Technology Company » qui figurait dans la toute dernière mise à jour.

155. Le Groupe d'experts note que certains États Membres ont publié d'autres noms d'entités désignées par le Conseil de sécurité ou le Comité qui pourraient être incorporés dans la Liste récapitulative. C'est ainsi que des noms connus du public utilisés par Korean Tangun Trading Corporation, comme Korea Dangun Trading Corporation, Korea Tangun Trading Corporation, Tangun Trading, manquent à la Liste récapitulative. Comme il ressort de l'exemple cité par la République tchèque, les États Membres comptent sur la Liste récapitulative pour découvrir des noms d'emprunt et autres éléments d'identité utilisés par les entités désignées.

156. Conformément à l'orientation définie par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 16 avril 2012 (S/PRST/2012/13), le Comité s'emploie régulièrement à recueillir des éléments d'information à jour permettant d'identifier les personnes et entités qui figurent sur la Liste récapitulative, notamment date et lieu de naissance, numéro de passeport, noms d'emprunt connus, variantes d'orthographe de nom et toute adresse connue.

157. Le Groupe d'experts rappelle son rapport final de 2013 dans lequel il a invité les États Membres à lui fournir ainsi qu'au Comité des informations sur ceux qui agissent au nom ou à l'instigation d'entités et de personnes désignées.

158. Autant que le Groupe d'experts sache, aucun État Membre n'a jusqu'ici refusé ni l'entrée ni le transit à une personne désignée ou à un membre de sa famille, ni

¹⁰⁴ Voir www.un.org/sc/committees/1718/pdf/List_Entities_and_Individuals_English.pdf pour la toute dernière version de la Liste récapitulative. Pour la liste fournissant les noms réels en coréen des entités et personnes désignées, voir www.un.org/sc/committees/1718/pdf/List_Entities_and_Individuals_Korean.pdf.

sollicité auprès du Comité une dérogation à la mesure d'interdiction de voyager, conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1718 (2006). Il rappelle la recommandation formulée dans son rapport final de 2013 tendant à ce que les États Membres fournissent volontairement des informations sur les mesures qu'ils ont adoptées dans le cadre du respect des dispositions relatives à l'interdiction de voyager. Sans la communication de ces informations, le Groupe d'experts ne peut en aucune façon déterminer l'efficacité de cette mesure.

159. Les informations relatives à l'application par les États Membres des mesures de gel des avoirs restent insuffisantes. Les États Membres ne sont pas tenus de rendre compte de ces mesures. Le Groupe d'experts n'a jusqu'ici pas obtenu la confirmation que les avoirs de Ryohna ont été gelés après sa participation à la foire-exposition, y compris les ressources économiques que constituent les machines-outils à commande numérique informatisée qu'elle y a exposées. Il n'est pas à même de confirmer non plus que des mesures ont été prises contre Leader (Hong Kong) International, désignée par la résolution 2087 (2013), mais note qu'elle continue de figurer comme société en exercice sur le registre du commerce de Hong Kong (Chine)¹⁰⁵.

160. Dans son rapport final de 2013, le Groupe d'experts a encouragé les États Membres à prendre l'initiative de rendre compte des gels d'avoirs auxquels ils ont procédé de manière à lui permettre de mieux déterminer l'efficacité de cette mesure. À cet égard, le Groupe d'experts s'est félicité de l'information dont la République tchèque a fait part au Comité au sujet de gels d'avoirs liés aux transactions de la Millim Technology Company. Il s'agit d'une illustration éloquente de la manière dont les mesures de gel des avoirs, si elles sont appliquées, avec suffisamment de vigilance et d'immédiateté, comme l'exige l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006), produisent le résultat escompté, à savoir bloquer des fonds, des biens financiers ou des ressources économiques qui, autrement, auraient pu servir à soutenir des activités et programmes interdits.

161. Le Groupe d'experts a établi que les problèmes liés à l'information fournie au sujet de Leader (Hong Kong) International, désigné par la résolution 2087 (2013), auraient pu avoir des conséquences néfastes. Il a récemment fait part au Comité de ses conclusions et recommandé que les modifications qui conviennent soient apportées à la Liste récapitulative :

a) Les éléments d'identification comprenaient notamment un nom d'emprunt abrégé, une adresse dépassée mais pas le numéro particulier d'immatriculation au registre du commerce de la société;

b) La transcription phonétique du nom de la société en chinois était différente des noms chinois qu'elle utilisait dans le document officiel relatif à la constitution en société;

c) Les noms chinois phonétiquement transcrits sont presque identiques aux noms utilisés par d'autres sociétés étrangères immatriculées à Hong Kong (Chine).

162. Sans numéro d'immatriculation au registre du commerce pour distinguer Leader (Hong Kong) International d'autres sociétés portant le même nom, les autres sociétés deviennent de fausses positives et Leader (Hong Kong) International passe

¹⁰⁵ CaiGuang (蔡光), Directeur de Leader (Hong Kong) International, porte le numéro d'identité chinois : 220104197201271530 et réside à l'adresse ci-après : Room 1716, n° 18, Shiji Street, Zhongshan District, Dalian City, China (大連市中山區世紀街18號1716室).

inaperçu. Cela introduit le risque de voir les sanctions non appliquées à Leader (Hong Kong) International alors que les sociétés qui sont fausses positives sont exposées à des risques financiers et voient leur réputation ternie.

163. Le Groupe d'experts examinera plus avant la manière dont les noms des entités et des personnes désignées sont communiqués aux États Membres et d'autres parties intéressées dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et formulera de nouvelles recommandations, le cas échéant, au Comité.

IX. Mesures financières

164. Les mesures financières édictées dans les résolutions, alliées au renforcement des normes régissant la finance internationale, en sont venues à changer radicalement le cadre financier dans lequel la République populaire démocratique de Corée évolue. Il est devenu surtout beaucoup plus difficile d'utiliser directement ses banques pour rapatrier les salaires ou régler des transactions effectuées sur des activités de formation, des technologies et des articles interdits. La courbe d'évolution à long terme visant à favoriser le respect des normes définies par le Groupe d'action financière (GAFI)¹⁰⁶ pourrait se heurter à plus de difficultés ultérieurement. Les apports techniques fournis par le GAFI, notamment les récentes mesures prises pour aider à enrayer le financement de la prolifération, prolongent les actions du Conseil de sécurité.

165. La République populaire démocratique de Corée a donc dû s'adapter, examiner et perfectionner les moyens de passer inaperçue et contourner les difficultés liées au financement d'activités et de programmes interdits. Toutes les méthodes de dissimulation présentent plus de risques, entraînent des coûts supplémentaires et suscitent des retards d'échéance. Le Groupe d'experts a commencé à examiner de manière plus approfondie les cadres institutionnels et les techniques opérationnelles qu'elle emploie. Elle est expérimentée dans l'utilisation de personnes basées à l'étranger, de sociétés écrans et de coquilles vides, ainsi que de coentreprises entretenant des relations commerciales légitimes pour masquer des activités illicites liées à des programmes d'approvisionnement en matières nucléaires, missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Les structures de propriété sont souvent complexes et opaques et exploitent le manque de rigueur des règles en place dans certains États Membres concernant l'identification des bénéficiaires.

A. Recherche sur les organisations commerciales étrangères : structure, pratiques et finances

166. Durant l'exercice de son mandat, le Groupe d'experts a fait établir une étude approfondie pour en savoir davantage sur la manière dont la République populaire démocratique de Corée se sert de sociétés et de personnes basées à l'étranger pour soustraire ses avoirs et ses transactions financières et commerciales au contrôle. Il a cherché à se faire une idée globale du poids de la présence commerciale de la République populaire démocratique de Corée à l'étranger afin de déterminer la

¹⁰⁶ Le GAFI est un organe chargé de définir la politique à suivre en matière d'élaboration de normes et de mesures techniques visant à améliorer l'intégrité du système financier international.

manière dont des entités et personnes mentionnées dans ses enquêtes se mettent en corrélation au sein dans ce vaste réseau et se rattachent les unes aux autres. Le Groupe d'experts estime que l'examen de ces liens l'aiderait à découvrir d'autres entités et personnes susceptibles de jouer un rôle de contrôle et d'appui qui permettrait de se soustraire aux mesures commerciales et financières adoptées dans le cadre des résolutions.

167. Le Groupe d'experts voulait connaître les pratiques de référence utilisées pour ce type d'enquête. Le devoir de diligence et les techniques liées à la criminalistique financière généralement employées dans le secteur privé peuvent aider à identifier des membres de sociétés et d'importantes personnes travaillant pour le compte d'organisations et à établir des liens entre des entités et d'autres organisations. L'étude a fourni au Groupe d'experts une riche base de données sous forme de pistes à suivre dans le cadre de notre investigation. Partie de moins de 500 personnes et entités aux liens lâches ou inexistantes, qui avaient été portées à l'attention du Groupe d'experts lors de ses investigations, l'équipe a découvert des liens entre 700 autres personnes, plus de 1 600 sociétés et près de 2 500 éléments d'information se rapportant à des membres de sociétés.

168. Les résultats de l'étude montrent que les opérations de la République populaire démocratique de Corée à l'étranger ne cadrent plus avec la description de « deux personnes et d'un télécopieur ». Ce que l'étude a par contre révélé, c'est un système d'entreprise international complexe et relativement développé. Les tendances qui se dégagent de l'examen des liens entre les personnes et entités identifiées font ressortir six vastes réseaux discrets qui partagent tous des liens.

169. La République populaire démocratique de Corée semble privilégier des endroits à l'étranger dotés d'un bon système de transport et d'une excellente connectivité bancaire ainsi que de liens commerciaux et politiques historiques. Le Groupe d'experts a pris note de la manière dont nombre d'activités à l'étranger variaient en fonction du contrôle accru exercé par les autorités et de l'exposition des activités illicites. Les liens solides noués avec des sociétés au Japon, qui avaient servi d'agents d'achats de produits et de programmes interdits, s'étaient nettement relâchés à la suite de l'adoption par le Japon d'un ensemble de mesures de restriction en matière de commerce et de navigation maritime. Les incidents faisant l'objet d'investigations montrent que la République populaire démocratique de Corée s'est beaucoup plus attachée à s'approvisionner en machines-outils de précision et produits connexes auprès de la province taïwanaise de Chine. Le Groupe d'experts a fait remarquer que la République populaire démocratique de Corée s'employait depuis des années à élargir et à améliorer ses relations économiques avec des États Membres développant des capacités manufacturières analogues et exhorte ces pays à redoubler de vigilance.

B. Groupe d'action financière (GAFI)

170. Le 18 novembre 2013, lors d'une séance d'information publique organisée par les Comités des sanctions à New York, le Président du GAFI, Vladimir Nechaev, a précisé la manière dont les normes du GAFI prolongeaient les sanctions financières ciblées en septembre sur des aspects techniques, notamment liés à la lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération (voir fig. XXX).

Figure XXX
**Séance d'information publique conjointe sur le rôle du Conseil de sécurité
 et du GAFI**



Source : GAFI.

171. Œuvrant en collaboration avec les autorités nationales chargées de l'application des mesures de sanctions imposées par les Nations Unies, le GAFI et les organes régionaux à vocation similaire insistent auprès de leurs membres sur l'importance que revêt une application effective des sanctions financières ciblées adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Groupe d'experts a continué à coopérer étroitement avec le GAFI et les organes régionaux à vocation similaire pour préciser la nature des mesures de sanctions à leurs membres.

172. Le GAFI demeure particulièrement préoccupé par le risque de blanchiment d'argent que pose la République populaire démocratique de Corée qui n'a toujours pas adopté ni appliqué la réglementation bancaire en vigueur. En octobre 2013, le GAFI a replacé la République populaire démocratique de Corée sur la « liste publique » et invité ses membres à appliquer effectivement des contre-mesures dans le cadre des transactions financières (voir annexe XXXIII). Les banques sont ainsi tenues d'exercer un plus grand devoir de diligence au moment d'effectuer des opérations pour le compte de ressortissants et de sociétés de la République populaire démocratique de Corée et priées instamment de prendre en considération l'atteinte à la réputation. De nombreuses banques ont décidé d'éviter ce type de relations, ayant pesé les recettes et les coûts escomptés.

173. La République populaire démocratique de Corée veut manifestement être rayée de la liste publique et a discuté avec le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent, des changements nécessaires à apporter à la réglementation pour satisfaire aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Elle a assisté à la réunion plénière du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent tenu à Shanghai en juillet et présenté une demande d'admission au Groupe en qualité d'observateur. Les membres l'ont attentivement examinée et décidé de la rejeter pour l'heure. Les discussions vont probablement se poursuivre.

C. Contre-mesures éventuelles aux sanctions financières

174. Au regard des paragraphes 11 à 13 de la résolution 2094 (2013) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts a commencé à examiner comment des fonds pouvaient être cachés à l'étranger ou transférés de manière à dissimuler l'appartenance des comptes ou les transactions associées à la République populaire démocratique de Corée. Il a identifié des opérations commerciales et des pratiques bancaires qui offraient ces possibilités.

175. La République populaire démocratique de Corée cherche des occasions de signer des contrats d'exécution de grands projets de construction ou d'en assurer la sous-traitance et de fournir des ouvriers dont l'essentiel des gains finira dans les coffres du Gouvernement. Les transactions commerciales privées ou confidentielles offrent des moyens de regrouper des fonds dans des comptes qui ensuite pourraient aider à promouvoir des programmes interdits ou à maquiller des gains découlant de transferts d'armes ou liés à la prolifération. Comme pour le blanchiment d'argent à caractère commercial, les gains illicites pourraient être transférés sous forme de rémunération légitime d'un travail exécuté. Les informations disponibles dans la presse, notamment au sujet de projets dans plusieurs pays africains, font état de valeur de projets apparemment excessive. La participation à des travaux de construction outre-mer revêt également la forme de coentreprises dans le cadre desquelles un partenaire étranger peut détenir des fonds pour le compte ou pour le bénéfice d'entités désignées et de programmes interdits.

176. L'avantage d'emprunter des filières financières internationales établies, en dépit du devoir de diligence accrue qui doit être exercé en pareille circonstance, réside à la fois dans la promptitude et la sécurité. La République populaire démocratique de Corée a été vue se livrant indiscutablement à des transactions légitimes par des voies détournées. Cela est moins efficace et moins sûr, mais peut-être intentionnel, pour éprouver la « sécurité » de l'usage de sociétés écrans financières et de coquilles vides données ainsi que les voies d'acheminement de fonds déterminées, avant d'y avoir recours dans le cadre de transactions illicites. En fait, il serait insouciant de ne pas observer les règles de prudence et de précaution consistant à s'assurer que le système ne présente pas de failles.

177. Le Groupe d'experts sait que la République populaire démocratique de Corée a eu à effectuer des versements indirects pour tenter de se procurer des articles prohibés. Il s'agit notamment de la tentative d'acquisition de deux yachts de luxe en Italie en 2009, signalée dans son rapport final de 2012¹⁰⁷. Les techniques financières utilisées pour se soustraire aux dispositions de l'alinéa a) iii) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) portaient notamment sur la centralisation de fonds dans le compte bancaire autrichien de Josef Schwartz, propriétaire de Schwartz Motorbootservice, qui a signé le contrat d'achat. Les fonds correspondants à divers montants ont été virés d'un certain nombre de sociétés basées à différents endroits ainsi que de banques situées en République populaire démocratique de Corée même¹⁰⁸. Alors qu'il faisait l'objet d'investigation, Schwartz a réaffecté le

¹⁰⁷ Voir S/2012/422, par. 84 et 85.

¹⁰⁸ La banque autrichienne n'ayant pas été convaincue par l'explication de Schwartz selon laquelle les transactions inhabituelles étaient légitimes a soumis une déclaration de soupçon. La déclaration a déclenché l'ouverture par les autorités autrichiennes d'une enquête officielle qui a conduit au jugement et à la condamnation de Schwartz.

contrat à une deuxième société Complant International Transportation (Dalian) Co., Ltd, qui a poursuivi le subterfuge de cacher la destination réelle. Elle a de surcroît fait appel à une autre société pour virer au moins une partie du montant de plus de 5 millions d'euros versé à l'armateur, selon les autorités italiennes.

178. Le contrat d'achat de nouveaux appareils pour le compte d'Air Koryo en 2012 est un exemple de transaction dont le financement s'est effectué de manière inhabituellement complexe¹⁰⁹. Les versements étaient structurés par le biais de huit sociétés de Hong Kong immatriculées en Chine, qui soutenaient être des partenaires commerciaux d'Air Koryo à qui elles viraient des fonds qu'elles lui devaient. Les résolutions n'interdisent pas l'achat d'appareils de transport de passagers civils et de marchandises. Le Groupe d'experts doutait toutefois de l'explication selon laquelle les dettes étaient la source des fonds; certaines des sociétés semblent avoir été récemment constituées comme sociétés écrans. Il trouve également troublant comme coïncidence que toutes les huit sociétés doivent d'importantes sommes d'argent à Air Koryo au moment même où des fonds devaient être versés, en vertu du contrat passé, au vendeur des appareils. Les noms des sociétés écrans et les activités d'autres sociétés semblent avoir un rapport avec le commerce de l'or. Le Groupe d'experts soupçonne la République populaire démocratique de Corée de vouloir utiliser ou de chercher à utiliser la vente de métaux précieux à crédit pour créer des soldes créditeurs. Ces sources de fonds ne se révéleraient pas nécessairement être placées sous son contrôle et pourraient même être échangées avec d'autres sociétés pour distendre davantage la relation et partant mieux se soustraire aux sanctions appliquées par les banques et au devoir de diligence accrue par elles exercé.

179. Dans l'incident impliquant le *Chong Chon Gang* (voir par. 68 et 69), OMM s'est arrangée pour que le passage du navire par le canal de Panama soit payé par une société à Singapour, Chinpo Shipping, qui a indiqué au Groupe d'experts qu'OMM lui avait fourni des fonds et lui avait demandé de verser à une société panaméenne des redevances qui lui était dues¹¹⁰. De même, lors de précédents passages par le canal en 2011 et 2012 de deux autres navires exploités par OMM, le *Bo Tong Gong* et le *O Un Chong Nyon Ho*, OMM avait fait assumer les frais de transit et les dépenses¹¹¹ par Mirae Shipping (H.K.) Company, selon des relevés bancaires fournis au Groupe d'experts.

D. Secret bancaire

180. La République populaire démocratique de Corée continue à prendre des mesures visant à limiter la connaissance que les étrangers ont des institutions bancaires et financières nationales. Les mesures adoptées aux paragraphes 12 et 13 de la résolution 2094 (2013) sur l'activité bancaire sont difficiles à appliquer sans informations de base sur ses banques et sociétés financières. À titre de référence, le

¹⁰⁹ Informations fournies à titre confidentiel au Groupe d'experts par un État Membre.

¹¹⁰ Le Groupe d'experts n'a jusqu'ici pas confirmé si, quand et comment des fonds ont été acheminés d'OMM à Shinpo Shipping. Shinpo Shipping a prétendu qu'il faisait office d'agent de navigation maritime d'OMM à Singapour.

¹¹¹ Mirae Shipping (H.K.) Company Ltd. est propriétaire du navire *Great Hope* battant pavillon panaméen, un vraquier selon Equasis. Le Groupe d'experts estime que la société de Hong Kong immatriculée en Chine est liée à Mirae Shipping (H.K.) Company Ltd., Pyongyang. OMM a cité Mirae Shipping Company parmi plusieurs sociétés dont elle a détenu l'intégralité des droits de gestion et d'exploitation selon le *Pyongyang Times* (17 mars 2006).

Groupe d'experts a constitué une liste de banques reposant sur les meilleurs renseignements disponibles (voir annexe XXXIV). Malgré la non-publication de leurs états financiers qui auraient permis de comparer leurs résultats, certaines donnent l'impression d'avoir bénéficié d'injections de capitaux ou de s'attendre à voir leurs opérations prendre de l'ampleur. La Banque centrale et la Banque d'Asie du Nord-Est, par exemple, construisent actuellement de grands nouveaux bâtiments à Pyongyang pour accueillir leur siège (voir fig. XXXI).

Figure XXXI

**Bâtiment de la Banque centrale (à gauche)
et bâtiment de la Banque d'Asie du Nord-Est (à droite)**



Source : Photos obtenues par le Groupe d'experts.

X. Effets non voulus de l'application des sanctions

A. Population civile

181. Les résolutions soulignent que les sanctions « ne visent pas à avoir des conséquences humanitaires négatives pour la population civile de la République populaire démocratique de Corée ». Comme cela a été noté dans les rapports précédents, la capacité du Groupe d'experts d'enquêter sur cet aspect des résolutions est entravée par son nonaccès au pays. Néanmoins, il se tient informé en consultant la documentation nécessaire et s'attache à chaque occasion à recueillir des informations sur la situation, notamment en s'adressant à des experts compétents, des diplomates et des membres du personnel des Nations Unies en poste à Pyongyang, et continuera à solliciter des renseignements pertinents sur la question. Il a été surtout en contact avec le Coordonnateur résident à Pyongyang. En outre, la Commission d'enquête établie par le Conseil des droits de l'homme a demandé à rencontrer le Groupe d'experts, à la demande de la Commission, afin de discuter des

effets qu'ont les sanctions sur la situation des droits de l'homme et d'autres domaines pouvant présenter un intérêt commun entre les mandats des organes.

182. Somme toute, la plupart des évaluations s'accordent sur le fait que la situation nutritionnelle en République populaire démocratique de Corée, quoique encore dégradante, s'améliore¹¹², le sort des couches les plus vulnérables de la société suscitant la plus vive préoccupation. Le Programme alimentaire mondial estime que le déficit calorique entre l'alimentation moyenne et la recommandation internationale de 2 100 calories par jour est de 30 %. Le Groupe d'experts est certes conscient des allégations générales selon lesquelles les sanctions sont pour quelque chose dans les pénuries alimentaires, mais son évaluation de la situation n'a pas permis de révéler des cas où les mesures imposées par la résolution pouvaient être directement mises en cause. Il y a une confusion fréquente qui règne au sujet du rôle des sanctions et des décisions nationales prises par des États Membres et des organisations commerciales concernant leur volonté d'aider la République populaire démocratique de Corée ou de traiter avec elle.

B. Missions diplomatiques

183. Dans ses résolutions [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#) et [2094 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité souligne à maintes reprises que tous les États Membres doivent se conformer aux dispositions des alinéas a) iii) et d) du paragraphe 8 de la résolution [1718 \(2006\)](#) sans préjudice des activités des missions diplomatiques en République populaire démocratique de Corée qui sont conformes à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Plusieurs États Membres ont signalé au Comité et au Groupe d'experts que leurs missions se heurtaient à des difficultés d'ordre opérationnel causées par les résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée. Cela a été attribué, en partie, à la réticence d'entités financières du secteur privé étranger et autres à fournir des biens et services aux missions diplomatiques dans le pays.

184. Le Groupe d'experts a examiné les renseignements fournis au Comité par certaines des missions diplomatiques à Pyongyang au sujet de l'effet des sanctions sur leurs activités et présenté son évaluation dans une note libre adressée au Comité le 29 mai 2013. Le document est en cours d'examen par le Comité.

185. Le 28 octobre 2013, la délégation russe a fait au Comité un exposé des problèmes auxquels certaines ambassades et organisations non gouvernementales en République populaire démocratique de Corée se sont heurtées au cours de la période considérée en raison des effets non voulus du régime des sanctions.

XI. Recommandations

186. Le Groupe d'experts formule au Comité et aux États Membres les recommandations ci-après.

¹¹² Voir Programme alimentaire mondial, « Harvests in DPR Korea up 5 per cent for third year but chronic malnutrition persists » (Récoltes en République populaire démocratique de Corée en hausse de 5 % pour la troisième année consécutive, mais la malnutrition chronique persiste), 28 novembre 2013. Disponible à l'adresse ci-après www.wfp.org/news/news-release/harvests-dpr-korea-5-percent-third-year-chronic-malnutrition-persists.

Recommandations du Groupe d'experts au Comité et aux États Membres

Recommandation 1

Le Groupe d'experts recommande au Comité d'ajouter « 朝鲜联合机械贸易会社 » à la liste des noms d'emprunt utilisés par Korea Ryonha Machinery Joint Venture Corporation qui figure sur la Liste récapitulative des entités et personnes désignées (voir par. 152).

Recommandation 2

Le Groupe d'experts recommande au Comité de veiller scrupuleusement sur les exportations vers la République populaire démocratique de Corée de fraiseuses pour la fabrication de tubes sans soudure et de leurs mandrins, de colorants et de lubrifiants pour la fabrication de tubes en alliage de zirconium, ainsi que du matériel d'essais par ultrasons pour l'inspection (voir par. 32).

Recommandation 3

Le Groupe d'experts recommande au Comité, avec son assistance, de diffuser une note d'information pratique pour rappeler aux États Membres que l'embargo sur tous les armements et matériels connexes englobe les services ou l'assistance se rapportant à la fourniture, à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation d'armements ou de matériels connexes (voir par. 68).

Recommandation 4

Le Groupe d'experts recommande que, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la résolution 2094 (2013), les États Membres lui fournissent ainsi qu'au Comité les informations dont ils disposent sur le non-respect des résolutions (voir par. 23).

Recommandation 5

Le Groupe d'experts recommande que les États Membres signalent rapidement au Comité tous les cas d'inspection de cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée ou pour lesquelles celle-ci a joué un rôle d'intermédiaire comme l'exige le paragraphe 15 de la résolution 1874 (2000), même lorsqu'aucun article prohibé n'a été trouvé (voir par. 21).

Recommandation 6

Le Groupe d'experts a recommandé dans son rapport sur l'incident du *Chong Chon Gang* que :

a) Le Comité attire l'attention des autorités des États Membres et des membres de l'industrie maritime sur les techniques de dissimulation qui ont été employées dans ce cas et dont l'ampleur révèle l'importance d'exercer rigoureusement le devoir de diligence nécessaire permettant de s'assurer du contenu de la cargaison en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée, de la validité des documents présentés et de l'identité de toutes les entités et personnes concernées;

b) Le Comité exhorte les États Membres à revoir leurs accords avec la République populaire démocratique de Corée, en particulier ceux ayant trait à la coopération militaro-militaire et signés avant 2006, car ils pourraient contenir des clauses et des éléments qui ne cadrent pas avec les mesures sur les armements et matériels connexes imposées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

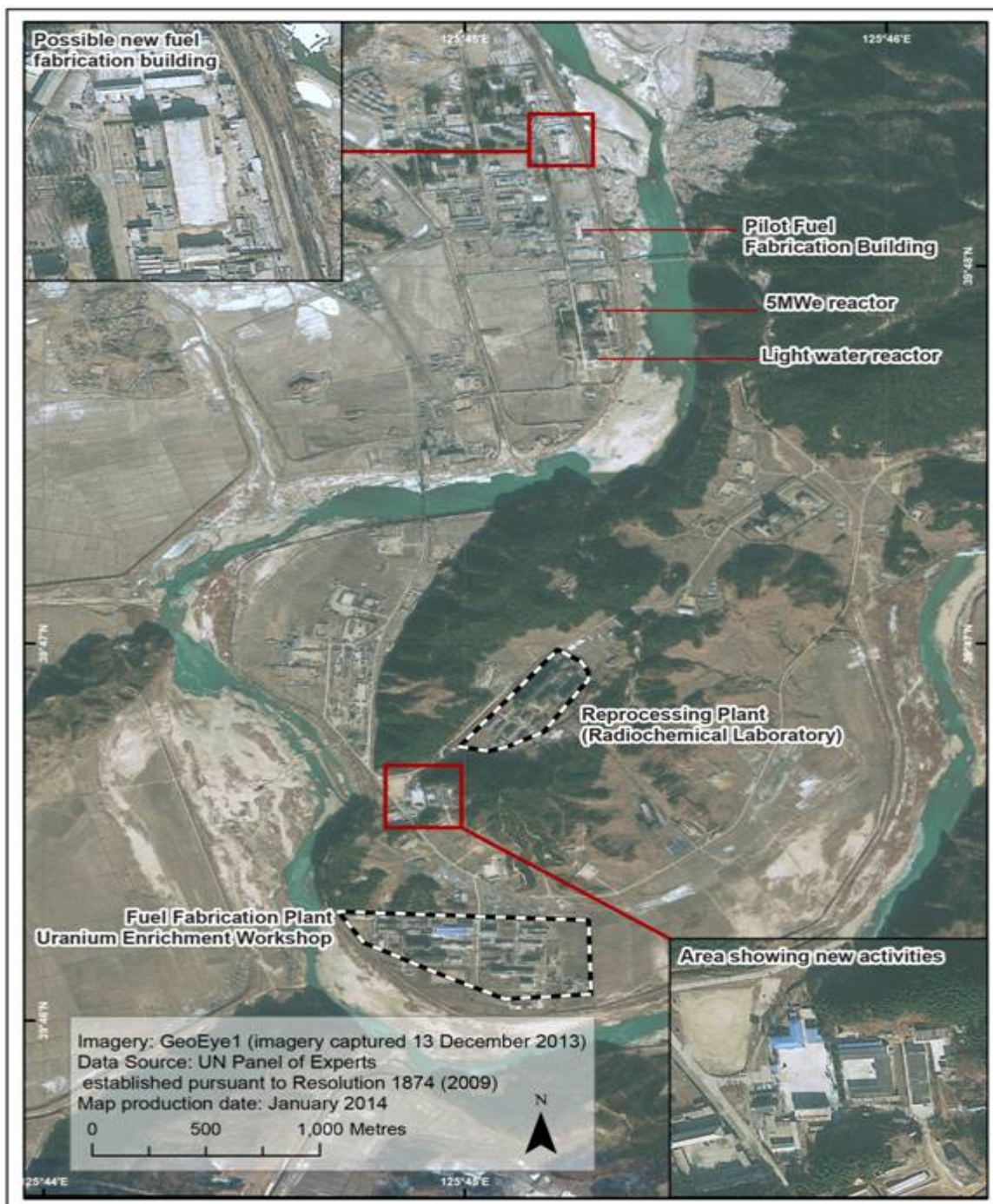
Annex I

Correspondence with Member States

Country	Number of letters sent	Responses received	No responses	Not past date for reply
Austria	1		1	
Azerbaijan	1			1
Belarus	1	1		
Canada	1			1
China	5	4		1
Czech Republic	1			1
Eritrea	1			1
Ethiopia	1			1
Germany	1			1
Greece	1	1		
Italy	1	1		
Japan	2	2		
Mongolia	1	1		
Myanmar	1			1
Panama	2	2		
Russian Federation	4	3		1
Singapore	1			1
South Africa	1	1		
Sweden	1			1
Switzerland	1	1		
Syria	2		2	
Tanzania	1		1	
Uganda	2	1		1
Ukraine	1	1		
United Kingdom	4	4		
United States	2		1	1
Zimbabwe	1	1		
TOTAL	42	24	5	13

Annex II

Imagery of the Yongbyon nuclear complex

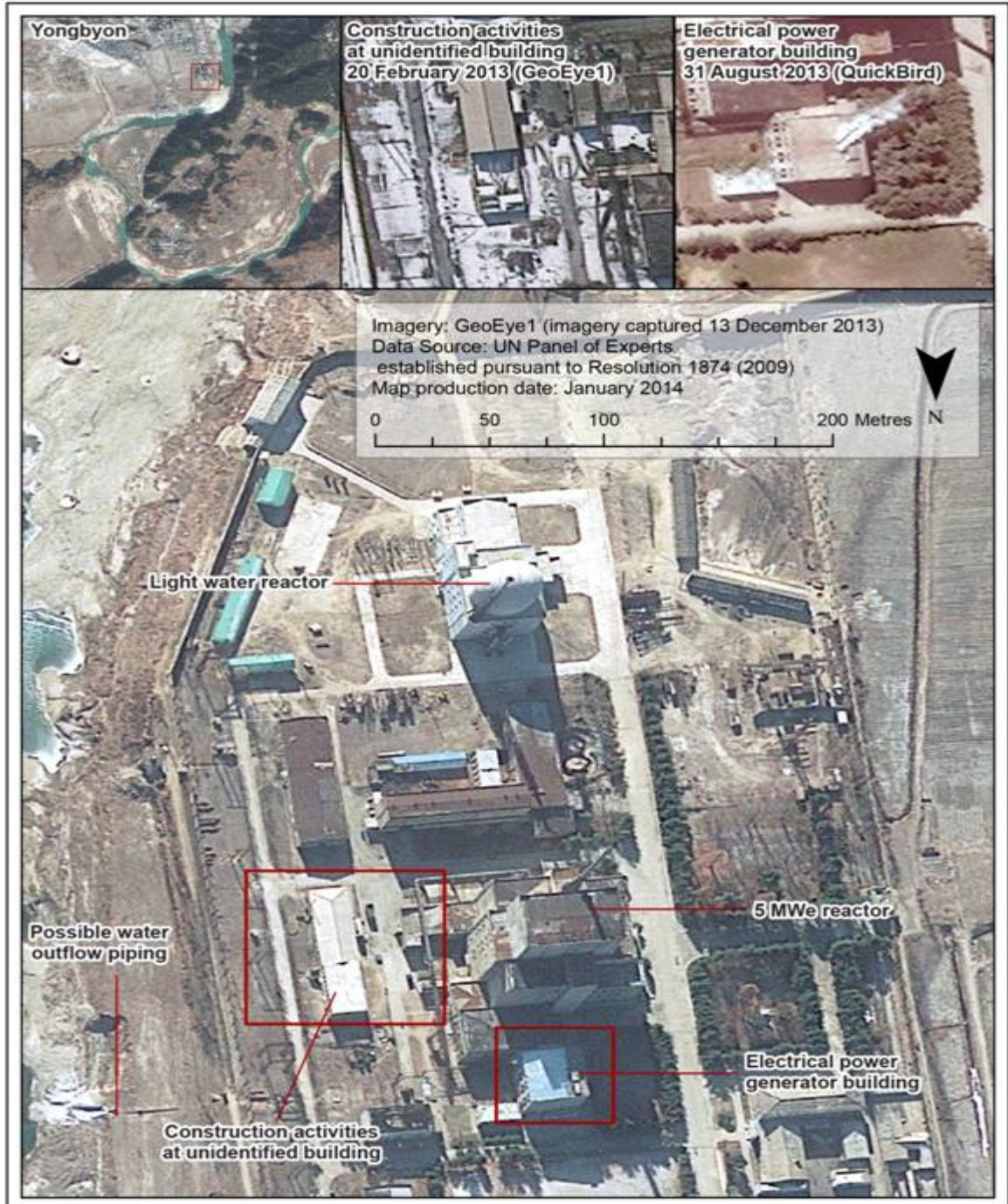


Map No. 4517.1
January 2014

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex III

Imagery of the light water reactor and the 5 MWe reactor



Map No. 4517.2
January 2014

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex IV

Imagery of the fuel fabrication plant



Map No. 4517.3
January 2014

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex V

Imagery of suspected nuclear test site in the Democratic People's Republic of Korea (Punggye-ri)



Map No. 4517.4
January 2014

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex VI

Chong Chon Gang confidential annex*

* The annex has not been reproduced in the present document because it is confidential.

Annex VII

**List of arms and related materiel reported by Panama
found onboard the *Chong Chon Gang***

No.	Container No.	Size	Hold No.	Contents	Date discovered	Date of inspection
1	TGHU421080-4	40	4	Rear support structure for SA-3 antenna, 2 Volvo diesel engines with Russian electricity generators and 1 modified P-19 target acquisition radar	18/07/2013	20/07/2013
2	MARU4001997	40	4	2 SA-2 Fan Song multi-band antennas	15/07/2013	15/07/2013
3	CLHU8263263	40	4	MiG-21 aircraft fuselage	17/07/2013	21/07/2013
4	XINU8118515	40	4	MiG-21 aircraft fuselage	17/07/2013	21/07/2013
5	CBHU1699039	40	4	2 transport trucks for Fan Song fire-control radar, calibration equipment and missile uplink antenna	18/07/2013	20/07/2013
6	JOLU4066461	40	4	SA-2 missile launcher guide rails and Fan Song radar dishes (target-tracking radar dishes) and a third trailer for the SA-2	19/07/2013	20/07/2013
7	CARU4691721	40	4	SA-3 Low Blow antenna post vans and lower parabolic antenna, communication cable reels and electrical cables	19/07/2013	20/07/2013
8	CBHU1626048	40	4	2 MiG engines and metal afterburner assembly	18/07/2013	20/07/2013
9	TRLU4571812	40	4	2 MiG engines and metal afterburner assembly	22/07/2013	12/08/2013
10	TM049 (illegible)	20	2	2 MiG engines and metal afterburner assembly	28/07/2013	05/08/2013
11	CAXU2224636	20	2	2 MiG engines metal afterburner assembly	28/07/2013	05/08/2013
12	PCIU 2242770	20	2	2 MiG engines and metal afterburner assembly	28/07/2013	05/08/2013
13	SCZU151805 blue	20	2	1 R-25 MiG-21 engine and metal afterburner assembly	28/07/2013	05/08/2013
14	SEBU2959253	20	2	light weapons, rocket-propelled grenades (RPGs), recoilless rifles, night vision binoculars, equipment, munitions	28/07/2013	05/08/2013
n/a	3 blue trucks		2	3 SA-2 computers and vans	27/07/2013	30/07/2013
n/a	1 blue truck		2	1 SA-3 van	27/07/2013	30/07/2013
n/a	2 blue trucks		2	2 electricity generators for surface-to-air missiles and 1 radar base	27/07/2013	30/07/2013
15	ECTU2847620	40	3	SA-3 missile launcher base, rails, trailer wheels	05/08/2013	05/08/2013
16	SCZU5721085	40	3	radar transporter, cylinder antennas	05/08/2013	05/08/2013
17	XINU8111064	40	3	1 MiG tail section, 2 wings	08/08/2013	09/08/2013
18	CLHU8094097	40	3	1 MiG tail section, 2 wings	08/08/2013/	09/08/2013
19	CATU4441925	40	3	2 SA-3 missile launchers	08/08/2013	12/08/2013
20	CARU4721702	40	3	2 SA-2 missile launchers	09/08/2013	12/08/2013
21	CARU4722400	40	3	2 SA-2 missile launchers	08/08/2013	12/08/2013
22	TOLU2437239	20	3	2 MiG 21 engines, 2 afterburners	08/08/2013	12/08/2013
23	SCZU1517031 blue	20	3	2 sets of SA-2 bogie wheels 3 sets of SA-3 bogie wheels	08/08/2013	
24	SCZU1514243	20	3	3 SA-2 missile foresections and electronics 6 SA-3 missile foresections and electronics 1 RPG-7 (rocket-propelled grenade launcher) with tandem-charge; rocket motor Assorted commercial munition loading machines	08/08/2013	11/08/2013
25	CBHU086693	20	3	2 MiG 21 engines, 2 afterburners	08/08/2013	12/08/2013

Source: Panamanian authorities

Annex VIII

Cargo found onboard the *Chong Chon Gang*

1. Arms and related materiel

(a) Type and quantities

1. A total of 25 standard shipping containers (16 forty-foot and 9 twenty-foot) and 6 trailers were found, for a total of about 240 tons of arms and related materiel.¹ The Panel confirmed the presence of all the items declared by Cuba. The Panel did not find any items not mentioned in this list. Most of the consignment was of former Soviet military origin.

i. Surface-to-air missile systems

2. The largest part of this shipment consisted of various components of SA-2 (C-75 Volga) and SA-3 (C-125 Pechora)² surface-to-air missile systems.

3. It included various components for the associated SA-2 and SA-3 radar systems (Fan Song and Low Blow radars – figure 1) such as the 6 trailers (i.e. the vans housing the system electronics, the operator stations or the power generators); antennas, bases, transmitters and tracking systems, as well as their supporting structures; electric generators; and other miscellaneous equipment (reels of cables, transport trailers, control and measurements instruments, etc.). The trailers were clearly labelled as belonging to Volga and Pechora systems on a loading check sheet in the captain's possession.

Figure 1: Complete SA-2 Fan Song³ and complete SA-3 Pechora system with Low Blow radar



Source: Miroslav Gyürösi

Source: Wikipedia

4. The original paint scheme of the 6 trailers was matt green and this scheme was painted over in blue gloss paint. The original paint scheme can be seen on the inside of doors and doorframes (figure 2). The damage caused by bags of sugar also reveals the original paint scheme on the roof of some of the trailers (figure 2). All other parts of the surface-to-air missiles systems found in the containers had not been repainted, but kept their

¹ Tonnage as reported by Cuba in its 16 July statement. However, the Panel found that the weight of the containers and trailers on the prestowage plan amounted to 574 tons. The captain's check sheet shows a weight of 474 tons, excluding trailers. The Panel cannot verify which if any of the figures provided or found is correct.

² Former Soviet manufacture.

³ Fan Song and Low Blow are designations used by North Atlantic Treaty Organization.

original green or camouflage scheme. This suggests repainting was employed for concealment of military origin and nature, rather than protection against corrosion.

Figure 2: Original paint scheme inside (left) and revealed by damage (right)



Source: Panel of Experts

5. The shipment also contained a total of four SA-2 and two SA-3 launchers, which had been disassembled to fit into standard shipping containers (figure 3).

Figure 3: Disassembled SA-2 (left) and SA-3 launchers (right)



Source: Panel of Experts

6. In addition, various parts for three SA-2 and six SA-3 missiles were in the cargo, such as the nose cones housing proximity fuses, auto-pilots and transponders, transmitter antennas and some actuators (figure 4).⁴

⁴ The Panel notes that some of the SA-2 and SA-3 parts could also meet the criteria defined in the list of items, materials, equipment, goods and technology related to ballistic missile programmes (S/2012/947), whose export and import by the Democratic People's Republic of Korea are prohibited. See in particular the Category II, Item 9 of S/2012/947 covering "instrumentation, navigation and direction finding".

Figure 4: SA-2 and SA-3 missile components



Source: Panel of Experts

7. The shipment also contained a radar antenna, labelled “P-19”, and its associated supporting components. The instruction manual and certification report indicate that it is of Cuban manufacture (figure 5).

Figure 5: P-19 radar and instruction manual



Source: Panel of Experts

ii. MiG-21 jet fighters and engines

8. Two MiG-21 jet fighters were also found in the containers. Both had been disassembled and the various parts had been packed into several containers (figure 6). The tandem seating configuration and other features indicate that these are MiG-21UM advanced jet trainers. These two jet fighters were shipped along with 15 MiG-21 engines and afterburners (figure 6).

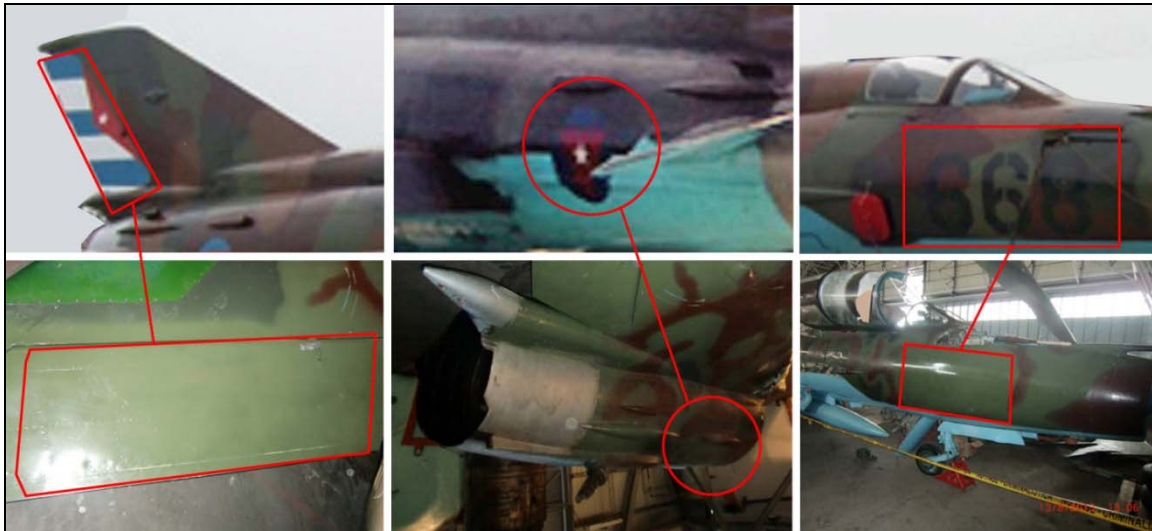
Figure 6: MiG-21 fuselage, tails, wings and engines



Source: Panel of Experts

9. All identification markings and insignia of the Cuban Revolutionary Air Force had been removed from both MiG-21 aircraft; the Panel observed signs of overspray and scratch marks in places dedicated to original insignia (figure 7).

Figure 7: Comparison of Cuban Air Force insignia with that of the MiG-21 found onboard



Source: Panel of Experts

iii. Ammunition and ammunition manufacturing related items

10. The shipment included 10 lots of shells casings (packed with samples of propelling charge but without primers) of various diameters (57 to 152 mm) for various purposes (fragmentation, high explosive, armour piercing and or tracer). Each lot contained between five and eight shell casings (figure 8).

Figure 8: Ammunition boxes (left) and 57 mm fragmentation cartridges (right)



Source: Panel of Experts

11. Eight 73 mm rocket propelled projectiles (PG-9/PG-15 anti-tank and OG-9/OG-15 fragmentation projectiles) to be fired with recoilless rifles, as well as a single PG-7VR round, a high explosive antitank tandem charge to penetrate explosive reactive armour, were also in the shipment (figure 9). The Panel observed that the 73 mm rounds were packed and shipped with at least the nose portion of the fuse in place.⁵

Figure 9: 73 mm projectiles (left) and PG-7VR round (right)



Source: Panel of Experts

12. Further, the shipment contained (figure 10):

- A single box of 7.62 mm cartridges (440 rounds);
- A machine tool for loading shotgun cartridges (12 gauge calibre ammunition);
- Another machine tool for manufacturing 5.56 mm cartridges.

⁵ These projectiles use a Point Initiating, Base Detonating fuse which is composed of two elements. The presence of the explosive portion of the fuse cannot be confirmed without disassembling the projectiles.

Figure 10: Ammunition manufacturing equipment and cartridges

Source: Panel of Experts

iv. Miscellaneous items

13. The shipment also contained various other arms-related items (figure 11):

- A tank track section;
- Various parts for Soviet AO-18 30 mm rotary cannons (firing pin, ejection window, bolt, rings, piston);
- One pair of night vision binoculars;
- A search light that can be fitted on helicopters, fixed wing aircraft or maritime vessels;
- Various gauges (ampere and power meters, tachometer, comptometer).

Figure 11: Tank track section, night vision binoculars and gauges

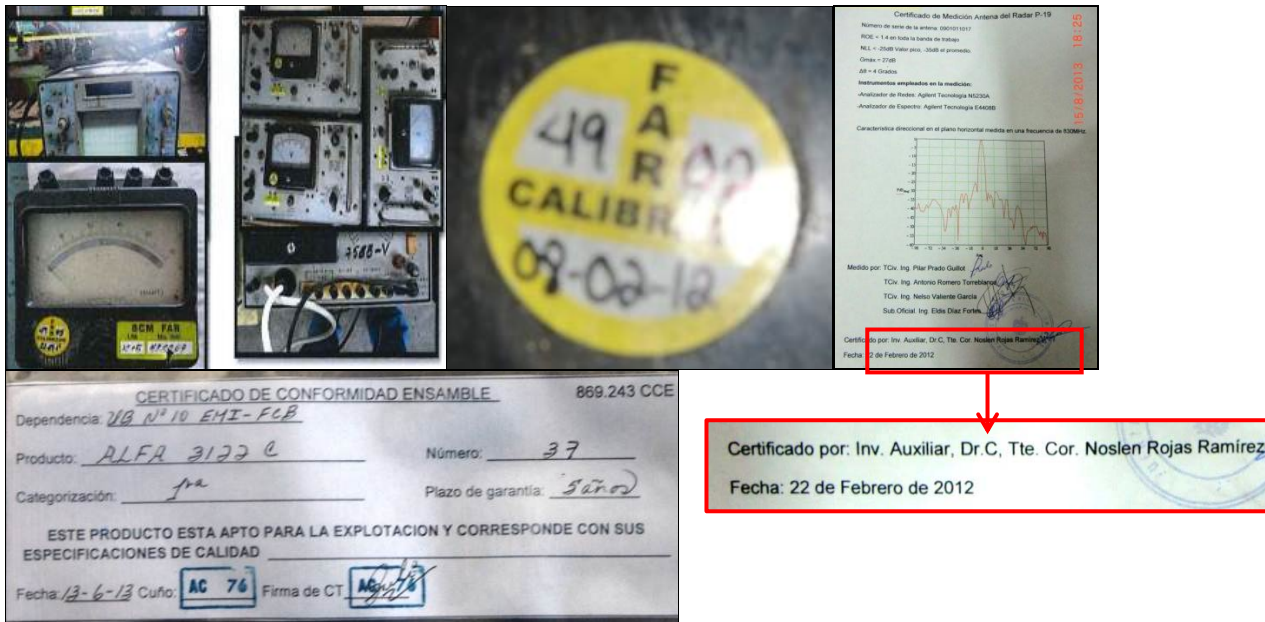
Source: Panel of Experts

(b) Overall condition of the arms and related materiel

14. While the age of the items found in the shipment varied greatly, most appeared to have been well maintained. Records accompanying a great deal of the equipment indicated or certified the equipment functioned in accordance with specification or had been calibrated just prior to packing.

15. A large number of control and measurement instruments in the radar control stations carried stickers indicating that they were calibrated as recently as 2012 (figure 12). The night vision binoculars' documents indicated that their conformity was certified less than one month before the shipment (figure 12). The P-19 radar antenna came with an instruction manual and a complete certification report dated February 2012 (figure 12).

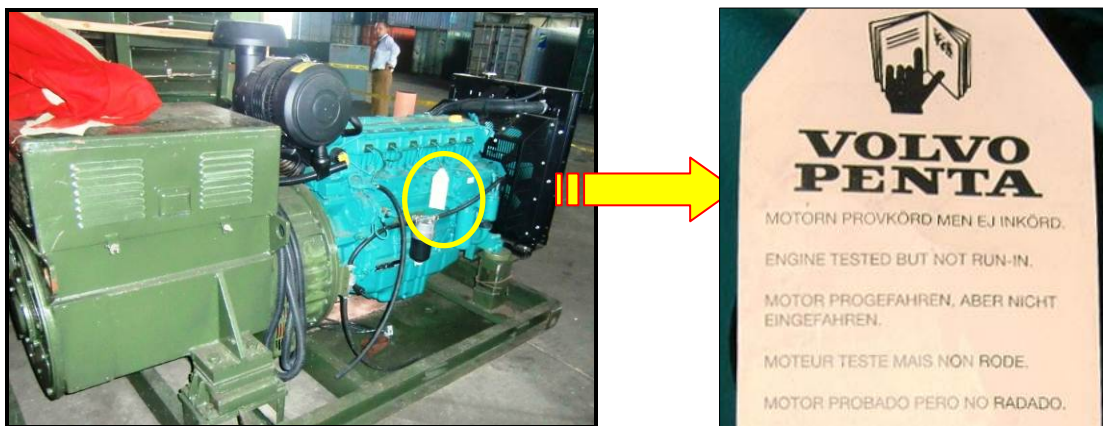
Figure 12: Calibration stickers (dated 2012) and binoculars' certificate (dated June 2013)



Source: Panel of Experts

16. Further, some of the equipment was unused or still in its original packaging. For example, some missile components were in their original delivery packaging and crates from the former Soviet Union (figure 4). The cable reels were also new, still covered with the original wax paper. The generator sets associated to the radar were constituted of new commercial Volvo Penta engines, coupled with Soviet-era electrical generators, acquired in 2010⁶ and had yet to be properly run-in (figure 13).

Figure 13: One of the two Volvo engines, tested but not yet run in



Source: Panel of Experts

⁶ Panel confirmed date of purchase with Volvo.

(c) **Packing of the items**

17. The care shown in handling of some items was inconsistent with the careless packaging and haphazard stowage of others. Some of the items were carefully sealed, labelled and packed methodically with sufficient protective measures. The MiG-21 engines, the missile components or the P-19 radar were protected with grease, sealed and/or encased in special packing material (figures 5 and 14).

Figure 14: MiG-21 engine (left) and cables (right) well packaged



Source: Panel of Experts.

18. Other items were placed loosely in a container. The MiG fuselages and other parts, as well as the SA-2 and SA-3 launchers were poorly secured in the containers using wire and tires (figure 15), presenting a risk of breaking free and being extensively damaged in rough seas.

Figure 15: Loose packaging observed in containers — MiG-21, Low Blow radar and SA-3 launcher



Source: UNODC.

19. The packaging of the various logbooks was also inconsistent. The logbooks of the missiles and related components were packaged in plastic and placed in crates, just like the record books for the calibration instruments, but those for the aircraft were placed in an old recycled cardboard box of “vegetable oil” (figure 16).

Figure 16: Poor packaging of MiG-21 logbooks



Source: Panel of Experts.

20. Further, some of the items had to be substantially altered to fit into the shipping containers. All hand and foot holds of the SA-2 launchers and a significant portion of the SA-3 launchers' base had been roughly cut-off using oxy-acetylene torches (figure 17).

Figure 17: SA-2 and SA-3 parts chopped off in order for launchers to fit into the containers



Source: Panel of Experts.

21. Korean markings and inscriptions found on packaging, logbooks and equipment (including those painted on the aircraft) point to prior involvement of personnel from the Democratic People's Republic of Korea with this equipment (figure 18). The Cuban authorities confirmed that specialists from the Democratic People's Republic of Korea had been in Cuba in 2012 to assess the equipment and marked them for reference purposes. If these activities in Cuba were conducted to provide services or assistance related to the provision, maintenance or use of such arms and related materiel, they would also have been a violation of paragraph 8 (c) of resolution 1718 (2006) and paragraph 9 of resolution 1874 (2009), as clarified by paragraph 7 of resolution 2094 (2013).

Figure 18: Examples of Korean writing on crates and equipment



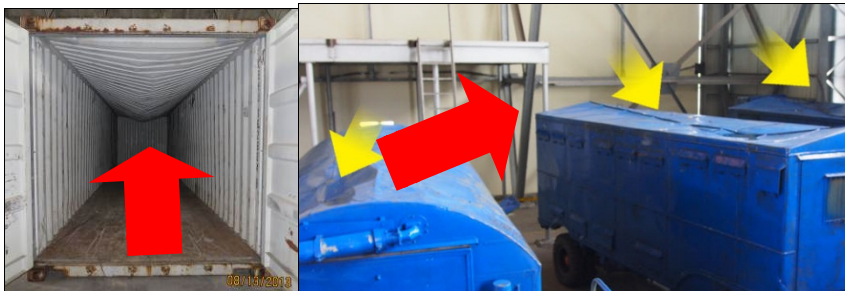
Source: Panel of Experts

22. Cuba explained to the Panel that original packing materials were no longer available given the age of much of the equipment. Thus packing it for shipment posed significant challenges and Cuba had to resort to methods which other countries might not. In this regard, they said this shipment was unlike any other they carried out in the past twenty years.

(d) Dangerous stowage practice

23. The loading of the arms and related materiel on-board the *Chong Chon Gang* was poorly conceived and executed and did not comply with standards or best practices. The sugar bags placed on top caused considerable damage to the shipping containers and trailers (figure 19). In addition, should the bags of sugar break, leakage of sugar into the equipment would have caused damage. Sugar takes and retains moisture and creates treacle-like stickiness, which causes corrosion and adhesion of impurities. It is also a serious risk to electronics in terms of moisture damage.

Figure 19: Damage caused to the containers and trailers



Source: Panel of Experts

24. More importantly, loading the sugar on top of the arms shipment placed at risk the ship, its crew and any other ships or infrastructure in close proximity. An explosion of ammunition tamped down with sugar could have caused considerable damage. The *Chong Chon Gang* has a history of fire-related deficiencies⁷ and no measures had been taken to allow constant monitoring of the ammunition's container or to flood the compartments in the event of a fire or heat build-up. This is a clear indication that concealment took priority over appropriate safety precautions and potential risks to life, shipping, and related infrastructure.

25. In addition to not submitting the requisite hazardous cargo declaration seven days prior to entering the Panama Canal, the ammunition stowed on-board did not conform to regulations relating to dangerous goods.

⁷ A Port State Control inspection in Saudi Arabia in June 2010 noted several deficiencies regarding fire detection and readiness of fire-fighting gear. Lloyds List Intelligence and Mediterranean MoU on Port State Control.

The International Maritime Organization (IMO) promulgated the International Maritime Dangerous Goods (IMDG) Code⁸ as a uniform international code for the transport of dangerous goods by sea to supplement the International Convention for the Safety of Life at Sea (SOLAS). It includes provisions for the classification, packing, marking, labelling, documentation and stowage of dangerous goods. Similarly, the International Ammunition Technical Guidelines developed by the United Nations Office for Disarmament Affairs, recommends that when ammunitions are transported by sea:⁹

- a) Prior to the voyage the consignor of the ammunition should liaise with the master of the vessel to agree the most appropriate location(s) for ammunition containers on the vessel stow plan.
- b) Each transport movement of ammunition should be accompanied by cargo documentation/freight papers. Hand-over/take-over protocols requiring signatures upon receipt should also be in place.

26. The Panel found no indications that such documents or protocols were established for the ammunition shipped on-board the *Chong Chon Gang*. Further, Cuba indicated to the Panel that the decision on the location of the cargo was the sole responsibility of the captain.

27. Cuba explained that the explosive elements of the ammunition had mostly been removed. All ammunition had been placed in a separate container, and the rocket-propelled projectiles and 7.62 cartridges were in their original water-proof packing.

(e) Inconsistencies and other considerations

28. In its 16 July statement and follow-up communications with the Committee and the Panel, the Cuban Ministry of Foreign Affairs indicated that the arms and related materiel were being sent for evaluation, diagnosis, repair and/or verification. Cuba said certain items in the consignment might not appear to require repair, but instead required assessment to ensure continued effectiveness, or were past their proper period for repair.

29. The Panel was told this consignment was part of an agreement between Cuba and the Democratic People's Republic of Korea. Cuban authorities did not provide a copy of this agreement but indicated that it included a requirement "*to perform the diagnosis, repair, monitoring, physical and laboratory tests*" of the equipment in the consignment prior to the costing for the work being agreed upon (the amount, conditions and form of compensation were to be agreed within a period of up to six months after initial evaluation by Democratic People's Republic of Korea technicians).

30. However, it is the Panel's view that examining individually the items and their handling suggest that some, if not all, of the consignment was not expected to be returned to Cuba:

- Some of these items are irreparable (the tank tracks, the AO-18 cannon parts, the shells casings, the rocket propelled projectiles, 7.62 mm cartridges) or were not in immediate need of repair because their proper functioning had been certified recently (the night vision binoculars, the control and measurement instruments) or were unused and still in their original packaging. Their small quantity and variety, however, suggest these were possibly a precursor to a larger order.

⁸ The IMDG Code supplements the regulations contained in the International Convention for the Safety of Life at Sea (SOLAS). Amendments to SOLAS chapter VII (Carriage of Dangerous Goods) adopted in May 2002 make the IMDG Code mandatory from 1 January 2004.

⁹ International Ammunition Technical Guidelines on the transport of ammunition, IATG 08.10, dated 1 October 2011.

- The packing of some of these items was clearly inconsistent with standards of care expected when items of value are to be shipped for later return in respect of conservation of their condition.
- The alterations made to some of the items (SA-2 and SA-3 launchers) to fit them into standard shipping containers are also not appropriate for items to be repaired and returned. Moreover, these items would have to have the same alterations made for return via shipping containers.
- The removal of all identification markings and insignia of the Cuban Revolutionary Air Force on the MiG-21 jet fighters erased visible signs of Cuban ownership. This, in addition to the use of permanent ink on documents and logs, and paint on equipment (as opposed to erasable materials or removable tags/ labels) suggest a change of ownership.
- The Panel also considers it very unusual that a Statement of Work was not prepared prior to the consignment's departure because the consignor is left unable to make an estimate of costs versus affordability and benefits.

31. Some of the systems found in the containers could be cannibalised to provide spare parts to maintain its own aging systems. In particular, the Democratic People's Republic of Korea is known to be actively seeking MiG-21 aircraft and engines.¹⁰ The presence of unused equipment and equipment still in its original packaging suggests the disposal of war reserve stock being phased out of service or surplus to current needs.

32. Cuba explained to the Panel that it has close military ties with the Democratic People's Republic of Korea. Both have historically relied on Soviet-era weaponry to equip their armed forces, and the Democratic People's Republic of Korea has maintained maintenance and repair facilities and factories for many of these older-generation weapons systems, leading Cuba to seek the assistance of a traditional ally with a capability to repair such equipment.

33. Cuban authorities indicated to the Panel that, despite close cooperative ties, there was no previous shipment of arms and related materiel under this agreement or any other agreement from Cuba to the Democratic People's Republic of Korea. While the Panel cannot corroborate or refute this, it notes that the voyage of another Democratic People's Republic of Korea-flagged and -owned vessel to Cuba presents a very similar pattern to the recent voyage of the *Chong Chon Gang*.

34. On April 2012, the general cargo vessel *O Un Chong Nyon Ho* (IMO 8330815) operated by OMM,¹¹ sailed directly from Nampo to Cuba and back without any further calls in the region. After having stopped in Havana and Puerto Padre, the *O Un Chong Nyon Ho* drifted for several weeks off northern Cuba before returning for three weeks to Havana. Its Automatic Identification System was switched off (in violation of IMO requirements) during these three weeks, however, effectively preventing determination of further ports' calls, as in the case of the *Chong Chon Gang*.

2. Sugar

35. According to the cargo manifest dated 4 July, bagged raw sugar and spare polyethylene bags destined for Nampo were the only cargos declared by the *Chong Chon Gang*. The raw sugar was divided into two consignments: the first bill of lading was for 200,018 50-kg bags and the second for 10,001 50-kg bags. Both were dated 4 July, and the total gross weight amounted to more than 10,500 tons.¹²

¹⁰ See the Panel's unpublished 2011 Final Report and 2012 Final Report (S/2012/422).

¹¹ Equasis.

¹² Its total estimated value is US\$ 3,925 992 at \$ 0.1696 per lb (www.indexmundi.com). The calculation is based upon a quantity of 10,500 tons; the Panel notes that a different total weight of 10,229.064 tons was found in the loading report.

36. Both consignments listed the same shipper, Cubazucar, and consignee, Korea Central Marketing & Trading Corporation. Freight charges were payable as per the charter party.¹³ The ship's agent, Consignataria Mambisa, had been dealing with the OMM Vladivostok branch and on its invoices named the client as "Ocean Maritime Management – Brasil".¹⁴ This points to involvement of a Brazil branch of OMM in this shipment.

37. Cuban authorities told the Panel that the sugar consignments were unrelated to the military consignment, and that the sugar was only for domestic consumption. Authorities declined the Panel's request for copies of the contract(s) on the basis of a commercial confidentiality clause in the contract. According to Cuba, the consignment of sugar was bartered in exchange for a shipment of hot rolled steel plates and locomotive wheels. The nominal 'buyer' of the sugar was Korean Central Marketing and Trading Corporation. Cuban authorities did not supply key information for this company (such as names of contacts, addresses, telephone or fax numbers) suggesting instead that the Panel should contact the Pyongyang Chamber of Commerce for the details. The Panel could not locate any recent information on the company, but its research findings indicate that it may possibly be now known as Korea General Marketing and Trading Company,¹⁵ or that the name might be being used as an alias.

38. The Panel cannot conclusively confirm the sugar consignment was unrelated to shipment of arms and related materiel. It finds it plausible that, though physically linked, the two cargoes are not contractually linked. The Panel calculates that the estimated value of the sugar, US \$3.8 million, is comparable to the combined value of the hot rolled steel and locomotive wheels delivered by the *Chong Chon Gang*, US \$3.7 million.¹⁶ This comparison excludes the springs and other unknown items for which the Panel has no basis to construct a complete estimated value.

¹³ Confirmed by the representative for Cubazucar during consultations in Havana.

¹⁴ The Panel had access to invoices issued by the Puerto Padre agency of Consignataria Mambisa dated 30 June and 5 July.

¹⁵ The most recent record found by the Panel about Korean Central Marketing and Trading Corporation is dated 2005. According to this information, this entity was a state institution under the Ministry of Foreign Trade which controlled a market in Unha-dong, Pothonggang District, Pyongyang and promoted joint ventures (see "Korean Central Marketing and Trading Corporation", *KCNA*, 13 December 2005). A more recent publication, *Foreign Trade of the DPRK* (issue No. 3, 2008) contained reference to a company named Korea General Marketing and Trading Corporation (Unha-dong, Pothonggang, Democratic People's Republic of Korea; Tel +850-2-3815926 and Fax +850-2-3815827; email: kftc@co.chesin.com). Considering the similar names and lines of business, the Panel believes it likely that General Marketing is an alias for Central Marketing.

¹⁶ The value of the hot rolled steel, if new, could be around US\$ 3.66 million (5,341 tons with a July 2013 price at US\$ 673 per ton) and the value of the locomotive wheels at US \$36,000 (12 units valued at US \$ 3,000 each). The calculation is based on figures from www.steelonthenet.com and alibaba.com.

Annex IX

“Secret” instructions given to the captain concerning the arms and related material consignment

청천감 선장앞 (비밀)

안녕하십니까
민길에 수고 많았습니다.
쿠바까지 민길에 배사에 안전하게 조직하여 줄것을 부탁합니다.
이미 항차지시를 받았으리라고 보면서 쿠바-조국 추가집때문에 추가적인 항차지시를 줍니다.

이하 지시내용을 선장,정치부장,보위원까지만 알고 부선장에게는 아바나 입항 5일전에 알려주어 PLAN을 짜도록 하여 주기 바랍니다.

아바나에서 하신후 아바나에서 20~~0~~트 콘테나 26개를 상선합니다.
콘테나를 먼저 신고 사망(다음항구)을 콘테나 우에 상선하여 콘테나를 사망 10,000 톤으로 덮어 콘테나가 나타나지 않도록 하셔야 합니다.

이와 관련하여 전문을 보낼때 :

콘테나 - 기계부속
개수 - 지함수로 표기하여야 하며

즉 <기계부속 26지함 상선함> 이라는 식으로,

콘테나 적선과 관련하여 일보로 보고하지 않아도 되지만 보고하여야 할 필요성이 있는 경우 우와 같이 보고하기 바랍니다.

파나마에서 콘테나를 세관신고하지 않는것을 전제로 하지만 신고하여야 할 경우 <파나마에서 체용금 26K 조직하겠음 >고 하면 콘테나를 파나마에서 신고하라는 뜻으로 리해하여 주기 바랍니다.

신고해야 하는 경우 :

SHIPPER - METAL CO,HAVANA
NOTIFY - FERROUS EXPORT AND IMPORT CO
CONSIGNEE - TO ORDER

CARGO - GENERATORS
QUANTITY - 26 PACKAGE / 127 TONS

기타는 선장의 결실으로 B/L,MANIFEST 를 만들어 신고하기 바랍니다.

파나마에서 콘테나를 세관신고하지 말아야 할 경우 <파나마에서 체용금 26K 조직하지 않았음 > 이라고 하면 세관신고하지 않는것으로 리해하여 주기 바랍니다.

안전항차를 바랍니다.

정의

선장동지

이 전문을 받고 리해한 정형을 <파나마 체용금 지시 > 를 접수 및 리해하였다는 확인을 본사에 주기 바랍니다.

Source: Panamanian authorities

SHIPPER - METAL CO,HAVANA
NOTIFY - FERROUS EXPORT AND IMPORT CO
CONSIGNEE - TO ORDER

CARGO - GENERATORS
QUANTITY - 26 PACKAGE / 127 TONS

False Declaration

Annex X

Unofficial translation of the “secret” instructions

Dear Captain of Chong Chon Gang (Secret),

Greetings!

Believing that it must be hard to make such a long voyage, I wish you organize everything well until arriving at Cuba safely.

While you must have already received sailing instruction, I am giving you **additional instructions** regarding the **additional cargo from Cuba** to homeland as follow. The instructions should be known only to the Captain, Political Secretary and Security Officer. **Five days before arriving at Havana, please inform the Deputy Captain** so that he could make a [loading] PLAN.

After unloading in Havana, **load the 26 20-foot containers**. Load the containers first and **load the 10,000 tons of sugar (at the next Port) over them so that the containers cannot be seen**.

When you send communication in this regard, **use the following description**:

Container → **Mechanical parts**

Number → number of boxes

For example <loaded **26 boxes** of mechanical parts>

While you do not need to send a daily report on this shipment of containers, if necessary, report as described above.

In principle, the containers will not be declared to Customs in Panama. However, if it is required for you to do so, you will receive a message < Payment arranged for **26K** in Panama > which you shall understand as having to declare the containers in Panama.

If you need to make a declaration, do as follows:

Shipper - Metal Co, Havana

Notify - Ferrous Export and Import Co

Consignee - To Order

Cargo – Generators

Quantity – 26 package / 127 tons

**False
Declaration**

I will leave it up to you regarding the other matters on the declaration such as B/L and Manifest.

If the containers should not be declared to customs in Panama, you will receive a message < Payment was not arranged for 26K in Panama > which you shall understand as not declaring the containers.

I wish you a safe voyage.

Salute,

(PS) Please confirm to Headquarters that you have received and understood these instructions by submitting the following message < **Instruction on the payment in Panama** >

Source: Panel of Experts

Annex XI

Communications from Chong Chon Gang to OMM referencing “26 boxes” (top left) and loading of containers and trailers (top right) and their unofficial translation (bottom left and right)

<p>To: OC RU 425 324 6/12 00:02 “26 boxes”</p> <p>cc: OC KP</p> <p>Fr: CHONG CHON GANG 1800LT (2200UTC) 11 JUN.</p> <p>오늘 AGENT 와 VHF 를 CONTACT 하는데 아직까지 연락이 응답 없음. 가동만 하며 컨테이너 26개와 트레일러가 VSL 의 임박 3058 에게 연락이 있을지 알았는지 모르겠음. 0800LT 이 AGENT 에 MSG 를 했으나 응답 없음.</p> <p>26개 컨테이너와 트레일러를 어떻게 관리할지 상사/인사/인사/인사 VHF 를 이용해 물어보았지만 대답이 없었음. 08:50까지 연락이 없었음.</p> <p>RGDS. “26 boxes”</p>	<p>To: OCKP 448 150 6/21 13:08</p> <p>cc: OCRU</p> <p>Fr: CHONG CHON GANG</p> <p>0800LT (1200UTC) 21 JUN.</p> <p>24HRS: TTL 31PCS 중 20PCS 1/24hr</p> <p>- CONS: G0 3.5 (ME 2.4, AE 1.1) + ME 30.20 + AE 30.30</p> <p>- ROB: Fo 249.2 + G0 84.76 + ME 5010390 + AE 50 4920</p> <p>- ETCL . PM TODAY. ETD AM 22 JUN.</p> <p>RGDS.</p>
<p>To: OCRU CC: OCKP From: Chong Chon Gang 1800 LT (2200 UTC) 11 June</p> <p>Today failed to establish contact with agent via VHF various times. Request to contact the Counsellor Office as soon as possible and find out how the person in charge of 26 boxes would organize the plan of the vessel's port-entry.</p> <p>No response from the agent to our message at 08:00 LT [local time].</p> <p>The person in charge of the 26 boxes told us that he would locate the vessel while drifting via VHF once the loading/port-entry is arranged. But there has been no contact yet.</p>	<p>To: OCKP CC: OCRU From: Chong Chon Gang 0800 LT (1200 UTC) 21 June</p> <p>- 24hrs: 20 pcs out of TTL of 31 pcs were loaded.</p> <p>- CONS [fuel consumption report, etc.]</p> <p>- ROB [remaining onboard report fuel, etc]</p> <p>- ETCL: PM today [estimated time of completion]:</p> <p>- ETD: AM 22 June [estimated time of departure]</p> <p>RGDS</p>

OCKP – Ocean Maritime Management Company Korea Pyongyang
OCRU – Ocean Maritime Management Company Russia

Source: Panamanian authorities (unofficial translation by Panel of Experts)

Annex XIII

Application for payment submitted by Chinpo Shipping Company on behalf of OMM Russia

汇款申请书
Remittance Application Form

Date: 08-07-2013
08 JUL 2013
Ref: NBRMOT13004163

电汇 Telegraphic Transfer 汇票 Demand Draft

1. 贵行办理此项交易，一切风险概由本人/本公司自负，贵行无须承担任何责任。或/我们证实已阅读及了解贵行的汇款章程并受其制约。办理个人跨境汇款时，我/我们证实已阅读及了解《个人跨境汇款须知》。
2. I take effect this transaction entirely at my/our own risk without responsibility on your part and subject to the Terms and Conditions on Remittance which I/ we have read and understood. Where relevant, I/we confirm having read and understood the listed condition pertaining to Personal Exchange Pre-Settlement Remittance Service.

<p>货币与金额 Currency and Amount: <u>US\$72,016.76</u></p> <p>汇率及成交编号 Rate and Deal No.</p> <p>收款人姓名与详细地址 Name & Full Address of Payee [Redacted]</p> <p>收款人证件号码 (如适用) Payee's ID No. (for CNY)</p> <p>收款人电话 Payee's Tel (if any)</p> <p>代理行、收款人开户行名称及地址 Intermediary Bank, Payee's Bank & Address (此栏仅适用于电汇 For TT only) [Redacted] <i>CTA DE C. B. FORTON Ed. N.Y.</i></p> <p>收款人账号 Payee's A/c No. [Redacted]</p>	<p>银行专用 FOR BANK USE</p> <p>CCY and Amount: USD72,016.76</p> <p>FAY CCY: USD72,016.76</p> <p>Comm. In-lien</p> <p>Rem. Fee: USD96.02</p> <p>Telex: USD23.38</p> <p>Selling Rate: 1.000000</p> <p>Buying Rate: 1.000000</p> <p>Total: USD72,130.16</p> <p>CHINPO SHIPPING COMPANY PTE LTD</p> <p>BNF: [Redacted]</p> <p>08072013 11:37:59</p>
--	---

申请人 Applicant: **Chinpo Shipping Co Pte Ltd** 证件号码 Identity Card/Passport No. [Redacted]

地址 Address: 7500A, Beach Road #09-321 The Plaza Singapore 199591
Tel: 6297 2311/3 Fax: 6296 2952

对收款人附言 (不超过15个字)
Message to Payee (Not more than 15 words)

此部分仅适用于电汇。如果没有指示，代理行收费将由收款人支付。
This portion is applicable to telegraphic transfer only. If not indicated, payee will bear charges of agent bank.

代理行收费 Agent Bank's Charges 由本人/本公司支付 charge to my/our account 由收款人支付 charge to payee

上列申请支付方式 Settlement Instruction for Application PLS FAX BANK SLIP TO: 62962952

现金 Cash 借记账号 Debit A/C No. [Redacted] 其他 Others

CHINPO SHIPPING CO., (PTE) LTD.
[Signature] *[Stamp]*

申请人签署及公司印章 (如适用)
Applicant's Signature and Company's Stamp (If applicable)

Source: Panamanian authorities

Annex XIV

Communication between Ocean Maritime Management Company Russia (OCRU) and the shipping agent in Panama falsely stating that the ship was only carrying sugar (top) and showing that OCRU knew of the need to declare all containers (bottom)

From: Ocean Russia D <oceanvld@gmail.com>
Sent: Wednesday, July 03, 2013 12:05 AM
To: Operations
Subject: RE: Materials for MV Chong Chon Gang

To: Shipping Agent
 Fm: Ocen Ru

Re: MV CCG – transit Pan canal
 ==

Good day, dear Shipping Agent

Kindly be informed that MV Chong Chon Gang wud arrive at Pan canal by 10th Jul.
 Pls revert us best proforma d/a and any needed documents for this vsl on transit purpose.
 Vsl will arrive there with bgd sugar ldd at Cuba.

Meantime, Owners had arrange bunkering of this vsl thru their channel at Pan canal.
 Local supplier will contact with you directly.

Brgds
 Han

From: Operations [mailto: [REDACTED]]
Sent: Tuesday, May 14, 2013 8:21 AM
To: Ocean Russia D; Operations
Subject: RE: MV CHONG CHON GANG - ETA AND DOX

Good day Captain,

Kindly notice that derrating certificate is expired and please confirm if you will renewal same before arrive Panama or here.

Regarding containers declare on the cargo declaration form, the following information is require: Container number, stowed, size (20, 40), type (general or specialized), weight (cannot exceed 35 MT), size type (HC or STD).

Please confirm your ETA Panama Canal.

Best regards,

OCRU - Ocean Maritime Management Company Russia

Source: Panamanian authorities

Annex XVI

Cargo manifest submitted to Panamanian authorities falsely stating that *Chong Chon Gang's* only cargo was sugar

IMO-CARGO DECLARATION				
			Arrival	X
			Departure	1
1- Name and description of ship	M/V "CHONG CHON GANG"	Port where report is made		
2- IMO Number	7937317	PUERTO PADRE, CUBA		
3- Call sign	HMZF			
3- Flag state of ship	DPR KOREA	4- Name of ship master	5- Port of loading / port of discharging	
		RI YONG IL	NAMPHO PORT	
6- Marks and numbers	7- Number and kind of packages, description of goods		8- Gross weight	9- Measurement
B/L No. 1	TWO HUNDRED THOUSAND EIGHTEEN BAGS OF CUBAN RAW SUGAR OF THE 2012/2013 CROP PACKED IN POLYTHENE LINED POLYPROPYLENE BAGS OF ABOUT 50 KG NET EACH OF ABOUT 50 KG NET EACH 200 018 BAGS TWO THOUSAND EMPTY POLYETHYLENE SPARE BAGS FREE OF CHARGE 2000 EMPTY BAGS WEIGHING METRIC TONS GROSS: 10,028.462 TARE: 28.440 NET: 10,000.022			
B/L No. 2	TEN THOUSAND ONE BAGS OF CUBAN RAW SUGAR OF THE 2012/2013 CROP PACKED IN POLYTHENE LINED POLYPROPYLENE BAGS OF ABOUT 50 KG NET EACH 10001 BAGS ONE HUNDRED EMPTY POLYETHYLENE SPARE BAGS FREE OF CHARGE 100 EMPTY BAGS WEIGHING METRIC TONS GROSS: 500.602 TARE: 1.420 NET: 500.033			
S/ CUBAZUCAR	WEIGHING METRIC TONS GROSS: 500.602 TARE: 1.420 NET: 500.033			
C/ KOREA CENTRAL MARKETING & TRADING CORPORATION	"CLEAN ON BOARD" "FREIGHT PAYABLE AS PER CHARTER PARTY" Destination: D.P.R. OF KOREA			
	BY CUSTOM:	FOR AND ON BEHALF OF THE SHIP'S MASTER, SHIP'S AGENT.		
		"WE CERTIFY THAT THIS CARGO MANIFEST CONTAIN ONLY (1) ONE PAGE"		
10- Date and signature by master, authorized agent or officer CUBA, JULY 4th, 2013.				
IMO Convention on Facilitation of International Maritime Traffic				

Source: Panamanian authorities

Annex XVII

Bills of lading for the sugar consignments

CODE NAME "CONGENBILL" EDITION 1994
CUBAZUCAR
 BILL OF LADING
 TO BE USED WITH CHARTER-PARTIES
 Reference No. **Page 2**
 Blt. No. **1**

Consignee
KOREA CENTRAL MARKETING & TRADING CORPORATION
COPY NON NEGOTIABLE

Notify address

Vessel **M/V "CHONG CHON GANG"** Port of loading **PUERTO PADRE, CUBA**
 Port of discharge **NAMPO PORT** DESTINATION: D.P.R. OF KOREA
 Gross weight

TWO HUNDRED THOUSAND EIGHTEEN BAGS OF CUBAN RAW SUGAR OF THE 2012/2013 CROP PACKED IN POLYTHENE LINED POLYPROPYLENE BAGS OF ABOUT 50 KG NET EACH
 200 018 BAGS
 TWO THOUSAND EMPTY POLYETHYLENE SPARE BAGS FREE OF CHARGE
 2000 EMPTY BAGS

WEIGHING METRIC TONS
 GROSS: 10,028.462
 TARE: 28.440
 NET: 10,000.022

"CLEAN ON BOARD"
 "FREIGHT PAYABLE AS PER CHARTER PARTY"

(of which on deck at Shipper's risk, the Carrier not being responsible for loss damage howsoever arising)

Freight payable as per CHARTER-PARTY dated _____
 FREIGHT ADVANCE. Received on account of freight: _____
 Time used for loading _____ days _____ hours.

SHIPPED at the Port of Loading in apparent good order condition on board the Vessel for carriage to the Port of Discharge or so near thereto as she may safely get the goods specified above.
 Weight, measure, quality, quantity, condition, contents and value unknown IN WITNESS whereof the Master or Agent of the said Vessel has signed the number of Bills of Lading indicated below all of this tenor and if any one of which being accomplished the others shall be void.
 FOR CONDITIONS OF CARRIAGE SEE OVERLEAF

"RECEIVED ON BOARD"
 Place and date of issue **PUERTO PADRE CUBA, JULY 4TH, 2013.**
 Signature _____
 Number of original bills **THREE (3)**

15 Printed and sold by Waterbury & Company Limited, 3206 Aylesbury Street, London E.C1R 0EJ. Tel. No. 0171 251 5341 Fax No. 0171 251 1290 by authority of The Baltic and International Maritime Council, (BIMCO) Copenhagen

Chongchongang Shipping Co., Ltd.

CODE NAME "CONGENBILL" EDITION 1994
CUBAZUCAR
 BILL OF LADING
 TO BE USED WITH CHARTER-PARTIES
 Reference No. **Page 2**
 Blt. No. **2**

Consignee
KOREA CENTRAL MARKETING & TRADING CORPORATION
COPY NON NEGOTIABLE

Notify address

Vessel **M/V "CHONG CHON GANG"** Port of loading **PUERTO PADRE, CUBA**
 Port of discharge **NAMPO PORT** DESTINATION: D.P.R. OF KOREA
 Gross weight

TEN THOUSAND ONE BAGS OF CUBAN RAW SUGAR OF THE 2012/2013 CROP PACKED IN POLYTHENE LINED POLYPROPYLENE BAGS OF ABOUT 50 KG NET EACH
 10001 BAGS
 HUNDRED EMPTY POLYETHYLENE SPARE BAGS FREE OF CHARGE
 100 EMPTY BAGS

WEIGHING METRIC TONS
 GROSS: 500.602
 TARE: 1.420
 NET: 500.033

"CLEAN ON BOARD"
 "FREIGHT PAYABLE AS PER CHARTER PARTY"

(of which on deck at Shipper's risk, the Carrier not being responsible for loss damage howsoever arising)

Freight payable as per CHARTER-PARTY dated _____
 FREIGHT ADVANCE. Received on account of freight: _____
 Time used for loading _____ days _____ hours.

SHIPPED at the Port of Loading in apparent good order condition on board the Vessel for carriage to the Port of Discharge or so near thereto as she may safely get the goods specified above.
 Weight, measure, quality, quantity, condition, contents and value unknown IN WITNESS whereof the Master or Agent of the said Vessel has signed the number of Bills of Lading indicated below all of this tenor and if any one of which being accomplished the others shall be void.
 FOR CONDITIONS OF CARRIAGE SEE OVERLEAF

"RECEIVED ON BOARD"
 Place and date of issue **PUERTO PADRE CUBA, JULY 4TH, 2013.**
 Signature _____
 Number of original bills **THREE (3)**



Annex XVIII

Communication conveying letter of protest from OMM for Panamanian authorities stating that *Chong Chon Gang* was only carrying sugar

STRATOS CSAT 204999123456002 11-JUL-2013 19:15:53 384982

From: oceanmm@silibank.net.kp
 Date: 07/11/2013 07:15:22 PM
 Subject: MV CHONG CHON GANG
 TO MV CHONG CHON GANG
 CC OCEAN RUSSIA
 FM OCEAN

From: Ocean (OMM head office, Pyonyang)

GINGEUB
 AGENT ROBUTE SUSA DANGGUB I ZACHEIRO BAI REUL CRYSTOBAL PIER RO IBAG SIKI EISSDAGO HANDAGO HAM.
 GANGZEI RO GSEULGO GAZI MOS HADOROG ANCHOR TUMYO REUL DEUNDEUNHI HALGES.
 -BAI NEUN BAI EI SILRIN SATANG GARU 10200TON EUN ENEU GAIBYELZEG HOISA EU SANGEB ZEG HOAMUL I ANIRA KOREA-CUBA EUIZENGZO HOAMUL IGI DDAIMUNEI ZOSE ZENGBU DA CUBA ZENGBU EUI HABBEZEG SEUNGIN EBSINEUN GEU EDDEN GYENGU EI O BAI ZACHEIRO HASEN HALSU EBSDANEUNGES EUL DANGANG HAGEI ZUZANG HAMYE HA EN EUL BANDAI HALGES.
 HANFYEN BAI REUL CHULHANG SIKIGI UIHAI HADANG GIGDAN DEUL EISE GABBANG E RO NORYEG HAGO ISSEUM EUL CHAMGO BARAM.
 -OCEAN RUSSIA NEUN DAEUM EUI DAMBOSE REUL HADANG GIGDAN DEUL EI ZENDAL H MYE BAI NEUN PANAMA DANGGUB I DAMBOSE EI SEMYENG HAYE BONSA EI BONAI DASE ANEUN HOAGIN I ISSEUL DDAI GGAZI BAI EUI BUDU GANGZEI CHAGBU REUL HEYONG AZI MALGES.
 DAMROSE NATYONG SUN GOR MUZEN HADIGE EUN

++++
 WENGMUN CHAMGO BARAM.

Letter of Protest

To Panama Authorities (Drug Prosecution)
 To Panama Canal Authorities
 To C B Fenton S.A
 To all concerned parties

Falsely declares that ship is only carrying 10,200 tons [of sugar] loaded in Padre

M/V Chong Chon Gang, under ownership of Chongchongang Shipping Co.,Ltd and D.P.R.Korea flag, arrived at Cristobal on 9th July for transit of Panama Canal with cargo of 10200 net metric tons which were shipped on board at Puerto Padre, Cuba.

After transit inspection at 2230hours local time, her scheduled canal transit was cancelled by the Panama Canal Authority alleging that the vessel is now under suspicion of drugs present on board and we regard it regretful and protest about your action.

In the slim assumption of presence of the drugs on board and without the presentation of justifiable reasons, some 35 army men got on board, confined all the crew in deck cabin and searched the vessel from deck to the cargo holds.

During their forced search, they stabbed with the stick and shifted the cargo bags causing damage and loss to the cargo for which we are now claimed by the charterer and the delay of the transit brings about on the huge claims due to late deliveries.

Source: Panamanian authorities

Annex XIX

Correspondence from OMM to the Panel dated 12 December 2013

From: Ocean Russia <oceanruid@gmail.com>
To: morales5@un.org,
Cc: uden@un.org
Date: 06/01/2014 23:04
Subject: Reply to the Letter of Enquiry

First response to the Panel's initial letter dated 12 December 2013

Dear Sirs, Good day!

Please kindly deliver our below reply to the concerned party who gave us a letter of enquiry on December 12, 2013.

= = =

Your question 1:

- The relationship between yourselves and the *Chong Chon Gang* . For instance, are you the owner, operator or charterer of the vessel?
- The relationship between yourselves and *Chongchongang Shipping Co., Ltd.*
- The nature of your company. For instance, who owns your company; where are its headquarters; what is its main business; who are its chief officers; what are its contact details

Our answer 1:

We are only assisting external negotiations of Ocean Maritime Management Co.,ltd which is in charge of operation and management of M/V Chong Chon Gang under the ship management contract with its owners "Chongchongang Shipping Co.,Ltd".

The head office is in Pyongyang, and its main scope of business includes ship operation and management, ship repair in Ryongnam Ship Repair Yard, and crew training in the seafarers training centre.

Your question 2:

- The relationship between yourselves and *Chinpo Shipping Co Pte Ltd*.

Our answer 2:

Chinpo Shipping Co Pte Ltd (our ship agent in Singapore) is only one of the ship agents who is appointed to attend our vessels whenever any of them calls in Singapore.

Your question 3:

- Your understanding regarding the cargo on the *Chong Chon Gang* . For instance, who bears responsibility for this undeclared shipment of arms and related materiel; who were the consignors and consignees of these arms and related materiel?

Our answer 3:

We have to make it very clear that the head office did not give any instruction to load other cargo than sugar, nor was aware there ever existed such instruction. The head office only instructed the vessel to carry rolled steel plates, rolling stocks and other accessories for railway sector to Cuba from Korea and sugar vice versa and consequently is not in a position to give any reply to the Cuban cargo which was said to have been shipped for repair.

Your question 4:

- Can you advise the Panel on the following aspects which were revealed during the course of the investigation:

- The containers, their contents and the six trailers stowed under the sugar were not declared.
- No documents for this consignment were provided.
- The ammunition was not declared as hazardous cargo.

- Communications between yourself and the ship contained the following instructions:

- o Conceal the containers beneath the sugar cargo
- o Make reports using the description “ *mechanical parts* ”
- o Do not declare the cargo unless instructed to
- o Prepare a false declaration using the cargo description “ *generators* ”
- o Indicate the shipper as Metalcuba

Our answer 4

It is beyond our comprehension that our communication with the M/V Chong Chon Gang contained instructions allegedly listed in your letter.

We never gave such instruction, and it is a common knowledge that our company could not give any instruction of such nature.

Panamanian authorities are openly revealing their intention of confiscating the sugar alleging it was “used to hide” something. We have to point out it is rather improper behavior lacking the common sense, as sugar was not loaded with a intention of hiding something. The sugar was loaded as goods of annual import from Cuba under the normal trade protocol, and not as a material to “hide” Cuban military hardware.

The sugar is one of the materials essential for our people’s living and is a cargo of humanitarian nature that we are entitled to retrieve by all means.

You may derive correct concept of the sugar from the cargo declarations submitted by our vessels transiting the Panama Canal every year.

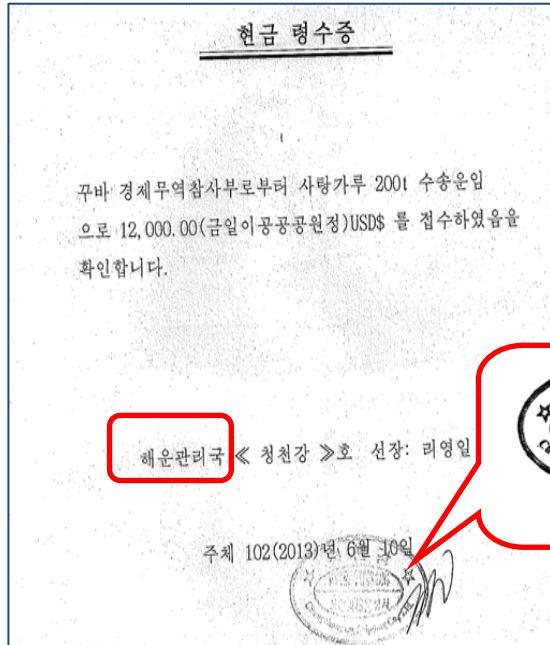
= = =

We would highly appreciate if the provided information could assist you to understand the fact that we have no relation to the Cuban military hardware found onboard M/V Chong Chon Gang.

Best regards/ OMM Vladivostok

Annex XX

Documents showing financial transactions conducted by Democratic People's Republic of Korea embassy personnel in Cuba (top left and right), and their unofficial translation (bottom left and right)

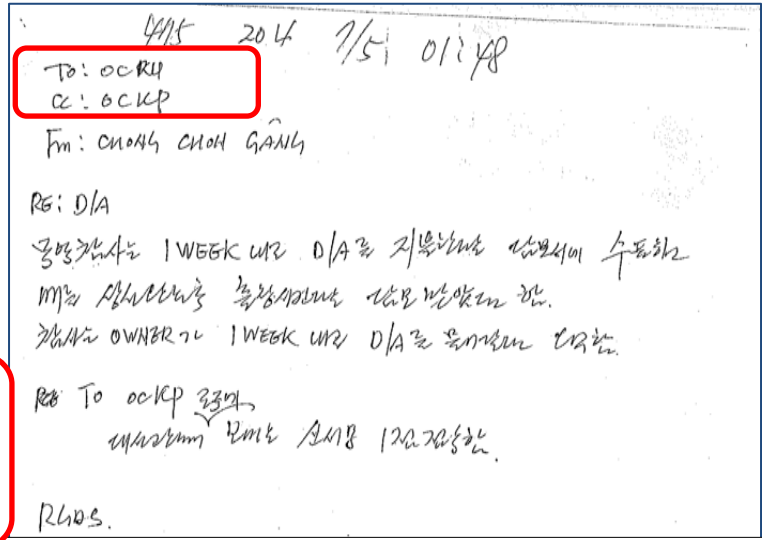


Cash Receipt

I confirm the receipt of 12,000 [figure in Korean] US\$ in cash from commercial counsellor of the Embassy in Cuba for the transportation fee of 200 tons of sugar.

Maritime Management Bureau << Chong Chon Gang >>,
Captain: Ri Yong Il

Juche 102 (2013), June 10
[Chongchongang Shipping Co. Ltd. seal]



To: OCRU [Date] July/5 [2013] [Time:] 01:45
Cc: OCKP
From: Chong Chon Gang

RE: D/A [disbursement account]

Commercial counsellor said that he signed a guarantee that D/A* will be paid in one week and confirmed the vessel would start sailing upon finishing the loading. The Counsellor requested the owner to reimburse the D/A in one week.

To OCKP
We received one pouch from the Embassy to the Homeland.

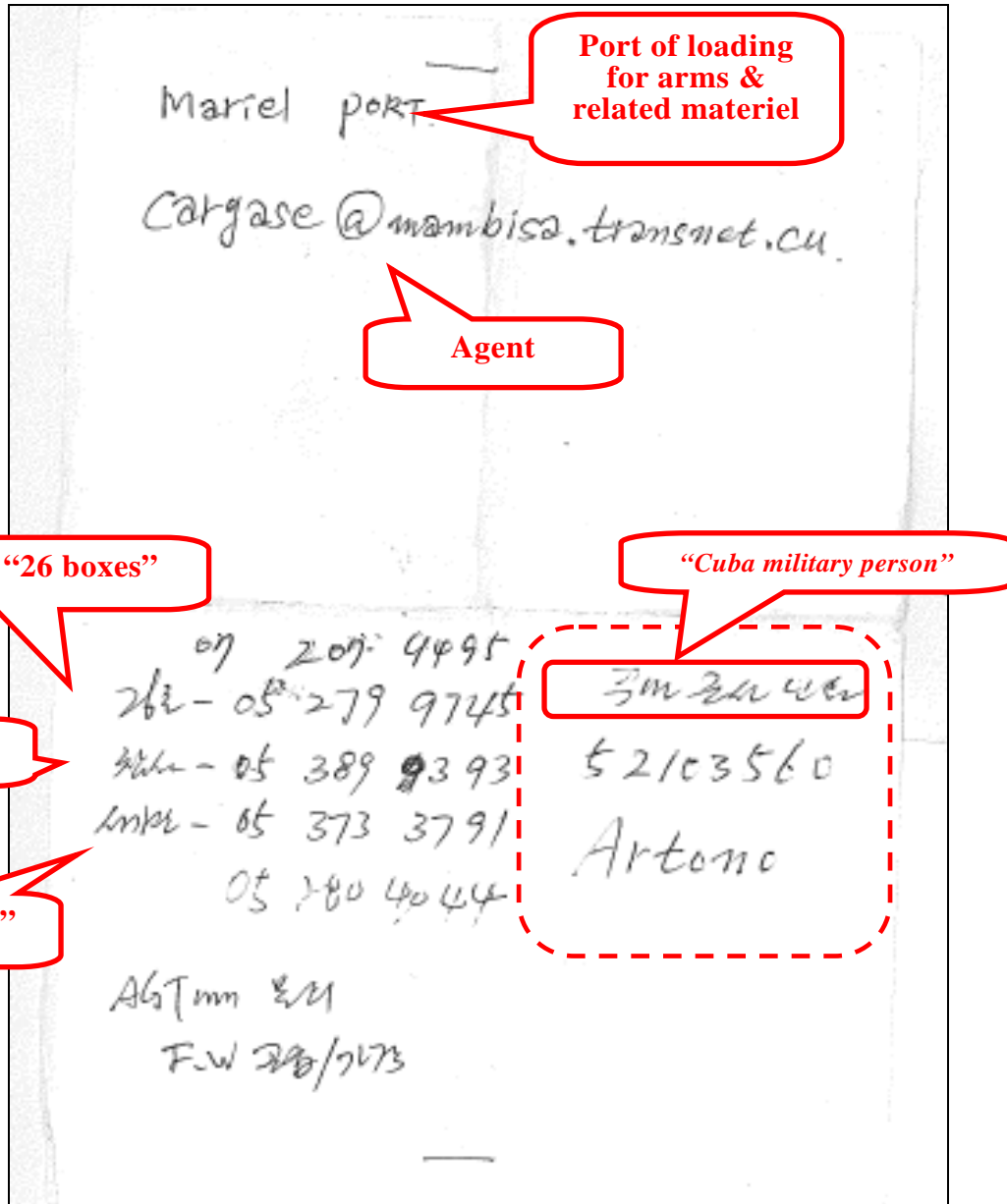
RGDS

Source: Panamanian authorities (unofficial translation by Panel of Experts)

*D/A: Disbursement Account (to the ship's agent)

Annex XXI

Captain's list of contacts referencing "26 boxes", embassy and Cuban military personnel



Source: Panamanian authorities

Annex XXII

Link between Tonghae Shipping Agency Pte. Ltd, Chinpo Shipping Co. Ltd, and the Democratic People's Republic of Korea embassy in Singapore



Address of the DPRK Embassy in Singapore

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS SINGAPORE

Have a Good Trip
→ eRegister
→ Travel Notices
→ Passport / Visa Info
→ Follow @MFAsgConsular

Singapore Government
Integrity • Service • Excellence

Home | Contact | Feedback | FAQ | Useful Links

About MFA | Countries & Regions | International Organisations & Initiatives | International Issues | Media Centre | Consular Information | Missions | Careers & Scholarships | Singapore Cooperation Programme


Home > Missions > Foreign Missions Accredited to Singapore > Mission Locator

Missions

→ Singapore Missions Overseas
→ Foreign Missions Accredited to Singapore

Mission Locator

There are 69 resident foreign High Commissions and Embassies, 41 foreign Consular posts and 11 International Organisations in Singapore. In addition, more than 40 non-resident foreign High Commissioners and Ambassadors are accredited to Singapore.

	Korea, Democratic People's Republic of Embassy of the Democratic People's Republic of Korea Diplomatic Relations established on: 08 11月 1975
Chancery	7500 Beach Road #09-320 The Plaza Singapore 199591
Telephone	6440 3498
Fax	6348 2026
E-mail	embdprk@singnet.com.sg
Office Hours	Mon - Fri 9.00 am - 12 noon 2.00 pm - 6.00 pm
National Day	The Day of Founding of the Democratic People's Republic of Korea 09 September
Trade Section	
Address	7500 Beach Road, #09-320 The Plaza Singapore 199591
E-mail	skmicom@singnet.com.sg

Source: Ministry of Foreign Affairs of Singapore (www.mfa.gov.s)

Annex XXIII

Official registrations of businesses co-located with the Democratic People's Republic of Korea embassy in Singapore

Chinpo Shipping Company (Private)

INFO

WHILST EVERY ENDEAVOR IS MADE TO ENSURE THAT INFORMATION PROVIDED IS UPDATED & CORRECT. THE AUTHORITY DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR ANY DAMAGE OR LOSS THAT MAY BE CAUSED AS A RESULT OF ANY ERROR OR OMISSION.

Corporate Compliance and Financial Profile of CHINPO SHIPPING COMPANY (PRIVATE) LIMITED (197000692R) Date: 11/12/2013

The Following Are The Brief Particulars of :

Registration No. : 197000692R
 Company Name : CHINPO SHIPPING COMPANY (PRIVATE) LIMITED
 Former Name if any :
 Incorporation Date : 11/08/1970
 Company Type : LIMITED EXEMPT PRIVATE COMPANY
 Status : Live Company
 Status Date : 11/08/1970

Principal Activities

Activities (I) : 52222
 Description : SHIP AGENCIES & SHIP CHANDLERS
 Activities (II) : 48900
 Description : GENERAL WHOLESALE TRADE (INCLUDING GENERAL IMPORTERS AND EXPORTERS)

Capital

Issued Share Capital* (AMOUNT)	Number of shares	Currency	Share Type
240200.00	2402	SINGAPORE, DOLLARS	ORDINARY

* Number of Shares includes number of Treasury Shares

Paid-Up Capital (AMOUNT)	Number of shares	Currency	Share Type
240200.00		SINGAPORE, DOLLARS	ORDINARY

COMPANY HAS THE FOLLOWING ORDINARY SHARES HELD AS TREASURY SHARES

Number Of Shares	Currency

Registered Office Address : 7500A BEACH ROAD #09-320 THE PLAZA SINGAPORE (199591)
 Date of Address : 01/05/1989

Great Best Trading (Private)

RESOURCES

ENDEAVOR IS MADE TO ENSURE THAT INFORMATION PROVIDED IS UPDATED & CORRECT. THE AUTHORITY DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR ANY DAMAGE OR LOSS THAT MAY BE CAUSED AS A RESULT OF ANY ERROR OR OMISSION.

Corporate Compliance and Financial Profile of GREAT BEST TRADING PTE LTD Date: 16/12/2013

The Following Are The Brief Particulars of :

Registration No. : 198700884R
 Company Name : GREAT BEST TRADING PTE LTD
 Former Name if any :
 Incorporation Date : 17/03/1987
 Company Type : LIMITED EXEMPT PRIVATE COMPANY
 Status : Live Company
 Status Date : 17/03/1987

Principal Activities

Activities (I) : 48900
 Description : GENERAL WHOLESALE TRADE (INCLUDING GENERAL IMPORTERS AND EXPORTERS)
 Activities (II) : 52222
 Description : SHIPPING AGENCIES (FREIGHT)

Capital

Issued Share Capital* (AMOUNT)	Number of shares	Currency	Share Type
150000.00	150000	SINGAPORE, DOLLARS	ORDINARY

* Number of Shares includes number of Treasury Shares

Paid-Up Capital (AMOUNT)	Number of shares	Currency	Share Type
150000.00		SINGAPORE, DOLLARS	ORDINARY

COMPANY HAS THE FOLLOWING ORDINARY SHARES HELD AS TREASURY SHARES

Number Of Shares	Currency

Registered Office Address : 7500A BEACH ROAD #09-320 THE PLAZA SINGAPORE (199591)
 Date of Address : 12/12/1991

Tonghae Shipping Agency (Private)

RESOURCES

ENDEAVOR IS MADE TO ENSURE THAT INFORMATION PROVIDED IS UPDATED & CORRECT. THE AUTHORITY DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR ANY DAMAGE OR LOSS THAT MAY BE CAUSED AS A RESULT OF ANY ERROR OR OMISSION.

Corporate Compliance and Financial Profile of TONGHAE SHIPPING AGENCY (PRIVATE) LIMITED (198403963C) Date: 11/12/2013

The Brief Particulars of :

Registration No. : 198403963C
 Company Name : TONGHAE SHIPPING AGENCY (PRIVATE) LIMITED
 Former Name if any :
 Incorporation Date : 06/11/1984
 Company Type : LIMITED EXEMPT PRIVATE COMPANY
 Status : Live Company
 Status Date : 06/11/1984

Principal Activities

Activities (I) : 48900
 Description : GENERAL IMPORTERS AND EXPORTERS & COMMISSION AGENTS
 Activities (II) : 52222
 Description : SHIPPING AGENCIES

Capital

Issued Share Capital* (AMOUNT)	Number of shares	Currency	Share Type
150000.00	150000	SINGAPORE, DOLLARS	ORDINARY

* Number of Shares includes number of Treasury Shares

Paid-Up Capital (AMOUNT)	Number of shares	Currency	Share Type
150000.00		SINGAPORE, DOLLARS	ORDINARY

COMPANY HAS THE FOLLOWING ORDINARY SHARES HELD AS TREASURY SHARES

Number Of Shares	Currency

Registered Office Address : 7500A BEACH ROAD #09-321 THE PLAZA SINGAPORE (199591)
 Date of Address : 01/05/1989

7500A BEACH ROAD #09-320 THE PLAZA SINGAPORE (199591)

7500A BEACH ROAD #09-321 THE PLAZA SINGAPORE (199591)

Source: Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore (www.acra.gov.sg)

Annex XXIV

**Key management personnel and shareholders shared by
Chinpo Shipping, Tonghae Shipping Agency and Great Best
Trading**

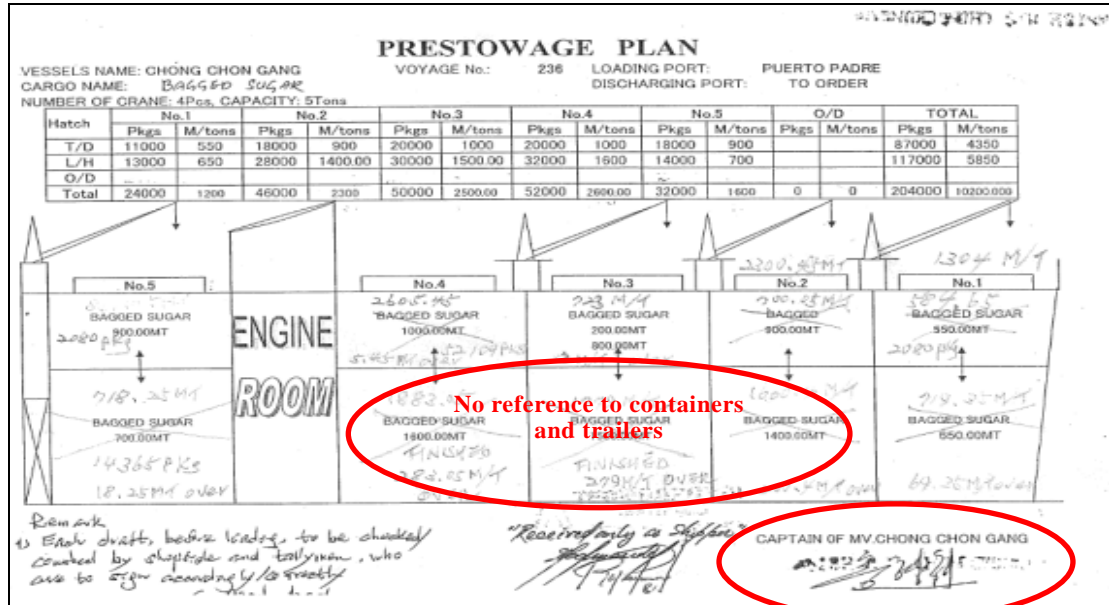
Name (Singaporean ID number)	Registered address	Chinpo Shipping Company (Private) Limited	Tonghae Shipping Agency (Private) Limited	Great Best Trading (Private)
Lim Cheng Wah (S00905251)	55 New Upper Changi Road, #22-1456, Singapore (461055)		Director (since 30 April 1993)	Shareholder
Lim Whay Yuan (S0015766Z)	665A Jurong West Street 64, #12-160, Singapore (641665)	Secretary (since 10 July 2006)	Secretary (since 10 July 2006)	
Ling Ai Kwong (S0568928G)	9A Lorong G Telok Kurau, Singapore (426174)		Shareholder	
Tan Bee Tin (S1548554Z)	434B Fernvale Road, #19-238, Singapore (792434)		Shareholder	Shareholder
Tan Ee Hong (S1637681G)	506 Serangoon North Avenue 4, #06-422, Singapore (550506)	Director (since 25 July 1992) and shareholder	Shareholder	Shareholder
Tan Hui Tin (S1572496Z)	2 Kitchener Link, #28-05, City Square Residences, Singapore (207229)	Shareholder (since 22 August 2012)	Director (since 21 October 1996) and shareholder	Shareholder
Tan Tiak Cheng @ Tan Cheng Hoe (S0300102D)	9A Lorong G Telok Kurau, Singapore (426174)	Director (since 9 December 1999)	Director (since 5 May 2001) and shareholder	Shareholder
Tan Ting Ting (S2182996Z)	9A Lorong G Telok Kurau, Singapore (426174)		Shareholder	Shareholder

Source: Panel of Experts, based on official registrations obtained from the Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore (www.acra.gov.sg)

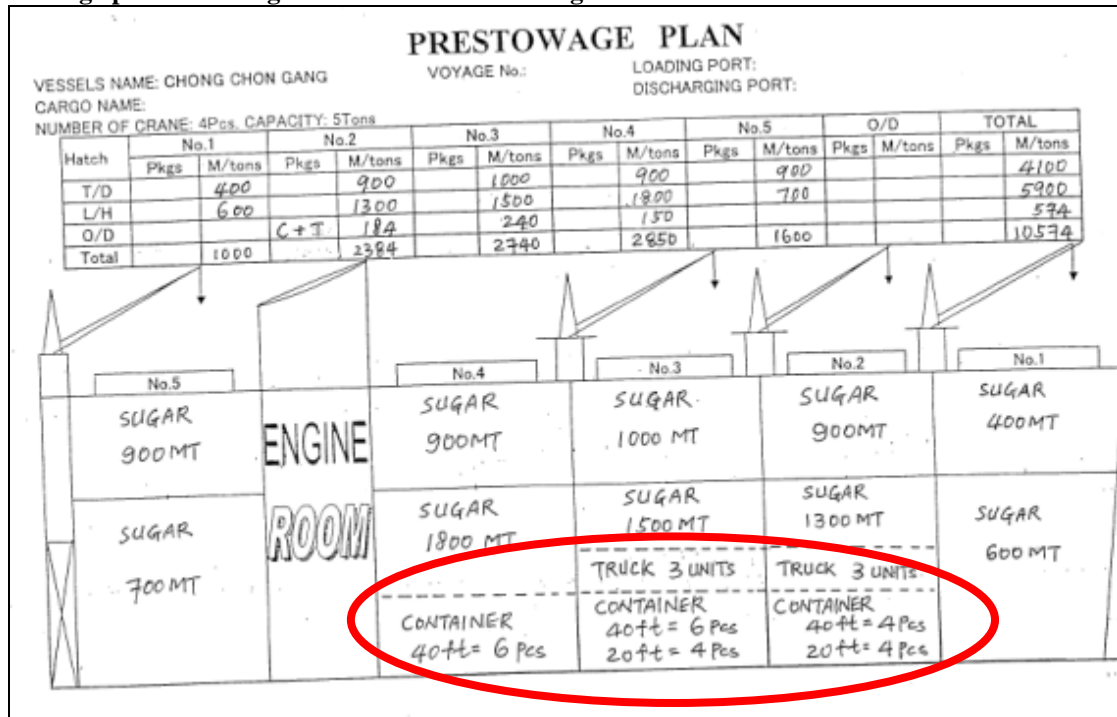
¹⁷ Official registration of Great Best Trading Pte., Ltd., does not name the manager(s) of the company.

Annex XXV

Stowage plan, which does not reflect presence of containers and trailers



Stowage plan reflecting actual content of the cargo



Source: Panamanian authorities

Annex XXVI

**Letter from captain requesting contact be made with owner
and owner's operating company**

TO: PANAMA AUTHORITY
CC: ALL CONCERNED PARTIES

REQUEST

MASTER AND CREW REQUIRE TO CONTACT
WITH OWNER OF CHONG CHON GANG SHIPPING
COMPANY IN THE PYONGYANG D.P.R. KOREA
AND OWNER'S OPERATING COMPANY IN
VLADIVOSTOK RUSSIA IN DIRECTLY BY
INTERNATIONAL TELEPHONE.
MASTER AND CREW WANT TO YOUR KIND
CO-OPERATION.

PHONE NUMBER AS FOLLOWS:

OWNER'S OPERATING CO. IN RUSSIA
MR. HAN.
007 4232 748 369
007 4232 703 208

[Signature]
MASTER MV. CHONG CHON GANG
05. AUG. 2013.

Source: Panamanian authorities

Annex XXVII

Loading check sheet possessed by captain identifying holds where containers and trailers would be placed, size of containers and labelling trailers belonging to surface-to-air missile systems (Volga and Pechora)

Container Checked

No	번호	위치	비고
1	10 (151703-1)	1 창	20"
2	6 151424-3	1 창	20"
3	6.3 086693-3		
4	6.3 243723-9		
5	6.5 162604-8		
6	8.7 457181-2	2 창	40"
7	6.5 811106-4		
8	8 826326-3		
9	8 811851-5		
10	10 406646-1		
11	14 169903-9		
12	16 469172-1		
13	<불가> 기구차		
14	<페초라> 지휘차	1 대	
15	부속품상자(C-1,2,3,4,5,6)	6 짝	
16	11 421080-4	3 창	40"
17	8.9 400199-7		
18	21 472170-2		
19	21 472240-0		
20	21 444192-5		
21	6.5 809409-7		
22	15 572108-5		
23	14 284762-0		
24	<불가> 배전차	1 대	
25	<불가> 송차	1 대	
26	<불가> 지휘차	1 대	
27	<페초라> 배전차	1 대	
28	6.2 224277-0	4 창	20"
29	6.3 222463-6		
30	4.7 151805-9		
31	6.3 IM-019		

총합: 20" 짐합 8개, 상자 6짝
40" 짐합 16개, 각종 기구차 5대

S & B U 29 59 25-3 20"

No.	Number	Location	Notes	
1	151703-1	Hold 1	20 "	
2	151424-3			
3	086693-3			
4	243723-9			
5	162604-8	Hold 2	40"	
6	457181-2			
7	811106-4			
8	826326-3			
9	811851-5			
10	406646-1			
11	169903-9			
12	469172-1			
13	<Volga> machine car	Hold 3	1 unit	
14	<Pechora> guidance car		1 unit	
15	Parts Container (C-1,2,3,4,5,6)		6 crates	
16	421080-4		40"	
17	400199-7			
18	472170-2			
19	472240-0	Hold 4	20"	
20	444192-5			
21	809409-7			
22	572108-5			
23	284762-0			
24	<Volga> power supply car			1 unit
25	<Volga> [unidentified] car			1 unit
26	<Volga> guidance car			1 unit
27	<Pechora> power supply car	1 unit		
28	224277-0	Hold 4	20"	
29	222463-6			
30	151805-9			
31	IM-019			
Summary:		20" cargo containers (8), crates (6) 40" cargo containers (16), (5) units of cars (various kinds)		

Source: Panamanian authorities (unofficial translation by Panel of Experts)

Annex XXVIII

Patterns of sanctions evasion

1. For sanctions measures to be implemented effectively, governments and the private sector (including international air and maritime transportation companies, freight forwarders, banks and trading companies) need to understand the circumvention techniques commonly used by the Democratic People's Republic of Korea. Below is a summary of the most common techniques observed by the Panel in its investigative work.¹⁸ The Panel believes that awareness of these techniques and due diligence based on the principle of “know your customer” by both the governmental and private sectors are essential to curb sanctions evasion.

Use of international shipping container system

2. The Democratic People's Republic of Korea relies on the use of sealed shipping containers for its illicit exports utilizing the legitimate international container trade system as cover. It follows techniques pioneered by drug-trafficking organizations that integrate their logistics operations within the global supply chain because those techniques represent the most cost-effective way to circumvent well-resourced and coordinated surveillance.¹⁹ The increasing volume of containers flowing daily through the system allows physical inspection of only a small percentage of them. Equally, the growing number of freight forwarders, carriers and shipping lines provides opportunities to embed illicit trade activities behind different layers of legitimate commercial entities.
3. In almost all cases investigated by the Panel, the Democratic People's Republic of Korea transhipped illicit cargo on vessels operated by large international shipping companies, via a neighbouring regional transshipment hub because none of the mainstream shipping companies calls at ports in the Democratic People's Republic of Korea.²⁰ Long distance maritime transportation involves a numbers of ports for transshipment or transit, permitting the use of indirect shipping routes and multiple carriers and an opportunity to obscure a cargo's origin. The Panel has reported such evasion techniques several times (for example, see paragraph 61 of the Panel's Final Report [S/2010/571](#)).
4. In particular, as shipping companies load containers on-board with scant information on the contents, it is easy to hide the real nature of the goods, the real consignor and origin. Reputable shipping companies will carry containers despite knowing almost nothing of what they contain.²¹ In this regard, the practice of handling the cargo under a “Said to Contain” clause, which is widely used in container transportation contracts, poses a challenge for the implementation of sanction measures.
5. In one instance, a European shipping company with an office in Pyongyang was used for arms shipment from the Democratic People's Republic of Korea to Iran in July 2009. They informed the Panel that they did not have the legal capacity to open the containers and check their contents once the Democratic People's Republic of Korea customer had packed, sealed and cleared them through customs. The Panel

¹⁸ See also paragraphs 98-102 of the 2012 Final Report (S/2012/422) and paragraphs 119-132 of the 2011 Final Report.

¹⁹ Hugh Griffiths and Michael Jenks, “Maritime transport and destabilizing commodity flows,” *SIPRI Policy Paper* No. 32, January 2012.

²⁰ Paragraph 95 of the 2012 Final Report (S/2012/422).

²¹ Paragraph 95 of the 2012 Final Report (S/2012/422)

found that the shipper, shipping agent, owners, operators and carriers were not provided with correct information on the real nature of the goods.

- The Democratic People’s Republic of Korea is also actively using overseas-based front/offshore companies or middlemen to arrange illicit shipments using legitimate trade systems. The Panel has noted that these actors attempt to obscure their activities by using common contact information (for example, maintaining a number of associated entities under the same registered person, address or contact numbers).

False declaration of cargo

- The most common circumvention technique observed by the Panel is the use of false labels or misleading declarations of cargo in shipping. In the *Chong Chon Gang* case interdicted in Panama July 2013, the Democratic People’s Republic of Korea excluded the prohibited military cargo entirely from the manifest and there was no bill of lading for it.

Table 1: False cargo declarations

False declaration of the items	Actual items seized	Date/year of seizure
Construction material	Ballistic missile-related items	October 2007
Generator parts	Rocket fuses	March 2008
Returning oil boring equipment (see figure 20.a.)	Rocket fuses, TBG, etc.	July 2009
Spare parts of bulldozers	Spare parts for tanks	November 2009
Mechanical parts	Conventional arms and munitions	December 2009
Lead pipe (see figure 20.b.)	Graphite cylinders (ballistic missile-related items)	May 2012
Generator	Military cargo (see annex VIII)	July 2013

Figure 20: False descriptions on bills of lading

a. False description of “RETURNING OIL, BORING MACHINE (SPARE PARTS)”

8. Origin: XIN YAN TIAN Voy. No. 0072 W. Port of Load: DALIAN, CHINA		ORIGINAL		
9. Place of destination: SHAHID RAJAE SEZ - BANDAR ABBAS		Final Destination (of the goods-not the ship)		
11. Marks & Nos. container seal No.	12. No. of containers or Pkgs.	13. Kind of Packages - Description of Goods	14. Gross Weight kgs	15. Measurement
N/M	2276 PKGS	SHIPPER'S LOAD, COUNT & SEAL SAID TO CONTAIN RETURNING OIL BORING MACHINE(SPARE PARTS)	93550 KGS	285 CBM
10X20'GP				


b. False description of "LEAD PIPE"

6. Ocean Vessel XIN YAN TAI 0154 E		7. Port of Loading TIANJIN		COPY - NON NEGOTIABLE	
8. Port of Discharge LATTAKIA		9. Place of Delivery LATTAKIA, SYRIA		10. Place of Destination of the goods (not the ship) LATTAKIA, SYRIA	
11. Marks & Nos. N/M		12. No. of Containers 10		13. Kind of Packages - Description of Goods WOODEN CASES LEAD PIPE	
16. B/L No. & No. of Packages BSIU2536448 / 20GP / C29693 1' X 20GP		14. Gross Weight KGS 12,155.00		15. Measurement CBM 9.864	
SHIPPER'S LOAD & COUNT & SEAL FREIGHT PREPAID					

Scant, false or altered information on consignor

8. The Panel has also noted that the Democratic People’s Republic of Korea conceals the identity of the entities or individuals involved by providing false, or very limited, information in its shipping documents.²² As shown in figure 21 below, the bill of lading only notes the name of the company without listing an address, contact person, telephone or fax number. This lack of information can make it difficult to identify individuals and /or entities involved in a consignment.

Figure 21: Descriptions of the consignor in the shipping documents

Page Two		DRAFT BILL OF LADING	
SHIPPER MACHINERY EXP. & IMP. CORP. "MACHINERY EXP. & IMP. CORP."		VOYAGE NUMBER FL586WDEL	
CONSIGNEE D.G.E. CORPORATION TEL:002427529847		BILL OF LADING NUMBER FUDL000195	
NOTIFY PARTY - Carrier not to be responsible for failure to notify SAME AS CONSIGNEE		 SERVICE : ASAF	

²² In many cases, the shipping document provides only very limited information on the consignee as well.

설 송 선 박 회 사 SOLSONG SHIPPING CO., LTD	
"CHUNG SHENG TRADING COMPANY"	B/L No
Shipper	SSZ
CHUNG SHENG TRADING COMPANY	
Consignee SYRIAN ARAB REPUBLIC. MINISTRY OF LOCAL ADMINISTRATION AND ENVIRONMENT. ENVIRONMENTAL STUDIES CENTRE, ESC. TEL:00963-11-2316071(1, 2, 3) FAX:00963-11-6622309	<p>Shipped on board the vessel named herein in apparent good order and condition (unless otherwise indicated) the goods or packages specified herein and to be discharged at the above mentioned port of discharge or as near thereto as the vessel may safely get and be always afloat.</p> <p>The weight, measure, marks, numbers, quality, contents and value, being particulars furnished by the Shipper are not checked by the Carrier on loading, the Shipper, Consignee and Holder of this Bill of Lading hereby expressly accept and agree to all printed, written or stamped provisions, exceptions and conditions of this bill of lading, including those on the back hereof. One of the Bill of Lading duly endorsed must be surrendered in exchange for the goods or delivery order.</p> <p>In witness whereof, the Carrier or his Agents has signed bills of Lading all of this tenor and date, one of which being accomplished, the</p>
Notify Party	
COMPLANT DLC.	

9. The Panel has also observed a common practice in which a slightly different name of a known or designated entity is used to conceal its identity (see paragraphs 147-150 of this report). Some aliases listed by the Committee show the use of alternative English spellings of names translated from Korean. Slight changes such as this, or omissions or minor spelling changes, have featured in a number of cases investigated by the Panel.

Physical concealment techniques

10. The Panel has also observed physical concealment measures commonly used to avoid the detection of illicit cargo during routine physical inspections. Illicit cargo is often placed in larger crates or hidden behind false walls bearing false labelling or misleading markings.

Figure 22: Physical concealment — multiple layers of packaging



A range of physical concealment methods were employed to intentionally obscure the arms and related materiel underneath 200,000 sugar bags on board *Chong Chon Gang* in Panama 2013 as well as in other shipments from before the imposition of sanctions (see paragraphs 69, 80 and 125 and figures XIII and XXII of this report). The significant costs of such an inspection could easily discourage Member States from applying robust inspection on similar cargos.

Annex XXIX

Definition of terms of beneficial owner, registered owner and commercial owner

According to Lloyd's List Intelligence:

- The **Beneficial Owner** is the ultimate owning entity or representative thereof (either individual, company, group or organization). It may be the vessel's management company or the trading name of a group, both of which are generally perceived to represent the ultimate owners of the vessel.
- The **Registered Owner** is the company or individual to whom the ship's legal title of ownership has been registered. This is where 'open registry', 'paper' or 'name-plate' companies are often involved, with ships being registered in a country whose tax on the profits of trading ships is low/absent or whose requirements concerning manning or maintenance might be more relaxed.
- The **Commercial Operator** is responsible for the commercial direction of a ship, including its employment. It is responsible for ship operations, chartering, bunkering, port services and insurance, and may also oversee technical and crewing management, although these two functions may be outsourced.

Annex XXX

Re-registering or re-flagging Democratic People's Republic of Korea-owned or flagged vessels which took place after the adoption of resolution 2094 (2013)

IMO Number	Originally		Currently		
	Name	Flag	Renamed	Reflagged	Registered Owner/Operator
8225436 General Cargo & Containers	Kuk San 23 Feb 2009	Democratic People's Republic of Korea 23 Feb 2009	Faith 8 Apr 2013	Cambodia 8 Apr 2013	Owner: Huajin Shipping & Trading Ltd. Operator: Huabao Marine Limited 8 Apr 2013
8323812 General Cargo	Kichei 21 Feb 2007	Cambodia 14 Feb 2007	Kang Nam 6 15 Apr 2013	Democratic People's Republic of Korea 15 Apr 2013	Owner/Operator: Korea Kumrung Trading Co. Ltd. 2 May 2013
8312435 General Cargo	Xin Xin 21 Oct 2008	Cambodia 21 Oct 2008	Su Yang San 2 16 Apr 2013	Democratic People's Republic of Korea 16 Apr 2013	Owner/Operator: Korea Suyangsan Shipping Co. 16 Apr 2013
8712362 Tanker	Ju Jak bong 5 1 Mar 2010	Democratic People's Republic of Korea 28 Oct 2002	Eastern Luck 18 May 2013	Togo 17 May 2013	Owner: Eastern Luck Shipping Co. Ltd. Operator: Dalian Taiyuan International Shipping Agency Co. Ltd. 27 Mar 2013
7408873 Chemical Tanker	Activa 5 Dec 1999	Sierra Leon 5 December 1999	Yu Jong 3 31 May 2013	Democratic People's Republic of Korea 31 May 2013	Owner: Korea Yujong Shipping Company Ltd. Operator: Government of the Democratic People's Republic of Korea 31 May 2013
8661575 General Cargo	Bao Jiang 19 1 Sep 2005	China 1 Sep 2005	Tong Hung 1 1 June 2013	Democratic People's Republic of Korea 1 Jun 2013	Owner/Operator: Tonghung Shipping & Trading Co. Ltd. 1 Jun 2013
8217685 General Cargo	Sunshine 16 Jun 2009	Sierra Leone 9 Jun 2009	Hwasong (or Hwa Song) 14 Jun 2013	Democratic People's Republic of Korea 14 Jun 2013	Owner/Operator: Hwasong Shipping Co. Ltd. 14 Jun 2013
8613360 Product tanker	Tae Won 166 13 Apr 2012 Dae Won 166 31 May 2011	Democratic People's Republic of Korea 31 May 2011	DPETRO 166 26 Jul 2013	Cambodia 26 Jul 2013	Owner: DP Shipping & Management Hong Kong Operator: Dalian Jiajia Shipping Technology Co. Ltd. 26 Jul 2013
8610461 Product tanker	Bu Yon (or Pu Yon) 20 Dec 2001	Democratic People's Republic of Korea 20 Dec 2001	Ocean Lucky 23 Dec 2013	Cambodia 23 Dec 2013	Owner: HK Ever Prosper International Trading Company Limited Operator: Huabao Marine Ltd. 23 Dec 2013

Source: Lloyd's List Intelligence and Equasis database

Annex XXXI**Democratic People's Republic of Korea registered shipping**

Company Name	IMO No.	Location	Registered vessels [vessels operated or managed]
Government of		Pyongyang	Baek Sa bong, Bu Gang, Chon Song, Da Song San, Dae Dong Gang, Ka Chi Bong Kang Nam 1, Myong Sin, Ra Nam 2, Ryong Am Po, Sam Ji Yon, Song Hoa 2
Aprokgang Shipping & Trading	5647667	Sinuiju	Jung Gang 1, 6, Kum Pit 28 [also ISM of Jung Gang 2, 5]
Amnokgang Shipping Co. Ltd.	5459864	Pyongyang	Ap Rok Gang (OMM is manager)
Daewon Shipping & Management (2008) ²⁶	5489276	Pyongyang	Sobaeksu
Daitonggang(or Taedonggang) Sonbak Company Limited (2004)	1845139	Pyongyang	Tae Dong Gang, Mu Du Bong, Ryong Gun Bong (OMM is commercial operator) Ryong Gang
Dongcheng Shipping Limited	5657218	Pyongyang	Mi Yang 7 (Korea Miyang Shipping is operator)
Eunbong Shipping (2002)	1974121	Pyongyang	Eun Bong (registered as "total loss" since 2002) ²⁷
Falmouth Shipping & Trading S.A. (2005)	5143468	Wonsan	Makkia (since May 2005)
Haesong Shipping Company (1985)	5348658	Pyongyang	Hae Song
Hwa Song Shipping Company Limited (2001)	5434300	Pyongyang	Hwa Song (renamed from Sunshine and reflagged from Sierra Leone in June 2013)
Hyoksin Shipping Co. Ltd	5459966	Pyongyang	Hyok Sin 2 (OMM is ship manager since Dec. 2008)
Jatnamu Shipping Company Limited (2001)	5145084	Pyongyang	(It was the owner of Man Pung until Nov. 2006)
Jipsam Shipping Company (2008)	5465620	Pyongyang	Jip Sam (or Chip Sam) (OMM is ship manager)
Jonjin Shipping Co. Ltd.	5571089	Pyongyang	Jon Jin 2
Kimchaek Fishery Station (1985)	1701171	Kimchaek	Bong Hoa San (or Pong Hwa San), Sa Ja , Zang Dok San
Korea 56 Trading Company (1999)	1839360	Pyongyang	Jin Song 3, 6, 7, 8, 9, 12, Song Gwang Ryon, Woory Star [Also ship operator of Woory Star 2] ²⁹
Korea Amnokgang Trading Company (1999)	1855501	Sinuiju	Sam Bong San, Yaksan
Korea Ansan Shipping Company	5676084	Pyongyang	An San 1 (Korea Kumgang Shipping Company is ISM manager)

²³ This includes only companies whose addresses are listed in the Democratic People's Republic of Korea according to Lloyd's Intelligence and Equasis databases. It is not exhaustive.

²⁴ According to Lloyd's, the DPRK Government is the beneficial owner of 152 vessels, commercial operator of 30 vessels, registered owner of 12 vessels

²⁵ ISM is an abbreviation of International Safety Management.

²⁶ In July 2013, the companies' two ships, Tae Won 166 and Tae Won 168, were renamed as DPETRO 166 and PETRO 168 respectively and reflagged Cambodia

²⁷ Equasis database. Lloyd's database lists the ship under Korea Moran Shipping Company.

²⁸ Korea Susan Shipping Company is third party operator of Sa Ja Bong.

²⁹ It is Panama flagged and Hongkong Hai International Development Limited is registered owner since September 2011. IMS manger of the ship changed to Dalian Jiajia Shipping Tech since June 2013.

Korea Buhung Shipping (1998)	1792675	Pyongyang	(Sungrisan 8, 9 – registered as “dead” in 2004)
Korean Buyon Shipping Co. Limited (2004)	5057119	Wonsan	Victory
Korea Chongunsan Trading Company (2004)	5059954	Pyongyang	Chong Un San 2
(Korea) Daebong Shipping Company (2003)	5145243	Pyongyang	Rak Rang
Korea Daehung Shipping Company (1999)	0613729	Pyongyang	Myong Song, Xoh Paek
Korea Daehung Transportation Trading Company (2006)	1845142	Pyongyang	Dae Hung , Dae Hung 2
Korea Daesan Shipping Company (2006)	5291587	Pyongyang	Ocean Dawn (registered as “dead” in 2013) ³³
Korea Daesong Shipping Company	1648029	Pyongyang	Dae Song (or Tae Song) 422, Dae Song 126, Dae Song 201, SeungRi
Korea Green Leaves Shipping (2006)	5229469	Pyongyang	(Owner and manager of Fortune Star 7 until May 2011)
Korea Gumbong Shipping Company			Gumbong
Korea Heungsong (2003)	5019287	Pyongyang	Owner of Sonbong 1 until April 2009
Korea Ikal Shipping (2003) ³⁴	5051021	Pyongyang	I.Kal (registered as “dead” in 2003)
Korea J.S. Shipping Company (2004)			Song Ak
Korea Jamaedo Shipping Company	5517266	Nampo	Kum Sung (ship manager) ³⁶ [Tae Dok San – commercial operator (Dandong Haifeng Shipping is registered owner)]
Korea Jangsaeng Trading Co. Ltd. (2009)	5434344	Pyongyang	Tae Sung (or Dae Song) 923
Korea Jinhung Shipping Co (2002)	5345429	Pyongyang	Jin Hung
Korea Jinhung 8 Shipping Co (2011)	5648339	Pyongyang	Jin Hung 8 (since Nov. 2011)
Korea Jinsong Shipping Co (2009)	4184968	Pyongyang	Jin Song (since Dec. 2009)
Korea Jongsung Trading (2011)	5647640	Pyongyang	Jon Sung 7, 9
Korea Kangsong General (or Shipping and Trading Co.(2000)	1888023	Pyongyang	Il Sim, Kang Song, Ko San Jin, Mai Bong 1, Sam Hai 1, So Hung 1
Korea Kangsong Trading Co (2011)	5522496	Sinuiju	Su Sam (or Cu Sam) 1 (since June. 2011)
Korea Kangsong (2013)	5462713	Pyongyang	Kon Chang (since Jan. 2013)
Korea Kuksan Shipping Company (2009)	5489231	Pyongyang	(Kuk - owner until April 2013)
Korea Kumbyol Trading Company	5614028	Pyongyang	Chang Dok, Dan Wyol Bong (or Tan Gyo Bong), Kang An, Ku Bong Ryong, So Baek San, Yong Bong, So Song Chon (or Su Song Chon)

³⁰ According to the Equasis database, this company was associated with Chinpo Shipping Co (Pte) Ltd (Singapore).

³¹ Reflagged to Mongolia since Dec. 2012. It renamed from Buyon in Dec. 2012. ISM manager of the ship is Havest Shipping Ltd (Hong Kong).

³² According to the Equasis database, its registered owner is East Fortune Shipping Co. Inc (Panama).

³³ Rename from Dae San in March 2013. Ownership was transferred to Haorun Resources Ltd (Hong Kong, 5731649) on 28 March 2013.

³⁴ Current owner is Jing Yu International Trading Company Limited (Hong Kong). Also Owner of Chong Won 65 which was renamed from Hye Song 2 and reflagged Mongolia in Sept. 2011.

³⁵ Lloyd’s List Intelligence database. Equasis database listed the vessel under Tung Hai Navigation and described as total loss since 2005.

³⁶ Registered owner is Hongkong Complant Intl Trans.

³⁷ The company was the owner and operator of Kuk San which was renamed as Faith and reflagged as Cambodia in April 2013. Its registered owner and operator also changed to Huajin Shipping & Trading Limited (Hong Kong).

Korea Kumgang Shipping Company (2003)	1757755	Pyongyang	Kum Gang 1, Kum Gang 2
Korea Kumgang Trading Company (2001)	1957290	Pyongyang	Kum Gang 3
Korea Kumhae Shipping Company (2010)	5459983	Pyongyang	Kum Hae (registered as “dead” in 2011)
Korea Kumpit Shipping Company (2011)	5361772	Nampo	Kum Pit, Kum Pit 1, Kum Pit 34, Kum Pit 35
Korea Kumpyo Shipping (1999)	1846786	Pyongyang	
Korea Kumrung Trading Company Limited	5146476	Pyongyang	Kang Nam 1, 3, 5, 7 Kang Nam 6 (Reflagged and re-registered from Kichiei Cambodia-flagged in April 2013)
Korea Kumrung Shipping Company	1888142	Pyongyang	Kum Rung 5 [QIAN LI SHAN 13-Ship manager. Cambodia flag. Owner is ALEX SHIPPING CO LTD]
Korea Kumunsan Trading Co (2005)	5110478	Pyongyang	Kum Un San
Korea Kunhae Co. Ltd.	5423764	Pyongyang	Sai Nal, Sai Nal 2, Sai Nal 3, Sin Pho, Wang Jong, Mun Su San, Kum Gang San (or Kumgangsant)
Korea Kwanghae Shipping Company (2009)	5490013	Pyongyang	(Kwang Hae - subsequently renamed as Guang Hai, re-flagged in Panama and transferred to Shenghao Marine Hong Kong Ltd since Nov. 2011)
Korea Lyeming Shipping Company	5337141	Pyongyang	
Korea Mandae Trading Company (2010)	5321542	Pyongyang	Hae Gum, Dae Pung, Hung Gyong
Korea Miyang Shipping Company Limited	5434361	Pyongyang	Mi Yang 1, 5, 6. Global Nampo (Sierra Leon flagged) ³⁸ [Miyang 7 and Miyang 8- operator,]
Korea Moran Shipping Company	1068364	Pyongyang	Eun bong (Lloyd’s database described its existence in doubt)
Korea Mubong Trading Company	5093567	Pyongyang	Mu bong 2
Korea Myongsan-Huayang (or Korea Myongsan Shipping Company) (2001)	5225072	Pyongyang	Myong San (Sea Link Shipping LLC (UAE) is a third party operator)
Korea Namsan Shipping Company (1989)	1790444	Nampo	Nampo 9, Namsan (or Nam San) 1, 3, 5, 6, 8, Tae Song 1 [Jung Gang 5- commercial operator. China Dandong Liaodong (2011) is registered owner]
Korea Osong Shipping Company (2011)	5619960	Pyongyang	Glory (Mongolia) –dead (2011-7-2012.7)
Korea Paekho 7 Trading Company (2000)	5010663	Wonsan	Ri Myong Su-8
Korean-Polish Shipping Company Limited	1267131	Pyongyang,	Chopol 2 (or Jo Ppol 2), Ryo Myong
Korea Pomsan Shipping Company (2008)	4140580	Pyongyang	Pom San (since 2011)
Korea Pongyue Shipping (2005)	5160832	Pyongyang	Pong Yue
Korea Potonggang (or Botonggang) Shipping Company (1999)	1895246	Pyongyang	Tae Song (or Dae Song) 117, Dae Song (or Daesong) 88
Korea Puksong Shipping Company	5571305	Pyongyang	Puk Song 2 (since Sept. 2010); [Puk Song 3-manager since June 2011 (Owner is Dandong Sanjiang Trading)]
Korea Rungra 888 Trading Company (2006)	2137541	Pyongyang	(Kum Rung 5- until Nov. 2005. Since then Korea Kumrung Shipping Company is owner)

³⁸ Operator is Royal Armadas Intl Co Ltd.

Korea Rungrado Shipping Company	1414592	Pyongyang	Bu Hung, Bu Gang, Rung Ra 1 (since Dec. 2012); Rung Ra Do (the vessel's name was changed from Song Hoa 3 in January 2013)
Korea Ryonhwan Shipping (2010)	5647698	Pyongyang	Chong
Korea Samhae Promotion (1998)	1845315	Hamhung	(Un Ha – since April 2009 Korea Phyongwon Trading Co is owner/operator)
Korea Samilpo Shipping Company	1701459	Pyongyang	Ra Nam 2 (since July 2011), Ra Nam 3 (since Sept. 2012), Sin Dok
Korea Samma Joint Venture Company(or Korea Samma Shipping Company)	5145892	Wonsan (Pyongyang)	Sam Ma, Sam Ma 2
Korea Sikryo Trading Company (1998)	1845329	Nampo	(Previous owner of Sam Ma – until 2001)
Korea Sinjin Shipping and Trading Co. or Korea Sinjin Shipping (1951)	5144090	Nampo	Dae Song San, Sin Jin
Korea Sogyong Trading	5146401	Pyongyang	So Gyong (since Aug. 2010), So Gyong 2
Korea Solsong Shipping Company (2005)	5145362	Pyongyang	Song Hoa 2 (Song Hoa 3- renamed to Rung Ra Do and transferred in January 2013)
Korea Sonbak Trading Corporation (1992)	1556069	Pyongyang	Son Bak 10
Korea Sonbong General Trading Co. (2000)	1891570	Pyongyang	Son Bong 1 (or Songbong 1) (its name was Hung Song 8 before Aug. 2010)
Korea Songchongang Trading Co. (1967)	1845346	Hamhung	Baek Un San (or Paek Un San)
Korea Sungjin Shipping Company	5728463	Pyongyang	Sung Jin 6 (Lloyd's described its existence is in doubt)
Korea Suyangsan Shipping Company (1998)	1845332	Haeju	Su Yang San 2 (renamed Xin Xin and reflagged from Cambodia in April 2013)
Korea Taedonggang Shipping Company (1998) (or Korea Taedong Shipping Co)	5146034	Nampo	Dae Yang (or Tae Yang), Puk Dae Bong, Pyong Nam
Korea Taeyang Shipping Co. Ltd.	5522536	Pyongyang	Tae Yang
Korea Tonghae Shipping Company (1967)	0701819	Pyongyang	The company was owner of many DPRK ships until 1996 including Mu Du
Korea Tumangang Shipping (1999)	1833502	Chongjin	Tu Ru Bong, Tu Ru Bong 1, Tu Ru Bong 3
Korea Uljibong Shipping Company (2006)	5321468	Pyongyang	Ul Ji Bong, Ul Ji Bong 2
Korea Wolbisan Shipping Company (1998)	1845125	Nampo	On chon
Korea Yang Gak Do Shipping Co. (2007)	5341531	Pyongyang	Yang Gak Do 9(reflagged and renamed in Feb. 2013 from Panama), Yang Gak Do 7 (since July 2006) [Yang Gak Do 3(ship manager; owner is China Dandong Lushun Trading)]
Korea Yonsan Shipping Company (2008)	5322007	Pyongyang	Yon San (since April 2008)
Korea Yujong Shipping Company Limited	5434358	Pyongyang	Yu Jong 1, Yu Jong 2, Yu Jong 3 (reflagged and renamed in May 2013 from Aktiva, Siera Leon)
Korea Zoming Shipping Company (2000)	1909630	Pyongyang	Zo Kwang [Mi Rae 1: Ship manager of the vessel. Daohe Shipping Company Limited (2002) is owner]
Korea Zuzagbong Maritime Limited	1991835	Pyongyang	(Ju Zak Bong 5, re-flagged and reregistered in May 2013 to Eastern Luck,

³⁹ Siunbong Ocean Intl Group Co is ISM manager. It was flagged Mongolia until July 2010.

⁴⁰ Registered owner is Mariners Shipping & Trading Company Limited (Thailand).

			Togo whose manager is Dalian Taiyuan International)
Kumsan Shipping Company (2004)	5145036	Pyongyang	Kum San
Lyeming Shipping Company (2007)	5337141	Pyongyang	[Ryo Myong – manager of the vessel]
Lyukdae Fishery Station (1996)	1680766	Lyukdae	Dae Song San, Nam Po 1, Nam Po 2
Magnolia Mga Shipping Co. Limited (1980)	5103604	Kimchaek	[Mun Su San - Third Party Operator of the vessel]
Manpung Shipping Company(2006)	5343881	Pyongyang	Man Pung
Ocean Maritime Management Company Limited – OMM (1998)	1790183	Pyongyang	No registered vessel under the company, but commercial operator of 14 vessels [Am Nok Gang, Baek Ma Kang, Chip Sam, Dai Hong Dan, Dok Chon, Hwang Gum San 2, Jon Jin 2, Man Pung, Pe Gae Bong, Pho Thae, Ryong Gang, Rong Gang 2, Tae Dong Gang] ⁴¹
Pongsu Shipping Company Limited (1996)	5314364	Pyongyang	Hwang Jin, Song Do Ho
Pothae Shipping Co. Ltd (2011)	5614076	Pyongyang	Pho Thae (OMM is manager)
Rakwon Shipping Company (2008)	5459918	Pyongyang	Rak Won 2 (OMM is manager)
Rason Kangsong Trading Corporation (2009)	5481531	Najin (Rason)	Sa Hyang San (since June 2009)
Ryonggang Shipping Co. Ltd	5522315	Pyongyang	Ryong Gang 2 (OMM is manager)
Shoo Gun Shipping or Korea Shoogun Shipping Co. Ltd. (2003)	5144316	Chungjin	Rimsugoon (or Rim Su Goon)
Sarajevo Maritime LLC (2006)	5144608	Wonsan	Sarajevo
Sinpo Fishery Company (1996)	1701414	Sinpo	Bong Dae San, Kum Kang San, La Pal San, Mo Ran Bong(China flag), Mun Su San, Mun Su San, Sam Chon Ri -1, Tong Chon, Un Pa San
Siunbong Ocean Int'l Group Co(1992)	5725614	Pyongyang	[Kwang Myong, Chong Gen – ISM manager of these vessels]
Si Wan Fung Sea Going Int'l Holding Limited	1502271	Pyongyang	Paek Hak San, [Kunjari (Mongolia), Kwang Myong – ship manager of these vessels]
Sohae Sonbak Company Limited	1697711	Pyongyang	Pe Gae Bong, Baek Ma Kang, Dai Hong Dan, Dok Chon
Sun Shipping Co. Ltd	1894849	Pyongyang	Mi Yang 8 (Korea Miyang Shipping Co. Ltd. is manager of the vessel)
Taedonggang Shipping Co.	5435974	Pyongyang	Tae Dong Gang (Taedonggang Sonbak Co. is ship manager and OMM is ISM manager)
Taedonggang Sonbak Co. Limited (1999)	1845139	Nampo	Chip Sam (or Jip Sam), Pho Thae, Ryong Gang, Ryong Gang 2, Ryong Gun Bong (OMM is commercial operator)
Taedoksan Shipping Company	5673867	Nampo	Tae Dok San (since June 2012)
Takuzan Marine Corporation (2005)	5145739		Takuzan

⁴¹ These ships are owned by Sohae Sonbak Company Limited, Taedonggang Sonbak Company Limited or Jatnamu Shipping Company Limited.

Tonghae Sonbak Company Limited (1998)	1845023	Pyongyang	Bi Ryu Gang (or Pi Ryu Gang), Bo Tong Gang, Hwang Kum San, Kum Gang, Man Gyong Bong, O Un Chong Nyon Ho
Tong Hung Shipping & Trading Co. Ltd. (2011)	5571251	Pyongyang	Fortune Star 7 (Korea Puksong Shipping Co is ISM manager since Jan.2013), Tong Hung
Yanghwa Fishery Station	1845099	Yanghwa	Bi Ro Bong (or Pi Ro Bong), Baek Gum San
Yusong Shipping Company (2009)	5146578	Pyongyang	Yu Song 7 (since Feb. 2010), Yu Song 12 (since Aug. 2012)
222 Shipping & Trading (2007)	5321644	Pyongyang	Hwang Chol 1, Chong Un San 1

⁴² Renamed from Bao Jiang 19 and reflagged from China in 1 June 2013. Chinese ship owner is Shanghai Jiayun Investment.

Annex XXXII

Pamphlet of the Second China-Democratic People's Republic of Korea Economic, Trade, Culture and Tourism Expo, 11-14 October 2013, showing an alias of Ryonha Machinery Corporation

10.10-10.14 CHINA-DPRK, ECONOMIC TRADE CULTURE AND TOURISM EXPO 会刊

第二届中朝经贸文化旅游博览会 2013 中国-丹东 第 2 次 조 중 경 제 문 화 관 광 박람 회

邮箱: sobaeksu@star-co.net.kp
各种石墨产品, 化学产品

K14
轻工业科学院
电话: 008502-3816147
传真: 008502-3812100
邮箱: ktto@star-co.net.kp
烧酒, 冶炼过滤布

K15
朝鲜恩情贸易会社
电话: 008502-18111-1332
传真: 008502-3812100
邮箱: unjong@star-co.net.kp
高硫磺铸钢

K16
强兴技术贸易会社
电话: 008502-3816147
传真: 008502-3812100
邮箱: ktto@star-co.net.kp
过滤材料, 焊条, 金属检验器

K17
京心食品合营会社
电话: 008502-3816146
传真: 008502-3814410
邮箱: ktto@star-co.net.kp

K18
朝鲜国际展览社
电话: 008502-3814488
传真: 008502-3814654
邮箱: kieco@silbank.net.kp
纪念品

K19
朝鲜新日技术贸易会社
电话: 00850218111-8044
传真: 008502-3814410
邮箱: ksitco@star.kp.com
松针油, 万年膏油, 血糖值稳定剂

K20
朝鲜建材贸易会社
传真: 008502-3814416
邮箱: kpglass@star-co.net.kp
装饰石头, 水泥, 陨石, 玻璃

K21、37、46、62、63、127

K22

平壤酒

K23
平壤联兴贸易会社
传真: 008502-3814681
电话: 008502-3818597
邮箱: mfdi@star-co.net.kp
食品

K24
朝鲜平行贸易会社
电话: 008502-3814416
传真: 008502-3814410
楸椴石, 海参, 海鲜

K25
朝鲜祥原贸易会社
电话: 008502-18111-3816141
传真: 008502-3814416
邮箱: sw2012@star-co.net.kp
牙膏

K26-33
朝鲜联合机械贸易会社
数控机床, 各种工具

K34
朝鲜万年保健会社 药品技术交流社
电话: 008502-3818905
传真: 008502-3814410(CC=427)

K35
朝鲜林业贸易会社
电话: 008502-18111-3818044
传真: 008502-3814410
保健品, 松叶产品

K36
朝鲜国德贸易总会社

K39
朝鲜机械贸易总会社
电话: 008502-18111-8102
传真: 008502-3814495
邮箱: kigy@star-co.net.kp

朝鲜矿业贸易会社
电话: 008502-3818220
传真: 008502-3814410
邮箱: kmin@star-co.net.kp
各种精矿, 米石, 水石, 非金属类

K39
朝鲜重着工具开发会社
电话: 008502-18111-8102
传真: 008502-3814495
邮箱: kigy@star-co.net.kp

A Chinese name of "□□□□□□□□□□" which phonetically translates into English as "Korea Ryonhap [or Lian'he] Machinery Trading Company".

(Obtained by the Panel)

Annex XXXIII

Financial Action Task Force public statement dated 18 October 2013 regarding high-risk and non-cooperative jurisdictions

The Financial Action Task Force (FATF) is the global standard setting body for anti-money laundering and combating the financing of terrorism (AML/CFT). In order to protect the international financial system from money laundering and financing of terrorism (ML/FT) risks and to encourage greater compliance with the AML/CFT standards, the FATF identified jurisdictions that have strategic deficiencies and works with them to address those deficiencies that pose a risk to the international financial system.



Jurisdictions subject to a FATF call on its members and other jurisdictions to apply counter-measures to protect the international financial system from the on-going and substantial money laundering and terrorist financing (ML/TF) risks emanating from the jurisdictions.

Jurisdictions with strategic AML/CFT deficiencies that have not made sufficient progress in addressing the deficiencies or have not committed to an action plan developed with the FATF to address the deficiencies. The FATF calls on its members to consider the risks arising from the deficiencies associated with each jurisdiction.

FATF Public Statement regarding the Democratic People's Republic of Korea

Since June 2013, the DPRK has continued to engage directly with the FATF and has engaged further with the APG. The FATF urges the DPRK to enhance its engagement with the FATF to agree on an action plan to address its AML/CFT deficiencies.

The FATF remains concerned by the DPRK's failure to address the significant deficiencies in its anti-money laundering and combating the financing of terrorism (AML/CFT) regime and the serious threat this poses to the integrity of the international financial system. The FATF urges the DPRK to immediately and meaningfully address its AML/CFT deficiencies.

The FATF reaffirms its 25 February 2011 call on its members and urges all jurisdictions to advise their financial institutions to give special attention to business relationships and transactions with the DPRK, including DPRK companies and financial institutions. In addition to enhanced scrutiny, the FATF further calls on its members and urges all jurisdictions to apply effective counter-measures to protect their financial sectors from money laundering and financing of terrorism (ML/FT) risks emanating from the DPRK. Jurisdictions should also protect against correspondent relationships being used to bypass or evade counter-measures and risk mitigation practices, and take into account ML/FT risks when considering requests by DPRK financial institutions to open branches and subsidiaries in their jurisdiction.

Source: <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/statements/18-October-2013.pdf>

Annex XXXIV

List of banks known or believed to be operating in the Democratic People's Republic of Korea

The DPRK does not publish a list of banks licensed to operate in its country and considers business information most other countries normally make available about banks to be a state secret. Various references and guides published with information about DPRK government, party, industry, and trade organizations provide information on some banks. The Panel is unaware of any commercially available comprehensive guide to DPRK banks. The list compiled here, including names in Korean and Chinese when known and appropriate, uses information from a variety of government, press, business and academic sources believed to be reliable and corroborated wherever possible. It reflects information available through 1 February 2014. The Panel welcomes information that would help it further refine and improve the list.

Institution/ Designated by (UN, US, or EU)	Bank Identifier Code (BIC)	AKA (also known as), FKA (formerly known as)	Notes
Amroggang Development Bank 압록강개발은행(UN)	ADBKKPPYXXX (Reported as no longer in use)		Associated with Tanchon Commercial Bank.
Bank of East Land, Pyongyang 동방은행 (UN)	BOELKPPYXXX	AKA: Dongbang Bank AKA: Tongbang Bank	Associated with Dongbang Economic Group; financial arm of Green Pine Associated Corporation (UN designated).
Tanchon Commercial Bank, Pyongyang 단천상업은행 (UN)	[CCBHKPPYXXX] (withdrew from SWIFT)	FKA: Changgwang Credit Bank FKA: Korea Changgwang Credit Banking Corporation	Under Second Economic Committee; financial arm of KOMID (UN designated).
Central Bank of the D.P.R. of Korea 조선중앙은행			Bank of issue; has stake in Hana Banking Corporation.
Foreign Trade Bank of the D.P.R. of Korea 조선무역은행(US)	FTBDKPPYXXX	AKA: Mooyokbank AKA: Korea Trade Bank	Bank manages State foreign exchange transactions and diplomatic accounts; reportedly established Dandong, China, branch in 2002.
Chinese Commercial Bank, Rason 华商业银行			Established in January 2013; new competitor of Golden Triangle Bank.
Credit Bank of Korea		AKA: Korea Credit Bank FKA: International Credit Bank	Associated with Heavy Industry Department of KWP; most likely different from First Credit Bank.

Institution/ Designated by (UN, US, or EU)	Bank Identifier Code (BIC)	AKA (also known as), FKA (formerly known as)	Notes
Daedong Credit Bank 대동신용은행 (US)	DCBKKPPYXXX	AKA: DCB Finance Ltd FKA: Perigrine-Daesong Development Bank	Joint venture with Korea Daesong Bank; majority stake recently acquired by a Chinese company, Nice Group. This appears to be General Nice Group Holdings Ltd. Subsidiaries show a focus on coal and iron ore.
First Credit Bank	KYCBKPPYXXX	FKA: Kyongyong Credit Bank, Pyongyang	Possible joint venture.
First Trust Bank Corporation 제일신용은행		AKA: Cheil Credit Bank AKA: Jeil Credit Bank	Joint venture founded by Chosen Soren businessman to handle trade of foreign-invest DPRK firms with Russian Federation.
Golden Triangle Bank, Namsan 황금의삼각주은행	KGTBKPPYXXX	AKA: Golden Delta Bank	Until 2013, only bank servicing Rason Free Trade Zone.
Hana Banking Corporation	BRBKKPP1XXX	AKA: Hwaryo Bank (화려은행) AKA: Huali Bank (□鲜华丽银□) AKA: Gorgeous Bank of North Korea FKA: Brilliance Banking Corporation, Ltd.	Joint stock company arranged between Central Bank of DPR Korea and Central Bank of China; operates branches in China and deals in RMB; had sought to open branch in Seoul but agreement not reached.
Ilsim International Bank 일심국제은행	a.ILSIKPPYXXX b.FTBKPPYKBC (b is also reported as BIC for a branch of Foreign Trade Bank)	FKA: Korea Kumsong Bank FKA: Kumsong Bank (possible former FTB window)	Korea Kumsong Bank was reported to be associated with the Ministry of People's Armed Forces.
Hi-Fund Bank International Consortium Bank (ICB)	FHIBKPPYXXX	AKA: Sungri Hi-Fund International Bank; reportedly is capitalized by a number of DPRK and Chinese companies, it is associated with the Sungri Economic Group	Hi-Fund Bank also was formerly listed by Malaysia Korea Partners Group of Companies (MKP) as a banking subsidiary. MKP now lists the name of its banking subsidiary as International Consortium Bank, Sungri Exhibition Hall, Pyongyang.
International Telecom Bank, Pyongyang 국제통신은행	[ITBKPPYXXX] (no longer valid)		Ministry of Posts and Telecommunications; this bank appears to have discontinued operations.
Industrial Development Bank			Associated with now defunct Taepung International Investment Group; uncertain if this entity is active.
The International Industrial Development Bank			Functions may now be performed by Korea National Development Bank; uncertain if this entity is active.

Institution/ Designated by (UN, US, or EU)	Bank Identifier Code (BIC)	AKA (also known as), FKA (formerly known as)	Notes
Korea Agricultural Investment Bank	Changed to KAIBKPPYXXX from KAIBKPP1XXX		Established to implement current 10-year plan.
Korea Daesong Bank 대성은행(US)(EU)	KDBKKPPYXXX	AKA: Daesong Bank AKA: Taesong Bank AKA: Chosen Taesong Unhaeng	Part of Korea Daesong Economic Group and financial arm of Office 39 of the KWP; a subsidiary, Golden Star Bank, Vienna, was closed by Austria in 2004.
Korea Joint Bank, Pyongyang 조선합영은행	KJBFKPPYXXX	AKA: Korea Joint Operation Bank AKA: Chosun Joint Operation Bank	Joint venture bank; established by Korea International General Joint Venture Company and Association of Korea Traders and Industrialists in Japan.
Korea Kwangson Banking Corporation 조선광선은행(US) (EU)	KKBCKPPYXXX	AKA: □鲜□鲜□□□□ FKA: Korea Kwangson Finance Company	Associated with Foreign Trade Bank; supports Tanchon Commercial Bank; operates branch in Dandong, China, under its former name Korea Kwangson Finance Company.
Korea National Development Bank	Changed to KNDBKPPYXXX From KNDBKPP1XXX		Established to implement current 10-year plan.
Korea United Development Bank, D.P.R. of Korea 통일발전은행	KUDBKPPYXXX	FKA: Myohyangsan Bank FKA: Myonghyangsan Bank	Under direction of Cabinet.
Koryo Commercial Bank 고려상업은행	Changed to KCBKKPP1XXX from KCBKPPYXXX	AKA: Korea Commercial Bank	Joint venture bank; established by DPRK and US residents; related to Kumgangsan International Group.
Korea Commerce Bank			Established by Commercial Banking Law adopted in 2006; reportedly took over some functions formerly handled by Central Bank.
Koryo Credit Development Bank	KGCBKPPYXXX	FKA: Koryo Global Trust Bank FKA: Koryo-Global Credit Bank FKA: 고려글로벌신용은행	Joint venture with Koryo Bank; foreign partner returned license; uncertain if this entity is active.
Koryo Bank, D.P.R. of Korea 고려은행	KORBKPPYXXX		Operated by Korea Myohyang Economic Group; joint venture partner in Koryo-Global Bank; possibly associated with Office 38 of the KWP.

Institution/ Designated by (UN, US, or EU)	Bank Identifier Code (BIC)	AKA (also known as), FKA (formerly known as)	Notes
Kumgang Bank 금강은행	KMBKKPPYXXX	Possible AKA: Kumgang Export and Import Bank	Associated with Korea Ponghwa General Corporation (under External Economic Committee of the Cabinet) and Korea Pyongyang Trading Company; described as a window of the Foreign Trade Bank.
North East Asia Bank 동북아시아은행	NEABKPPYXXX		Associated with Korea National Insurance Corporation.
Orabank	ORABKPPYXXX		Established by Egypt's Orascom Group of Companies.

Annex XXXV

Note Verbale from the Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations dated 18 February 2014

Постоянное представительство
Российской Федерации
при Организации
Объединенных Наций

*Phone: (212) 861 4900
Fax: (212) 628 0252*



Permanent Mission
of the Russian Federation
to the United Nations

*136 East 67th Street
New York, NY 10065*

№ 649 /Н

Постоянное представительство Российской Федерации при Организации Объединенных Наций свидетельствует свое уважение Председателю Комитета по санкциям, учрежденного в соответствии с резолюцией Совета Безопасности Организации Объединенных Наций 1718 (2006), и в ответ на обращение координатора Группы экспертов Комитета в отношении т.н. «владивостокского отделения» северокорейской компании «Ocean Maritime Management Company» (ОММ), причастной к инциденту с задержанием панамскими властями северокорейского сухогруза «Чхончхонган», имеет честь сообщить следующее.

Е.П.г-же Сильвии Лукас,
Председателю Комитета по санкциям,
учрежденного резолюцией Совета
Безопасности ООН 1718 (2006)

с.с.: г-ну Весселину Костову,
секретарю Комитета по санкциям,
учрежденного резолюцией Совета
Безопасности ООН 1718 (2006)

г-ну Мартину Удену
координатору Группы экспертов,
учрежденной резолюцией Совета
Безопасности ООН 1874 (2009)

Согласно данным российских компетентных органов, ОММ является одной из структур Министерства морского и сухопутного транспорта КНДР, представительство которой до 2010 г. было зарегистрировано во Владивостоке по адресу: ул. Луговая, д. 43, кв. 39. Прав собственности на какое-либо имущество на территории Российской Федерации у представительства не установлено. В качестве заявленной деятельности организации фигурировала перевозка грузов, приобретение товаров народного потребления и списанных судов. С 2010 г. эта структура свою деятельность в Российской Федерации не осуществляет.

По информации Федерального бюджетного учреждения «Государственная регистрационная палата при Министерстве юстиции Российской Федерации», представительства или филиалы ОММ в настоящее время в сводном государственном реестре аккредитованных на территории Российской Федерации представительств иностранных компаний и в государственном реестре филиалов иностранных юридических лиц, аккредитованных на территории Российской Федерации, не значатся.

Хотели бы также обратить внимание на то, что в обращении координатора Группы экспертов г-н Хан Ен Кю упоминается в качестве «представителя» отделения ОММ во Владивостоке. Для Российской Федерации неприемлемо в этом контексте оперирование информацией несуществующей структуры «Russian Online Commercial Business Registry» (в докладе экспертов сделана ссылка на интернет-ресурс Одесского института инженеров морского флота, расположенного на Украине и имеющего украинский домен).

Одновременно сообщаем, что гражданин КНДР Хан Ен Кю впервые въехал на территорию Российской Федерации 15 июня 2012 г. по деловой визе. С июня 2012 г. по настоящее время трижды посещал Россию. Официально к деятельности Министерства морского и сухопутного транспорта КНДР и ОММ г-н Хан отношения не имеет.

Постоянное представительство Российской Федерации пользуется случаем, чтобы возобновить Председателю Комитета по санкциям, учрежденного соответствии с резолюцией Совета Безопасности Организации Объединенных Наций 1718 (2006), уверения в своем весьма высоком уважении.

Нью-Йорк, «7» февраля 2014 года



Translated from Russian

Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations

No. 649/N

The Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations presents its compliments to the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution [1718 \(2006\)](#) and has the honour to provide the following information in response to the communication from the Coordinator of the Committee's Panel of Experts regarding what was termed the Vladivostok office of the North Korean company Ocean Maritime Management (OMM), in connection with the incident involving the Panamanian authorities' detention of the North Korean bulk carrier Chong Chon Gang.

According to information in the possession of the appropriate Russian authorities, OMM is part of the structure of the Ministry of Land and Marine Transport of the Democratic People's Republic of Korea, with a representative office in Vladivostok registered until 2010 at 43 Lugovaya Street, apartment 39. It was not established that the representative office had rights over any kind of assets in the Russian Federation. The declared activity of this entity was transport of freight and acquisition of consumer goods and scrapped vessels. Since 2010, this entity has not operated in the Russian Federation.

According to information from the State registration office, a federal budget office attached to the Ministry of Justice of the Russian Federation, no OMM representative office or subsidiary appears on the State register of representative offices of foreign companies accredited in the Russian Federation or the State register of subsidiaries of foreign legal persons accredited in the Russian Federation.

We also wish to point out that the communication from the Coordinator of the Panel of Experts lists Mr. Han En Koo as the "representative" of the OMM Vladivostok office. The Russian Federation cannot accept in this context the use of information from the non-existent Russian Online Commercial Business Registry (the report of the Panel of Experts referred to the website of the Odessa institute of naval engineers, which is located in Ukraine and has a Ukrainian domain name).

We also wish to inform you that Mr. Han En Koo, a citizen of the Democratic People's Republic of Korea, first entered the Russian Federation on 15 June 2012 on a business visa. Between June 2012 and now, he has made three visits to the Russian Federation. Officially, Mr. Han has no links to the activities of the Ministry of Land and Marine Transport of the Democratic People's Republic of Korea or OMM.

The Permanent Mission of the Russian Federation takes this opportunity to convey to the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution [1718 \(2006\)](#) the renewed assurances of its highest consideration.

New York, 18 February 2014

Her Excellency Ms. Silvie Lucas
Chair of the Security Council Committee established
pursuant to resolution [1718 \(2006\)](#)

cc: Mr. Vesselin Kostov
Secretary of the Security Council Committee established
pursuant to resolution [1718 \(2006\)](#)

Mr. Martin Uden
Coordinator of the Panel of Experts
established pursuant to Security Council resolution
[1874 \(2009\)](#)
